

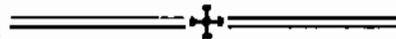
REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DES SPORTS (INSEPS — DAKAR)



**Les Centres de Developpement Sportif
pour La Promotion du Sport en République du Bénin
Quel Avenir ?**



Monographie de Fin de Formation en Vue de l'Obtention
du Certificat d'Aptitudes aux Fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire
de la Jeunesse et des Sports



PRESENTÉE ET SOUTENUE

par

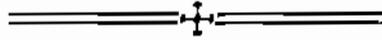
AMOUSSOU LEGBAGAH

4eme PROMOTION

1988 - 1990

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

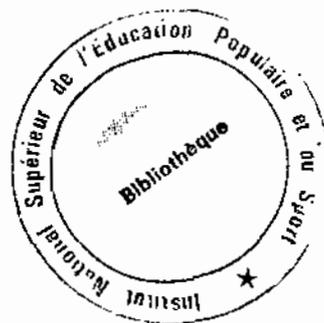
INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION POPULAIRE
ET DES SPORTS (INSEPS — DAKAR)



Les Centres de Developpement Sportif pour La Promotion du Sport en République du Bénin Quel Avenir ?



Monographie de Fin de Formation en Vue de l'Obtention
du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire
de la Jeunesse et des Sports



PRESENTÉE ET SOUTENUE

par :

AMOUSSOU LEGBAGAH

4eme PROMOTION

1988 - 1990

T A B L E D E S M A T I E R E S

INTRODUCTION	1
CARTE POSTALE DU BENIN	6
<u>PREMIERE PARTIE :</u>	
LA SITUATION ACTUELLE DU SPORT AU BENIN	
A - EVOLUTION DU SPORT AU BENIN.	
A - 1. Le Sport Avant l'indépendance.....	16
A-1.1. En Période Précoloniale.....	16
A-1.2. L'époque Coloniale.....	18
A - 2. Le Sport Après l'indépendance.....	20
A-2.1. De 1960 A 1972.....	20
A-2.2. Après la Revolution de 1972.....	21
A-2.3. Le Constat.....	22
B - OBSTACLES A L'ECLOSION DU SPORT BENINOIS	
B - 1. Les Facteurs.....	23
B-1.1. Les Facteurs Politico-Administratifs.....	24
B-1.2. Les Facteurs Psycho-Sociologiques.....	25
B-1.3. Les Facteurs de Gestion.....	26
B-1.4. Les Facteurs liés à la logistique.....	28
B-1.5. Les Facteurs Economiques.....	31
B - 2. Les Conséquences	32
B-2.1. La Baisse de Niveau technique.....	33
B-2.2. L'indifférence des Spectateurs.....	34
B-2.3. Le ^{non-} décollage du Sport féminin.....	35
C - ACTIONS DE REDRESSEMENT PAR LES POUVOIRS PUBLICS	
C - 1. Relance de l'EPS à l'école.....	37
C-1.1. Reaménagement des textes officiels.....	38
C-1.2. Séminaires et Journées d'étude.....	39
C-1.3. La Formation du Maître.....	40
C-1.4. Introduction de l'EPS au CEFEB.....	42

C - 2. La Politique de Sport de masse	43
C - 3. Les Centres de Développement Sportif(C.D.S.).....	45
C-3.1. Historique et Objectifs des CDS.....	46
-3.1. Organisation et Fonctionnement des CDS.....	47
C-3.2.1. Structure des Centres.....	47
C-3.2.2.Recrutement et Détection des talents.....	48
C-3.2.3.Fonctionnement des Centres	49
C-3.2.4.Evaluation et Perspectives.....	50
C- 4. Difficultés liées aux actions des Pouvoirs Publics	52
C-4.1. Difficultés liées à l'option.....	53
C-4.2. Difficultés liées à l'organisation.....	53
C-4.2.1. Inexistence du matériel sportif.....	55
C-4.2.2. Faible Participation des Pouvoir Publics décentralisés.....	55
CONCLUSION PARTIELLE	57

DEUXIEME PARTIE

QUELQUES SUGGESTIONS POUR LA POURSUITE DE LA PRATIQUE AU SEIN
DES CENTRES DE DEVELOPPEMENT SPORTIF.

D - RECHERCHE DES MOYENS

D -1. Les Ressources Financières.....	60
D-1.1. Rôle des Ressources Financières.....	60
D-1.2. Les Subventions.....	63
D-1.2.2. Ressources issues des actes à titre Onéreux	63
D-1.2.3. Sources Diverses.....	65
D - 2. Les Moyens Matériels.....	66
D-2.1. Importance du Matériel.....	66
D-2.2. Besoins en matériels.....	67
D-2.3. Voies d'Obtention du Matériel.....	68
D - 3. Ressources Humaines.....	70
D-3.1. L'encadrement technique.....	70
D-3.1.1. La disponibilité des Cadres techniques.....	71
D-3.1.2. Formation des Cadres Bénévoles.....	72

D - 3.2. Le Sportif.....	74
D-3.2.1. Le tournoi de l'esperance.....	74
D-3.2.2. Le tournoi des Espoirs.....	75
D-3.3. L'Encadrement médical.....	77
D-3.4. La Presse.....	79
E - Les Fonctions de l'Administrateur du Sport	80
F - Les Reformes Structurelles	81
F - 1. Examen de l'ordonnance 76-16.....	82
F -2. Restructuration de la Direction de l'éducation Physique et des Sports (DEPS).....	82
F- 3. Mise en place et Réaménagement des Comités de Direction des C.D.S.....	84
CONCLUSION.....	87
BIBLIOGRAPHIE.....	91
ANNEXES.....	92

A mon épouse Jeanne et à mes enfants Candide Sibelle,
Carlos Prosper et Gilles Charlin en témoignage de leur soutien
et de leur longue attente.

REMERCIEMENTS.

Je remercie :

- Le Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports du Bénin et la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'Expression Française (CONFEJES), sans lesquels cette formation ne serait pas possible.

- MONSIEUR Babacar THIOUNE, Directeur de la Formation et du Contrôle au Ministère de la Jeunesse et des Sports du Sénégal pour ses précieux Conseils au cours de l'élaboration de ce travail. Qu'il retrouve ici notre reconnaissance.

- L'Administration et le Personnel Enseignant de l'Institut National Supérieur de l'Education Populaire et des Sports (INSEPS) pour leur dévouement et la qualité de leurs enseignements durant les deux années de cette formation : qu'ils acceptent ici nos sincères gratitude.

- Madame CAMARA née Aïda TOURE qui a bien voulu sacrifier ses précieux moments au profit de la dactylographie de ce document.

- Tous les parents et Amis qui, de près ou de loin, par leur intelligence, leurs amitiés et leurs conseils, nous ont aidé sur ce long chemin de notre carrière. Nous nous gardons de les nommer au risque d'en oublier. A tous, nous disons notre profonde gratitude.

- Enfin tous les amis Sénégalais, Burundais, Togolais, Gabonais, Centrafricain, Mauritanien de la 4^{ème} Promotion des Inspecteurs de l'Education Populaire, de la Jeunesse et des Sports, pour les heureux moments passés ensemble : Qu'ils retrouvent ici notre sympathie.

" Si tous les fils du royaume venaient
par leurs mains assemblées boucher tous
les trous de la jarre percée, le pays
serait sauvé ".

G H E Z O

I N T R O D U C T I O N

La fin du XXe siècle, dans son évolution, porte le germe de grandes mutations dans tous les domaines. Il est le siècle de grandes explosions.

Il y a une dizaine d'années, le secteur névralgique était celui de l'électronique et l'avènement de l'ordinateur a beaucoup révolutionné le monde. Il permet toutes les prévisions et facilite la maîtrise des actions de l'homme moderne.

La politique n'y a pas échappé. De grands changements se sont opérés partout dans le monde, notamment en Afrique et en Europe de l'Est où le monde marxiste prend conscience du retard qui le mine à une époque de la performance.

Aujourd'hui l'essentiel est de réussir en peu de temps ce que l'on réalisait en des jours voire des mois et des années. N'est-il pas vrai que la vitesse sur rail est aujourd'hui une réalité et que celle-ci est attribuée aux Français, dont le "Train à Grande Vitesse" (le T.G.V.) fait 482,4 kilomètres à l'heure ?

Plus proche de nous, c'est le sport qui a été touché. Les mutations à ce niveau ont occasionné de profonds bouleversements dans l'idéal olympique. Les professionnels sont admis aux manifestations sportives notamment en tennis et de nouvelles disciplines se sont ajoutées.

Il est certain que, de nos jours, l'homme sans ambition, non enclin à une performance est voué à disparaître, donc livré à une mort certaine.

.../...

La performance en fait, n'est que la conséquence d'une organisation bien pensée, d'une technologie bien en pointe et d'un travail bien accompli. Elle est très recherchée dans le monde sportif. Raison pour laquelle le sportif est astreint à la réalisation d'un minima pour prétendre participer à certaines compétitions internationales. Ainsi se trouve révolue l'époque où l'essentiel consistait à participer et chanter uniquement les vertus du sport. Beaucoup de pays l'ont compris et leurs actions sont orientées pour mieux répondre à cette nouvelle exigence du milieu sportif. D'autres par contre piétinent ou ~~sommeillent~~ **meillent devant** cette réalité.

La République du Bénin, à l'analyse de ses contre-performances sportives qui ne sont pas de nature à la glorifier, a compris que le résultat est au bout d'une bonne programmation et d'un effort dans le travail. Dès lors, elle a pensé se remettre en cause et rechercher les solutions à ses problèmes. L'effort sera plus centré sur le sport de masse et sur l'amélioration de la pratique précoce des activités physiques et sportives. Il a donné lieu à la création des centres de développement sportif (C.D.S) dont la vocation est de préparer par un travail assidu et bien mené, la jeune génération, à réaliser ce que les adultes ne peuvent plus faire. Les enfants issus de ce moule auront la mission de redresser ce que les adultes ont couché, de chanter là où leurs aînés se sont tus, bref d'être représentatifs dans les compétitions internationales. Les centres de développement sportif constituent donc une voie de sortie de crise du sport béninois et méritent d'attention.

Après avoir passé en revue la situation de projets qui sont morts au Bénin après des jours glorieux et conclu qu'ils sont tous abandonnés quelque temps après le retrait du soutien extérieur, nous nous sommes intéressés au devenir du projet des centres de développement sportif qui font à présent la fierté du sport béninois. En effet le projet des centres de développement sportif (C.D.S.) soutenu par la Mission Française de coopération et la Conférence des Ministres de "la Jeunesse et des Sports des pays d'expression Française (CONFEJES) arrive à terme en 1992 et nécessitera un soutien national pour sa poursuite.

.../...

Or la crise économique qui secoue les pays sous-développés et le Bénin en particulier, limite considérablement les possibilités de l'Etat qui ne saurait assumer seul les charges d'une telle entreprise.

Ce projet mérite-t-il d'être abandonné ? et quel peut-être notre apport dans la survie de ces centres ? Autant de questions qui ont motivé le choix du sujet : "Les Centres de Développement Sportif pour la Promotion du Sport en République du Bénin. Quel Avenir ? " et qui nous amènent dans le cadre de la présente monographie, à analyser dans une première partie, la situation actuelle du sport au Bénin dont l'essentiel se résume à son évolution et aux actions des pouvoirs publics.

La seconde sera consacrée aux propositions de renforcement des actions au sein des Centres de développement sportif.

Pour la réalisation de ce document, nous sommes partis d'abord d'une somme d'expériences personnelles acquises dans nos fonctions de responsable du Service de l'Education Physique et des Sports assumées dans l'Atacora de 1984 à 1987.

Ensuite nous avons procédé à l'analyse documentaire centré sur :

- Les documents législatifs et réglementaires de la République du Bénin. Ce sont les ordonnances, les decrets, les arrêtés et les circulaires ;

- Les dossiers administratifs tels que :

* La lettre de l'Amicale Béninoise des Anciens Footballeurs (ABAF) du 24 mars 1983 relative à la contribution de l'ABAF dans la réforme sportive au Bénin ;

.../...

- * Le rapport des journées d'étude sur les modalités de mise en place d'une nouvelle structure au Bénin tenues du 11 au 18 juillet 1975 ;
- * Le rapport des journées d'étude sur les stratégies d'action du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports tenues en novembre 1985 ;

- Les documents de séminaires et de stages :

- * "La Place de l'Education Physique et des Sports dans l'Enseignement de Base en R.P.B." ;
- * "Actes de la deuxième session de l'Académie nationale Olympique Béninoise : Porto-Novo du 22 au 24 Juin 1987
Cotonou du 15 au 18 juillet 1987" ;
- * Le stage d'Administration sportive initié par la Solidarité olympique du 19 au 23 septembre 1989 - Cotonou.

Et consulté un certain nombre de mémoires et d'ouvrages.

Enfin nous avons eu des entretiens avec des animateurs de centres de développement sportif et interrogé des responsables de clubs, des sportifs et des supporters.

C'est donc un ensemble de méthodes constitué d'observation directe et d'analyse des documents que nous avons utilisé. Nous avons essayé d'appréhender à travers celles-ci la leçon à tirer pour améliorer la situation du sport béninois en contribuant à la survie des Centres sportifs.

CARTE POSTALE DU BENIN

- REALITES GEOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

- ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE

REALITES GEOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES

SITUATION

Ancienne colonie française, l'ex-Dahomey aujourd'hui la République du Bénin, située dans le Golf de Guinée au Sud du Sahara, est une bande de terre allongée entre le Togo et le Nigéria, donnant l'aspect d'une igname fraîchement sortie de terre.

D'une superficie de 112 622 Km², la République du Bénin est limitée : - au Nord par le Burkina Faso (ancienne Haute-Volta) et la République du Niger, avec respectivement 270 Km et 190 Km de frontière ;

- au Sud par l'Océan Atlantique sur 127 Km ;
- à l'Est par le Nigéria sur 750 km ;
- à l'Ouest par le Togo sur 620 Km.

RELIEF

Son relief, aussi diversifié que sa culture, va des massifs montagneux de l'Atacora au Nord à la frange côtière au Sud. Il détermine cinq zones naturelles que sont :

- au Nord-Ouest, les massifs montagneux de l'Atacora ;
- au Nord-est : les plaines du fleuve Niger ;
- au Centre : la zone granitique s'étalant de l'Atacora à la ceinture montagneuse de Savalou et de Savê ;
- au Centre-Sud, le plateau argileux du Zou qui s'étend jusqu'au marais de Calavi et de Godomey ;
- au Sud, la frange côtière sablonneuse.

Le point le plus élevé se situe dans le mont Atacora à Tanguiéta et fait 800m.

.../...

HYDROGRAPHIE :

Quatre principaux fleuves arrosent le pays du Nord au Sud.

- Ce sont : - L'Ouémé : 450 Km ;
- Le Zou : 392 Km ;
- Le Mono : 351 Km ;
- Le Couffo : 325 Km ;

CLIMAT : Le pays est soumis à deux régimes climatiques.

- Au Nord, un climat sec du type soudanien caractérisé par une grande saison sèche et une grande saison pluvieuse. L'harmattan y est très rigoureux de novembre à février, avec des nuits très froides et des journées très chaudes, la température variant entre 40 et 44 degrés le jour et entre 8 et 12 degrés la nuit.

Le climat est fondamentalement responsable de la végétation pauvre et clairsemée qui s'observe au-delà de Taouguéta.

- Au Sud Subsiste un climat subéquatorial caractérisé par une forte humidité causée par deux saisons pluvieuses : d'avril à juillet et de septembre à novembre.

Cette variation des saisons d'une région à l'autre impose des cultures adaptées au régime de pluie. Ainsi, se rencontre au Nord une seule saison de cultures qui cependant permet de bonnes récoltes et résoud le problème de l'auto-suffisance alimentaire.

AGRICULTURE

L'agriculture, base de l'économie nationale, est axée sur deux types de cultures :

1° Les cultures vivrières : très développées, les cultures de subsistance assurent l'alimentation du citoyen. On y cultive

- au Sud : le maïs, le manioc, l'igname, le haricot, l'arachide et le riz ;

.../...

- au Nord : le mil, le sorgho, le petit mil, le soja, les lentilles et la pomme de terre.

2° Les cultures d'exportation : Très variées, elles permettent au pays d'obtenir des devises. On cultive au centre tout comme au Nord, le Tabac, le coton, l'arachide. Au Sud se pratique la culture du palmier à l'huile et de canne à sucre.

Le régime alimentaire national est renforcé par les produits de la pêche, de l'élevage et de la production maraichère

POPULATION : Dans une ambiance faite de rigueur climatique, vit une population inégalement répartie sur le territoire national. Le Nord presque dépeuplé au profit du Sud, détient les 2/3 de la superficie du pays. Cette situation explique le phénomène de migration vers la côte où le climat est adouci par les vents qui soufflent de la mer vers le continent et surtout la concentration au Sud, des zones d'activités commerciales et industrielles.

Le pays compte environ 4 200 000 habitants (en 1978 ; sous réserve des résultats du dernier recensement de 1983) soit une densité de 37 habitants au Km². Le Bénin a un peuple jeune et sa population croît de 41% par an. Elle est composée de :

- 30 % a moins de 10 ans
- 24 % a entre 10 et 25 ans
- 28 % a entre 30 et 55 ans
- 18 % a plus de 60 ans.

Les enfants en âge scolaire représentent près de deux millions d'âmes, et sa population urbaine est estimée à environ à 2.520.000 habitants en 1980 et répartie entre les grandes villes que sont :

.../...

Cotonou, Porto-Novo, Abomey, Lokossa, Parakou, Natitingou, Pobé, Ailada, Ouidah, Comè, Dogbo, Azovè, Bohicon, Covê, Savalou, Dassa, Savô, Bassila, Djougou, Tanguiéta, Kouandô, Kérou, Kandi, Nikki et Malanville.

Les langues nationales sont :

Le Fon, Le Goun, Le Yoruba, Le Adja, Le Mina, Le Dindi, le Bariba, le Ditamari.

RELIGIONS : Plusieurs religions cohabitent dans le pays.

- L'animisme, fortement implanté (47 %), est surtout localisé dans les zones rurales ;
- Le christianisme, avec 32 % de fidèles, est plus concentré dans les grandes villes du Sud et du Centre ;
- L'islam, quant à lui, est domicilié au Nord avec 21 % de la population.

ECONOMIE

L'économie béninoise est fondamentalement dépendante de l'agriculture dont les produits étaient jadis exportés. Le pays vendait du Coton, du Karité, de la noix palmiste. Mais lancé dans une industrialisation récente, il a choisi mettre en place des conditions de transformation des produits de son agriculture.

Aujourd'hui le pays dispose des huileries implantées à Bohicon, à Hoin-Agamé, à Cotonou et à Minvi, qui transforment les régimes de palmiers et les arachides en huile et en savon.

Le tabac est transformé en cigarettes par la Manufacture des Cigarettes et des Allumettes (La MANUCIA) sise à Ouidah.

.../...

Le Bénin dispose de trois usines textiles pour la transformation du Coton. Ce sont :

- La Société Béninoise des Textiles (SOBETEX) à Cotonou ;
- Le Complexe Textile de Lokossa, fruit de la Coopération Sino-Béninoise ;
- L'Industrie Béninoise des Textiles (IBETEX) de Parakou.

La Société Sucrière de Savê (S.S.S.) assure la fabrication du sucre à partir de la canne à sucre locale. Sa production couvre le besoin national et répond à la demande des pays voisins.

La production du Ciment est assurée par la Société des Ciments d'Onigbolo (S.C.O) et la Société Nationale des Ciments (SONACI).

Les usines de Savê et d'Onigbolo sont les fruits de la coopération Bénino-Nigériane et sont co-gérées par les deux parties contractantes.

Le pays dispose de trois usines de fabrication de la bière à Cotonou, à Parakou et à Abomey et une usine de pâte alimentaire à Cotonou.

Le pétrole de Sêvé dont l'exploitation, jadis, était assurée par la "SAGA PETROLEUM" est aujourd'hui suspendue en attendant d'avoir un partenaire crédible.

L'élevage, la pêche, le transport ont aussi une part importante dans le développement économique. Mais beaucoup reste à faire sur ce terrain si le pays tient à assurer l'écoulement rapide de ces produits et asseoir la conservation des produits.

LE TOURISME : Le Bénin dispose d'une faune très riche qui fait la convoitise des braconniers et attire les touristes. Les sites touristiques de Ganvié, d'Abomey, de Tanguéta et le parc de la Pendjari accueillent annuellement environ un million de visiteurs constitués pour la plupart de Français 39 %, d'Américain 27%, d'Allemand 21 %.

II - ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE

Indépendant le 1er août 1960, le territoire de la République du Bénin est divisé en six provinces placées sous l'administration des Préfets de Province. Ce sont :

- au Sud : La Province de l'Atlantique avec Chef-lieu Cotonou ;
la Province de l'Ouémé, Chef-lieu Porto-Novo ;
- au Centre : La Province du Zou, chef-lieu Abomey ;
la Province du Mono, chef-lieu Lokossa ;
- au Nord : La Province de l'Atacora, chef-lieu Natitingou ;
La Province du Borgou, chef-lieu Parakou.

Chaque Province est subdivisée en Districts qui sont placés sous l'autorité des chefs de Districts.

Le District regroupe des Communes administrées par des Maires. La Commune est constituée des villages ou quartiers de ville placés sous le contrôle des délégués.

Le village ou quartier de ville constitue la cellule de base de l'organisation territoriale.

Intégrée aux pays de l'Afrique Occidentale Française (AOF) en 1904, l'actuelle République du Bénin fut une zone très active de la "Côte des Esclaves". Elle constituait au début du XVIIIe siècle, un centre d'intérêt de la civilisation du Royaume du Bénin. Les villes les plus en vue étaient Ouidah, Allada et Porto-Novo où étaient implantés les comptoirs Français, Anglais et Portugais.

L'histoire du Bénin a été marquée par l'opposition des Rois Béhanzin d'Abomey, Bio Guéra et Kaba dans le Nord, à la colonisation.

.../...

Après son accession à l'indépendance en 1960, le pays a connu de grands moments de difficultés politiques. Au 26 Octobre 1972, date de démarrage de la Révolution, il a inscrit à son actif huit déstabilisations et cette instabilité politique a beaucoup influencé son décollage économique.

Le 30 novembre 1974 le pays avait opté pour le marxisme, avait pris le nom de République Populaire du Bénin et a changé de drapeau.

Le 9 septembre 1977 il s'était doté d'une loi fondamentale qui conférait à la Révolution Béninoise du 26 octobre 1972, les bases juridiques d'une légitimité constitutionnelle.

Après la remise en cause le 7 décembre 1989 et la Conférence nationale qui s'en est suivie le 19 février 1990, la Loi Fondamentale fut profondément remaniée, le pays change de nom à nouveau et devient la République du Bénin, adopte un régime parlementaire avec un premier. Les prochaines élections auront lieu en 1991.

- La langue officielle est le Français ;
- Le Drapeau national est de couleur verte frappé d'une étoile rouge à cinq branches dans l'angle supérieur gauche.
- L'AUBE NOUVELLE est son hymne ;

Le Premier Ministre Nicephore SOGLO assure la transition jusqu'aux prochaines élections et Mathieu KEREKOU la présidence.

L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
EN REPUBLIQUE DU BENIN

: CIRCONSCRIPTION	: Les Organes Exécutifs	: Représentants du	: Instance Sportive	: 1er Responsable de	:
: ADMINISTRATIVES	: du Pouvoir d'Etat	: Pouvoir central	:	: l'Instance Sportive	:
:	:	:	:	:	:
:	:	:	:	:	:
: PROVINCE	: Comité d'Etat	: LE PREFET,	: Conseil Provincial	: LE PREFET, Président	:
:	: d'Administration de la	: Président du	: des Sports (C P S)	: du C P S	:
:	: Province (CEAP)	: CEAP	:	:	:
:	:	:	:	:	:
: D I S T R I C T	: Comité d'Etat	: LE CHEF DE	: Conseil du District	: LE CHEF DE DISTRICT,	:
:	: d'Administration du	: DISTRICT, Président	: Pour le Sport (CDS)	: Président du CDS	:
:	: District (CEAD)	: du CEAD	:	:	:
:	:	:	:	:	:
: COMMUNE	: Secrétariat Exécutif	: LE MAIRE	: Conseil Communal de	: Le MAIRE,	:
:	: du Conseil Communal	: Secrétaire du	: des Sports (CCS)	: Président du CCS	:
:	: (SECC)	: Conseil Communal	:	:	:
:	:	:	:	:	:
: VILLAGE ou QUARTIER	: Secrétariat Exécutif	: Le DELEGUE du	: Association Sportive	: Le Délégué	:
: DE VILLE	: du Conseil Local	: Village ou du	:	:	:
:	: (SECL)	: Quartier Secrétaire	:	:	:
:	:	: du	:	:	:
:	:	: Conseil Local	:	:	:

.../...

PREMIERE PARTIE

LA SITUATION ACTUELLE DU SPORT AU BENIN

A - EVOLUTION DU SPORT AU BENIN

Les Activités Physiques et Sportives (APS), de tout temps, ont été des activités d'épanouissement de l'homme. "Chaque culture a une manière de se servir de son corps" disait Marcel MAUSS et Paule PAILLET de poursuivre : "Toute culture s'enracine dans le corps, le corps étant le pivot de l'être au monde".

Ce sont des activités de conduite motrice, de loisirs, de récréation, de détente, de sport, de jeu, de création, d'expression et de communication. Très tôt les activités physiques et sportives se sont enracinées en République du Bénin. Mais leur conception et leur pratique ont changé depuis le développement des APS occidentales.

Pour mieux comprendre leur évolution, nous nous situerons dans le temps et étudierons successivement :

- le sport avant l'indépendance ;
- le sport après l'indépendance.

A.-1. LE SPORT AVANT L'INDEPENDANCE

La pratique du sport moderne au Bénin remonte au temps colonial. Mais bien avant son apparition, des jeux sportifs s'apparentant à des sports modernes étaient pratiqués au sein de la société traditionnelle. Ces jeux traditionnels prenaient la forme de manifestations populaires le soir au clair de lune après les récoltes et regroupaient les jeunes des villages environnants. Quels pouvaient en être donc les objectifs avant la colonisation ?

A - 1.1. En Période Précoloniale

Le sport a toujours été une pratique humaine. Réalisées au Dahomey (aujourd'hui République du Bénin) par la communauté du Clan, les APS étaient généralisées et obligatoires à cause de leur but. Elles avaient pour objectif de former des hommes vigoureux et hardis, capables de se

défendre contre le milieu géo-physique et l'ennemi. Cette situation imposait au peuple des comportements dont la finalité réside dans un développement intégral et un équilibre mental et physique.

L'efficacité de certains gestes au cours des activités fait prendre conscience de la relation existant entre les premiers gestes et leurs répétitions en dehors du travail véritable. Ces répétitions aboutiront à l'entraînement nécessaire au développement des qualités physiques telles que l'adresse, l'endurance, la vitesse, l'agilité, la force, la détente.

La société clanique, au cours des séances rituelles et de jeux, pouvait tester le développement physique des générations montantes. Déjà, le sport avait un caractère éducatif.

"L'éducation à cette époque, était polyvalente et visait la formation du caractère, l'acquisition des qualités morales, la transmission des **connaissances** et des techniques. Les jeux individuels et collectifs des enfants et les danses constituent les activités physiques ludiques auxquelles il faut ajouter la marche naturelle, le saut, le grimper, l'équilibrisme, la lutte, la nage, la course de pirogue etc... qui jalonnent les activités quotidiennes de production "(1)

En conséquence, le sport pendant la période précoloniale assumait des fonctions pédagogiques dans une société africaine bien organisée, dans une structure sociale bien établie où la vie et l'éducation étaient indissociables.

Ce milieu organisé connaîtra de profondes mutations dès les premières heures de la colonisation. Ainsi les sports modernes ont étouffé les jeux physiques et sportifs traditionnels qui disparaîtront au profit de la gymnastique et des sports modernes désormais enseignés dans les écoles.

51) COCOU Sédami Martial, Contribution à l'amélioration de la Pratique des activités physiques et sportives à l'école de base en R.P.B. 1984

A - 1.2. L'Epoque Coloniale

L'époque coloniale fut caractérisée par deux périodes : la période d'avant 1936 et celle allant de 1936 à 1960. Ces deux périodes marquent respectivement le moment de l'introduction du sport moderne au Bénin et l'ouverture de celui-ci aux nationaux.

Le refus de l'administration coloniale d'admettre le recrutement d'employés Français mariés et surtout d'interdire la présence de leurs femmes dans les colonies a fait naître l'idée d'organiser leurs loisirs. Ainsi le sport fut introduit dans les colonies pour combattre l'ennui tropical.

A l'origine, il devait être une distraction des seuls Européens. "Le sport importé entre par la porte étroite de l'ennui tropical. Les "colons" se contentent de pratiquer entre eux leurs jeux favoris et ils n'y associent presque pas les indigènes."(2).

Au Bénin (ancien Dahomey), deux villes (Cotonou et Porto-Novo) étaient les portes d'entrée du sport moderne. A Cotonou fut créé le "Cercle Amical". Ce club regroupait les Français, les Antillais, les Anglais et les Libanais. A Porto-Novo naquit le "Cercle de l'Union Dahoméenne : "La DAHO" par les Français, les Grecs et les Libanais. La DAHO est encore fonctionnelle.

Les Noirs, écartés de ces clubs, éprouvaient le besoin de se livrer aux mêmes distractions que les Blancs. Ainsi ils s'organisèrent et bâtirent un centre dénommé "UNAFRICA". Il abrite un bureau, un bar, une bibliothèque, une salle de réunion et un court de tennis.

Toutes ces démarches organisationnelles n'ont pas motivé les Blancs à associer les indigènes. Il a fallu attendre les Jeux Olympiques de Berlin en 1936 et la magistrale performance des Noirs Américains conduits par Jesse OWENS pour assister à une action d'ouverture du "sport importé" aux Africains. Comme l'a souligné Kala LOBE dans

(2) : Kala Lobé, la Vocation Africaine du Sport

in Présence Africaine . 2e trimestre - 1962

Vocation Africaine du Sport : "Le caractère sporadique du sport importé, à son premier âge africain ne permet pas tout de suite aux Noirs de se révéler. Il va falloir attendre les Jeux olympiques de Berlin en 1936 et la magistrale performance des Noirs Américains pour que l'administration coloniale en Afrique se rappelle que l'Afrique Noire est une pépinière d'athlètes et que les arrêtés soient pris pour la protection sportive à longue échéance."

Désormais on assistera à une expansion du Football et à l'introduction du Volley-ball, du Basket-Ball, du Hand-ball et de la Boxe. De nombreux clubs furent créés.

- A Cotonou, il y avait l'Association Sportive de Cotonou, l'Olympic, Athletic Club, Amical Reste, Club Sportif Militaire (CSM).

- A Porto-Novo se retrouvaient les clubs : Navale, Association Sportive de Porto-Novo, Jeunesse de Porto-Novo, Etoile Sportive, Amicale Sportive de Porto-Novo.

- Dans l'Ouémé, on notait les clubs, Renaissance, Essor, Equipe d'Avrankou, Jeunesse de Pobé, Equipe de Sakété, Postel Sport, ASI (Association Sportive de l'Imprimerie), GASAPA (Groupement des Activités Sportives et de plein air) du Lycée Victor BALLOT, GARDES.

En dehors des villes, chaque cercle s'organisait au mieux sous l'impulsion du Gouverneur de la colonie. Cet essor était encouragé par le don de matériel et soutenu par des textes et instructions officiels dont les autorités administratives avaient obligation de contrôler l'application sur le terrain. Jugez-en plutôt par cette déclaration du Gouverneur BONFILS, en 1955 et reprise plus tard par son homologue Monsieur BIROS, s'adressant aux commandants de Cercles et Chefs de subdivisions : "Que vous soyez personnellement ou non sportifs, ne doit pas être considéré en la matière car il s'agit d'une activité essentielle pour l'avenir de ce pays, à laquelle vous devez attacher le même intérêt qu'aux parties de votre métier. Vous voudrez bien considérer désormais que le sport est une affaire importante au même titre que les services sociaux et d'économie."

Avec l'assouplissement du système colonial, la République du Bénin a créé des comités de sports qui s'affilièrent aux Fédérations sportives Françaises par le truchement des Ligues dont les sièges étaient à Dakar, Capitale de l'Afrique Occidentale Française (AOF).

A - 2. LE SPORT APRES L'INDEPENDANCE

A l'accession à l'indépendance le 1er août 1960, la République du Bénin (jadis Dahomey) devra faire face à la réorganisation de son milieu sportif. Cette mise en ordre passera par deux stades :

- d'une part celui qui va de 1960 à 1972 ;
- d'autre part celui du 26 Octobre 1972 à ce jour.

Chacun d'eux présente ses caractéristiques que nous essayerons de découvrir.

A - 2.1. DE 1960 A 1972

Au lendemain des indépendances survenues en 1960, l'ancienne structure de gestion du sport colonial fut remplacée par la Direction de la Jeunesse et des Sports conformément au décret n° 334/PR/MENC du 27 octobre 1961. Le Bénin dans ses premiers balbutiements a conservé les schémas de développement sportif du colonisateur pendant les premières années de son indépendance. Cette situation permettait aux sportifs de participer activement aux compétitions tant nationales qu'internationales.

Mais l'établissement des priorités par la jeune République a poussé les autorités à amenuiser les crédits jadis alloués au sport, rejetant ses activités au rang de parents pauvres.

Malgré l'institution de la première charte des sports par le décret n° 420/PR/MENC du 9 décembre 1961 modifié par le décret 203/PC/MJST de 1963, l'organisation des activités physiques et sportives a dû se confronter à un flot de difficultés. C'est ainsi que fut supprimé avec regret le brevet sportif au niveau des écoles primaires, lequel brevet sportif constituait à ne pas en douter, un véritable stimulant à la pratique du sport dans ce milieu. On assiste à un déferlement des instituteurs sans formation en Education Physique et Sportive, ce qui conduit inévitablement à un manque de rigueur de l'enseignement de cette discipline.

.../...



A cette époque déjà, la baisse du niveau technique du sport national était très prononcée.

C'est dans cette ambiance de débacle soutenue par une instabilité politique presque permanente qu'intervient la Révolution du 26 octobre 1972.

A- 2.2. APRES LA REVOLUTION DE 1972

Au déclenchement de la Révolution du 26 octobre 1972, une nouvelle orientation, aux contours bien définis, fut donnée aux activités physiques et sportives par le Président Mathieu Kérékou au travers du discours programme dont voici quelques extraits :

"Notre conviction est que les jeunes peuvent jouer un rôle capitale dans la transformation de la société..."

"... Une politique adéquate des spectacles, sports et loisirs favorise la santé mentale et physique du peuple travailleur..."

"... il faut en conséquence :

- Revaloriser le sport en encourageant les sportifs, en leur assurant les moyens d'existence ;
- Installer l'infrastructure et l'équipement appropriés et offrir un encadrement qualifié." (3)

Auparavant, la situation du sport béninois était précaire et caractérisée par la concentration des sportifs dans les grandes villes, un manque d'infrastructures, de matériel et d'argent pour assurer l'existence des sportifs.

Face à cette situation de déliquescence sportive, les pouvoirs publics ont entrepris une série d'actions dans le but de relancer et de redynamiser le sport. Nous retiendrons à cet effet :

(3) cf. numéro spécial DAHO-EXPRESS du 1er août 1973 p. 30 et 31..

- La création en 1974 du premier Ministère entièrement consacré à la Jeunesse et aux Sports, et de l'Institut National d'Enseignement d'Éducation Physique et Sportive (INEEPS) ;

- La création en 1975 des Directions Provinciales des Sports et Activités de Jeunesse devenues aujourd'hui Directions Provinciales de la Culture, de la Jeunesse et des Sports ;

- L'organisation du 11 au 18 Juillet 1975 de journées d'étude sur les modalités de la mise en place d'une nouvelle structure sportive au Bénin ;

- La prise de l'ordonnance n°76-16 du 29 Mars 1976 portant institution d'une charte des sports en République du Bénin ;

- La mise en place en 1988 de cinquante Centres de Développement Sportif sur toute l'étendue du territoire national.

Au total, beaucoup d'actions ont été menées en vue d'une redynamisation effective du sport béninois mais qu'en dit le constat ?

A - 2.3. LE CONSTAT

La philosophie qui soutient la pratique sportive évolue avec le temps. Avant la colonisation, le sport assumait déjà la fonction pédagogique à travers les préparations et la participation aux cérémonies rituelles dans une société africaine organisée. Mais de nos jours la pratique du sport s'oriente beaucoup plus vers la réalisation des performances. Ce nouvel objectif contraint les responsables à toute sorte de dispositions et d'efforts qui sont souvent confrontés aux difficultés nées d'une crise économique qui fouette surtout les pays sous-développés.

Malgré les actions des pouvoirs publics béninois, les activités physiques et sportives restent en baisse.

.../...

Elles enregistrent des résultats à la hauteur de la crise et l'on peut affirmer à l'unisson avec la plupart des responsables du sport que ce dernier est malade. On ne pourra dire mieux que les propos de cet Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, ancien Directeur de l'Education Physique et des Sports du Ministère Béninois de la Culture, de la Jeunesse et des Sports :

"Il n'est plus un secret pour personne que le sport béninois accuse depuis quelques années, des insuffisances flagrantes si l'on tient compte d'une part de la léthargie dans laquelle sommeillent nos fédérations sportives et d'autre part des prestations peu honorables de nos formations sportives dans les compétitions internationales." (4)

Le sport béninois est donc en crise et il s'agit en réalité d'une crise de développement devant laquelle on reconnaît de moins en moins au sport béninois, son image des premières années d'indépendance. Mais cette baisse du niveau technique ne survient pas par hasard. Dès lors il convient d'en rechercher les causes.

B - OBSTACLES A L'ECLOSION DU SPORT BENINOIS

Le Séminaire-bilan de 1985 sur la stratégie d'action du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports a répertorié les obstacles à l'éclosion du sport national. Beaucoup de facteurs en effet influencent le développement harmonieux du sport béninois. Elles sont variables et intéressent essentiellement la politique, la mentalité, la gestion et les moyens à mettre en oeuvre pour favoriser son décollage.

B - 1. LES FACTEURS

Ils sont à la fois politico-administratifs, psycho-sociologiques, sportifs, économiques et liés à la gestion.

(4) : COCOU S. Martial, in La Pratique des Activités Physiques et Sportives au Bénin - Année 1989 - p. 56

B - 1.1. LES FACTEURS POLITICO-ADMINISTRATIFS

Dès l'éclatement des Colonies en 1960, le Bénin actuel, pour résoudre les problèmes de la jeunesse, a remplacé l'ancienne inspection territoriale de la Jeunesse et des Sports par la Direction de la Jeunesse et des Sports rattaché au Ministère de l'Éducation Nationale conformément au décret n° 334/PR/MENC du 27 octobre 1961.

Depuis lors, le département de la Jeunesse et des Sports fut soumis à de fréquentes mutations. Ainsi de 1961 à août 1989, il a changé dix fois d'appellation et connu quinze ministres différents comme le décrit le tableau figurant en annexe.

Cette situation qui traduit l'instabilité du département de la jeunesse n'est pas de nature à favoriser le suivi nécessaire pour la résolution des problèmes des jeunes.

Le premier Ministère entièrement consacré à la jeunesse et aux sports fut créé en 1974 et il a fallu attendre sept ans pour le doter d'attributions. En effet, c'est par le décret 81-20 modifié par le décret 84-504 du 17 décembre 1984 que sont définies clairement les attributions d'une direction appelée désormais la "Direction de l'Éducation Physique et des Sports" et consacre une autre à la "Direction de la Jeunesse et des Activités Socio-éducatives".

Aussi est-il flagrant aujourd'hui, de noter que chaque nomination de Ministre occasionne de profonds bouleversements dans les directions techniques. Pour innover, les nouveaux Directeurs font souvent table rase du passé et repartent sur de nouvelles bases.

L'adoption de l'ordonnance 76-16 du 29 mars 1976 portant charte des Sports a focalisé l'attention de tout le monde sur le sport de masse au point que son rôle d'émergence des talents, donc d'une élite, fut oublié et les mauvaises interprétations qu'on découlèrent, consacrèrent les résultats médiocres de son application.

.../...

La grande concentration des cadres sportifs au Sud du pays constitue un frein au développement du sport dans les autres régions. Il est vrai que l'ensemble des cadres ne couvre pas le besoin national, mais leur répartition judicieuse pourrait atténuer les difficultés nées de l'inorganisation et du manque d'encadrement de certaines localités.

B - 1.2. LES FACTEURS PSYCHO-SOCIOLOGIQUES

Ces facteurs occupent une place prépondérante dans la lutte contre le sous-développement en matière de sport. Au Bénin, ils relèvent beaucoup plus de la mentalité et de l'interprétation.

En effet, le sport national souffre du manque de confiance en ses cadres. On préfère s'adresser aux encadreurs expatriés qui très souvent laissent faire tout le travail par leurs adjoints nationaux car ils sont parfois de qualification douteuse. Ce mythe de l'étranger coûte cher aux clubs à ressources limitées qui, sous la hantise du complexe se trouvent détournés des vrais problèmes de leurs équipiers.

L'affectation des cadres sportifs dans les régions septentrionales du pays lorsqu'ils sont en désaccord avec l'administration traduit l'image de camp de concentration qui se dégage de l'esprit punitif. Les réflexes dans ce cas s'émeussent plus rapidement en faisant place à la négligence du travail.

Par ailleurs les facteurs psycho-sociologiques expliquent mieux le non-décollage du sport féminin. Ce dernier soumis aux tabous liés à la considération faite par la société africaine à l'endroit de la femme. Lesquels tabous consistent à créer autour de la femme à partir de l'âge pubertaire des interdits tels que :

- se mettre en tenue de sport ou présenter certaines parties de son corps au public constitue encore dans certains milieux une atteinte aux mœurs.

.../...

Cette situation qui ne favorise pas la participation effective de la femme au sport, est plus remarquable dans les localités à forte pratique islamique :

- La pratique du sport par la femme est souvent considérée comme cause de stérilité et aussi un facteur de détérioration de l'harmonie des foyers conjugaux. Le milieu sportif est donc perçu comme un centre de dépravation où se développent la délinquance et la prostitution des jeunes filles ;

- l'idée selon laquelle la pratique sportive enlève à la femme sa beauté et son charme en lui façonnant un corps d'homme.

Autant de problèmes pour lesquels nous sommes tous appelés à trouver de solutions.

B - 1.3. LES FACTEURS DE GESTION

Comme causes s'ajoutant à celles citées antérieurement, nous évoquerons celles liées à la gestion des hommes, du matériel et des fonds des structures sportives.

La gestion du personnel technique intervenant dans la conduite des activités physiques et du sport, relève de la Direction des Affaires Financières et Administratives (DAFA) du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports. C'est elle qui met à la disposition des Ministères des Enseignements, des cadres techniques en éducation physique et sportive. Elle dispose aujourd'hui de 276 cadres pour l'encadrement de 90 000 élèves. La demande est nettement supérieure à l'offre, si bien que les cadres sportifs, très débordés dans les établissements où ils interviennent, contribuent très peu au rayonnement du sport extra-scolaire.

L'insuffisance des cadres sportifs au Ministère est aujourd'hui accentuée par la récession économique qui contraint l'Etat à laisser au chômage des cadres qu'il a formés. Actuellement nous avons trois promotions de professeurs et de maîtres d'EPS livrées à elles-mêmes

.../...

D'autres personnes aussi interviennent en milieu sportif extra-scolaire et dont le contrôle échappe au Ministère. Elles y arrivent par passion pour le sport. Mais le problème aujourd'hui est que l'encadrement ne peut plus se faire par simple amour pour une discipline ou en référence à un passé sportif. L'évolution du sport exige une formation minimale pour s'élever au rang d'encadrateurs.

Ces bonnes volontés interviennent plus souvent dans la gestion administrative et financière du mouvement sportif. Certains y font leurs premières armes. Ils s'en sortent parfois bien. D'autres par contre et c'est le cas de la majorité, animés d'esprit d'enrichissement illicite, font sombrer leurs clubs. Un certain nombre de scandales a déjà éclaté au sein des clubs où des responsables ont été décriés pour leur pratique. Dans ces situations malheureuses le ministère et le Conseil national des Sports jouent le rôle d'arbitres.

Concernant la gestion du matériel, un effort semble nécessaire. La plupart des clubs, surtout à l'intérieur du pays, n'ont pas de siège social. Il faut solliciter les services d'un membre du bureau directeur ou parfois les bons offices d'un joueur qui accepte de garder le matériel sportif du Club. Dans ces conditions il est souvent mal conservé et se détériore plus facilement. Il est aussi la cible des voleurs qui parfois sont les premiers utilisateurs.

La gestion financière d'un club est la principale source des conflits entre dirigeants d'une part et entre dirigeants et joueurs d'autre part. Il n'est plus un secret pour personne que les dix dernières années ont été marquées par des crises financières relevant de la mauvaise gestion des fonds des équipes.

Cet ensemble de facteurs néfastes se complète par d'autres que nous nommons facteurs sportifs et qui sont intrinsèques à une bonne pratique sportive.

.../...

B - 1.4. LES FACTEURS LIES A LA LOGISTIQUE

La réussite du mouvement sportif résulte d'un minimum essentiel que nous désignons : "Facteurs sportifs". Ils concernent les infrastructures, le matériel didactique, l'équipement sportif, la politique d'encadrement et de compétition et enfin le suivi médical.

Tous ces facteurs constituent aujourd'hui la force des pays industrialisés où la réussite sportive suit la courbe de l'évolution économique.

En République du Bénin, les facteurs sportifs devant contribuer à la promotion du sport n'existent presque pas ou s'ils semblent l'être, c'est souvent dans un état de délabrement ou d'insuffisance notoire. Cette situation caractérise les difficultés de l'Etat à créer des conditions de réussite aux jeunes sportifs malgré sa volonté. Les fédérations sportives, quant à elles, sommeillent dans une léthargie inquiétante. Souvent mises en place sans le minimum qu'il faut, elles sont livrées à leurs propres initiatives. Sur les douze fédérations que compte le mouvement sportif, une seule dispose d'un siège social et peut prétendre à un championnat régulier.

Au séminaire organisé en 1985 sur les stratégies de développement du sport au Bénin, le manque des facteurs sportifs a été largement fustigé. A cette occasion il fut souligné une insuffisance d'infrastructures eu égard au nombre de pratiquants et une absence d'une politique de construction ou de réfection des équipements sportifs. Le constat a aussi fait ressortir :

- l'absence chronique du matériel et des équipements sportifs. Ce triste tableau est illustré par l'inexistence de magasins de vente d'articles de sports dans les provinces de l'Ouémé, du Zou, du Mono, du Borgou et de l'Atacora. Une situation qui contribue d'ailleurs à la cherté des articles vendus à Cotonou ;

- l'absence de politique d'encadrement et de compétition. En effet la compétition constitue un cadre privilégié de mise en pratique des notions apprises au cours des entraînements. La compétition prépare l'athlète et l'adapte à toutes sortes de difficultés pouvant surgir au cours du jeu. Les compétitions peuvent s'organiser au plan national ou international.

Nul n'ignore l'importance de l'entraînement et des compétitions. Aujourd'hui pour prétendre au sport de compétition, il faut un système de compétition bien préparé, se donner au moins 150 jours d'entraînement par an, soit 4 à 6 heures par jour et avoir 90 jours de compétition par année ;

- le manque de contrôle et de la protection du pratiquant

Le contrôle médical et la souscription aux assurances du sportif sont très dérisoires. Cette triste situation est encouragée par l'inexistence de personnel médical spécialisé et de rigueur dans le contrôle des assurances des pratiquants ;

- l'absence de collaboration suffisante avec la presse.

Autant de dispositions qui n'existent pas dans les habitudes du mouvement sportif béninois. D'ailleurs un sondage mené au mois d'août 1989 auprès de 100 personnes choisies dans le milieu sportif des provinces de l'Atlantique, de l'Ouémé, du Zou et constituées d'enseignants d'EPS, d'encadreurs sportifs, de cadres de sports, de sportifs et des supporters de clubs sur les obstacles à l'éclosion du sport béninois, a donné les résultats ci-après :

- 1ère question : Quelle est selon vous la situation actuelle du sport béninois ?

100 % des personnes reconnaissent que le sport national est dans un état de déliquescence très avancé.

- 2ème question : Quelle peut être selon vous la principale cause de la présente situation ?

47 % estiment que l'Etat est le premier responsable de la situation en n'accompagnant pas ses décisions d'actes concrets.

- 30 % répondent que la crise du sport béninois est liée au problème des moyens ;
- 13 % pensent que l'absence d'un programme sportif cohérent et l'incompréhension des cadres ont conduit à la situation actuelle du sport béninois ;
- 10 % croient que la cause est née de l'indifférence des autorités politico-administratives des provinces qui s'occupent plus du développement économique.

3ème Question : Y a t-il au Bénin une politique de formation de la relève dans le milieu sportif avant la création des Centres de développement sportif ?

- 84 % ont reconnu qu'aucune action de formation de la relève n'a été entreprise dans le milieu sportif parce que :

- * ne constituait pas un souci pour les clubs ;
- * c'est un phénomène absorbant et difficile.

- 16 % Reconnaisent une tentative du ministère chargé des sports dans ce sens entre 1979 et 1981. Mais il faut que les centres qui naissent, fassent la preuve de leur efficacité.

4ème Question : Est-il possible d'engager une action de redressement du sport béninois ? pourquoi et par qui ?

- 78 % ont foi en un redressement du secteur sportif au Bénin, à condition de faire appel aux initiatives privées. Il est un problème de moyens que l'Etat n'a jamais pu résoudre ;
- 22 % ne pensent plus à une action possible parce que la crise économique impose des priorités que même les privés n'osent braver.

Toutes les personnes rencontrées reconnaissent que les pouvoirs publics sont dépassés et souhaitent l'action des initiatives privées si elle peut résoudre le problème.

Les résultats du sondage ont permis d'aboutir à trois conclusions qui confirment notre hypothèse. Ce sont :

.../...

- Le constat est unanime à reconnaître la mauvaise posture du sport béninois qui n'est plus compétitif. Cette situation nécessite une solution bien pensée et soutenue ;

- le développement du secteur sportif est une affaire de moyens et de moyens bien disciplinés. Son absence conduit inévitablement à une inexistance de résultats ;

- Autant que nous sommes, chacun est responsable à son niveau et que seule une recherche de solutions communes pent aujourd'hui nous déculpabiliser.

Au regard de tout ce qui précède, quelle est la place des facteurs économiques dans la présente crise ?

B - 1.5. LES FACTEURS ECONOMIQUES

L'adoption de la loi portant charte nationale des sports en 1976 et la création des équipes provinciales ont permis d'imputer toutes les charges à l'Etat. Le préambule de cette charte définit clairement la politique sportive et met en exergue le sport d'Etat, comme le précise la citation :

"Le sport est un instrument politique de premier choix.
Il doit être démocratique et populaire. Son organisation incombe à l'Etat."

Dès lors, les bonnes volontés dont les services ont jadis contribué à la promotion des clubs sportifs, se sont retirées, laissant le champ libre à l'Etat. Sa responsabilité devient très grande sur ce terrain si délicat à un moment où il a plus besoin de soutien financier.

La République du Bénin est membre de l'ensemble de pays à faible économie nationale. Or, comme tout phénomène de développement social, l'activité physique et sportive constitue un tout indissociable dans la vie nationale. Dans les pays en voie de développement, le sport est la première victime des difficultés de l'économie. Situation qui conduit ces pays dans une position défavorable par rapport aux pays industrialisés.

Cette sujétion est exprimée par le manque de force des peuples face à l'amélioration de leur posture inconmode. Ces peuples ont subi un choc psychologique qui les rend dépendants des pays développés qui doivent contribuer à l'amélioration de l'économie du Tiers Monde.

Actuellement certains peuples sont désarmés ; ce qui explique le déséquilibre économique et culturel. Ils se retrouvent en situation de dominés ; ce qui engendre une prise de conscience dans les rapports entre dominés et dominants.

Face à la crise économique qui secoue fortement les pays sous-développés, le Bénin s'est fixé des priorités dans cette nouvelle lutte pour le développement. Ainsi la responsabilité de l'Etat est infléchie par l'insuffisance budgétaire pour l'équipement sportif et la formation convenable des cadres techniques.

En conséquence, la situation économique nationale ne permet plus de continuer avec le sport d'Etat, eu égard à ses exigences financières. Ainsi l'Etat doit-il permettre une organisation plus démocratique du sport, en ouvrant la brèche aux initiatives privées pour une meilleure compétitivité du sport béninois.

Les maux appellent les remèdes et l'Etat béninois n'est pas resté sans réagir aux dangers qui menacent son sport. Ils sont circonscrits en trois grands points que nous dénommons les impacts.

B - 2 - LES CONSEQUENCES

Les différents déboires à l'éclosion du sport béninois ont engendré des conséquences qui obligent à méditer le problème du sport au Bénin. Ils sont de trois ordres et leur résolution interpelle tous les fils du pays. Ce sont :

- la baisse du niveau technique ;
- l'indifférence des spectateurs ;
- le non-décollage du sport féminin.

.../...

B - 2.1. LA BAISSSE DU NIVEAU TECHNIQUE

Selon Pierre Parlebas, "le sport est une situation motrice d'affrontement codifié par une instance sociales dont les formes compétitives sont institutionnalisées". Il est celui que pratique tout le monde. Qu'il se passe à l'école, pendant les rassemblements sportifs inter-établissements, ou dans le civil entre clubs nationaux ou internationaux, son mode d'expression reste la compétition. C'est à travers les résultats de celle-ci que s'apprécie son état de santé, donc son niveau technique. Or ces résultats au cours des dix dernières années sont médiocres et traduisent une chute progressive de son niveau.

Dans les milieux scolaires et universitaires, les structures de la Fédération du sport scolaire et universitaire du Bénin (FSSUB), malgré leur bonne volonté n'arrivent pas à maîtriser la situation des compétitions dans ces milieux. Les raisons sont multiples et propres à chaque localité. Elles sont humaines et matérielles. Et dans ces difficultés, il serait erroné de clamer que le niveau du sport scolaire est porteur d'espoir. La preuve, reste que les établissements scolaires pour lesquels nous semblons être satisfaits des prestations n'ont jamais osé affronter leurs voisins des pays amis. Les rares fois que l'équipe de l'université arrive à participer aux compétitions internationales, les résultats qu'elle affiche ne sont pas des meilleurs. Notre consolation à ces différentes rencontres reste l'esprit de participation et l'éthique sportive.

Au sport civil la situation est plus grave. Des jeux olympiques de Moscou en 1980 aux jeux de la francophonie du Maroc en juillet 1989 et la participation béninoise n'était pas des plus spectaculaires, pas une seule fois les sportifs du Bénin ne se sont retrouvés sur un podium et n'ont fait retentir l'hymne national. Nous enregistrons très fréquemment des éliminations au premier tour et ne nous contentons que des vertus du sport. Il est indéniable de reconnaître que les sportifs sont décrépités et médiocres.

Si nous savons qu'aujourd'hui le sport devient un instrument d'appréciation de la puissance politique, économique et communicative d'un pays, nous devons reconnaître la place de choix des résultats sportifs dans les compétitions internationales. La force d'un pays

.../...

en sport s'observe aux médailles remportées et les dirigeants sportifs sont fiers d'y contribuer.

Toutes les tractations qui sont orchestrées lors de la préparation et de la participation d'un club à une compétition qui engage l'honneur national en sont des preuves vivantes. Le cas du Sénégal en Coupe d'Afrique des nations en 1986 et 1990 est édifiant.

Mieux la décision de l'Egypte de présenter en coupe d'Afrique des nations 1990 une équipe olympique afin de permettre la poursuite de la préparation de l'équipe nationale pour le "Mondial", est prise comme une dévaluation du niveau de la compétition de la Coupe Africaine des nations. ("CAN 90"). C'est dire que la responsabilité des équipes en compétition est très grande et qu'elles ne sont pas autorisées à choisir les compétitions comme l'explique le cas de l'Egypte.

Face à ces contraintes, est-il permis de continuer à jouer le rôle de figurants avec toutes ses implications sur le prestige national ? Il est clair que la baisse du niveau technique du sport béninois rompt le lien entre les spectateurs et le spectacle.

B - 2.2. L'INDIFFERENCE DES SPECTATEURS

A la suite des fréquentes déceptions engendrées par les mauvaises prestations de nos sportifs, les spectateurs dont la présence à diverses manifestations sportives est motivée par la qualité du spectacle et le soutien aux valeurs en compétition, ont choisi l'attitude indifférente face aux rencontres organisées sur le plan national. Ils se décident de plus en plus à "dépeupler" les stades. Ils préfèrent la qualité du spectacle des championnats européens et deviennent ainsi des spectateurs indirects aux yeux fixés sur le petit écran. D'autres par contre, préfèrent noyer leurs soucis dans la boisson. Durant les rencontres d'amis, ils passent tout le temps à discuter des problèmes de la vie nationale, des informations à la une. Cette situation frappe durement les organisations de spectacles. Ainsi il est fréquent de noter que des rencontres de football organisées sur un terrain de 30 000 places assises accueillent environ 3 000 spectateurs et ne comblent pas les espoirs de organisateurs.

2- 2.3. LE HEN-DECOUPLAGE DU SPORT FÉMININ.

La participation féminine aux activités sportives reste encore limitée. Hindé par un complexe né des travaux, la femme béninoise demeure encore réticente à ce secteur, malgré l'avènement de la loi fondamentale dont l'article 126 devrait la décrire et procéder à sa complète intégration au monde sportif.

Malgré l'institution d'une charte nationale des sports dans le pays, aurait pu cependant apporter des changements tant souhaités par tous au vu de la pratique généralisée du sport et singulièrement de l'émergence du sport féminin.

Comme on peut le constater, cette charte prévoit en effet la pratique du sport pour tous les citoyens, de tous âges et de toutes conditions vivant dans les villages, les quartiers de ville, les communes, les districts, les provinces, les unités de production, les parcs ainsi que les entités scolaires et universitaires du pays.

Cependant les espoirs mis dans ce vaste et riche programme n'ont pas abouti du fait de la lenteur de la mise en place des structures. Néanmoins les jeunes filles des grandes villes comme COTONOU, PORTO-NOVO, ALCOBRY, IGHOGBA et PARAKOU s'éduquent petit à petit à la pratique sportive mais aient que leurs coeurs des zones rurales et qui **du reste** sont majoritaires.

Autant de facteurs qui montrent que chacun pour sa part a contribué au ralentissement progressif de la pratique dans le pays où, jadis se réalisait de bons résultats. La situation est si alarmante aujourd'hui qu'il faut être manifestement de très mauvaise volonté pour ne pas s'en apercevoir. Les médias s'en sont si bien occupés que même les profanes, situés dans les villages les plus reculés sont informés de la mauvaise santé du sport béninois.

Cette situation, dont la dégradation s'accroît au fil des jours, a contraint les pouvoirs publics à organiser au novembre 1975 un Séminaire national où le problème fut profondément examiné. A cette occasion, il fut reproché aux clubs l'absence de travail les petites catégories.

En effet, il revient aux clubs d'organiser la relève en recrutant et en encadrant les plus jeunes afin de pourvoir rapidement la première équipe en éléments valables. Les erreurs méthodologiques constatées expliquent parfaitement le sort réservé à la relève :

- Les clubs n'accordent aucun intérêt à l'organisation des petites catégories. Un sondage effectué auprès des six grands clubs du territoire national révèle l'inexistence des équipes minimes, cadettes voire parfois des juniors. La seule tentative dans la Province de l'OUEME avec les "Espoirs du Bénin" fut un succès éphémère et a connu son terme depuis l'ascension des éléments en équipe première et la fin du championnat national de football junior de 1983 ;

- Seules les **comp**étitions de la Fédération du sport scolaire et universitaire servent de cadre d'éclosion à quelques talents.

Ces derniers sont vite phagocytés par les clubs qui préfèrent opérer des recrutements dans les établissements scolaires **et dans les pays** limitrophes notamment au Nigeria, au Togo et au Ghana.

Une situation qui n'est pas sans conséquence. Les exemples les plus fraglants sont ceux réalisés en 1984 et 1986. En effet en 1984 le Club "LES LIONS de l'ATACORA" qualifié en coupe d'Afrique des Clubs champions, devait affronter l'équipe "HEART OF OAK" du Ghana en 16^{eme} de finale. Or le club de l'Atacora était encadré par Peter LAMPTEY, international ghanéen, ancien capitaine des HEART OF OAK et disposait en outre en son sein de deux joueurs contractuels tous ghanéens. Empreints de nationalisme, ces étrangers ont préféré sacrifier le club en évitant consciemment de marquer contre le Ghana. A la fin de la rencontre ils sont restés chez eux, mettant unilatéralement fin à leurs contrats.

.../...

La même histoire s'est répétée avec "LES DRAGONS FC" de l'OUEME où l'International "Goal Keeper" Peter RUFAL du Nigéria, sociétaire de l'équipe de l'OUEME a consciemment encaissé, contre le cours du match, deux buts qui devaient éliminer les "DRAGON FC" en demi-finale de la Coupe d'Afrique des Clubs champions en 1986. A l'instar des ~~gambéens~~, Peter RUFAL n'était plus revenu avec son équipe. Il était rentré directement dans son pays.

Nombre de raisons qui, finalement ont accéléré l'actualisation et la mise à exécution d'un projet mis en veilleuse depuis 1981, celui des Centres de Développement Sportif (CDS). Ainsi l'Etat prendra à la place des clubs restés réticents, l'initiative de préparation des jeunes valeurs. Dès lors commence l'effort de redressement par les pouvoirs publics.

C. ACTIONS DE REDRESSEMENT PAR LES POUVOIRS PUBLICS

La situation du sport béninois appelle à une mûre réflexion et à un choix. Ce dernier doit tenir compte de tous les paramètres et surtout de la volonté politique.

Les distorsions relevées et qui découlent essentiellement de l'indifférence à l'égard d'une pratique sportive méthodique, ont amené les autorités du pays à entreprendre une série d'actions de redressement. Elles ont surtout touché les établissements scolaires et plus particulièrement les écoles de base, et engendré les Centres de Développement sportif (CDS).

C - 1. RELANCE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE A L'ECOLE

L'école, cadre jugé suffisamment organisé, fut le premier milieu choisi par les pouvoirs publics pour la relance du sport. Cette population bénéficiait de toute la sollicitude des autorités coloniales ; ainsi les meilleures prestations des sportifs sur le plan national et continental,

.../...

se sont situées avant les années 1966-67. Malheureusement l'école fut privée d'un moyen non moins important, le brevet sportif qui, à ne pas en douter, constituait un véritable stimulant à la pratique du sport dans ce milieu. La suppression du brevet sportif avait progressivement diminué la pratique du sport à l'école. Cette activité ne renaissait qu'à la veille des examens pratiques du Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement (CAP).

Au terme du séminaire-bilan tenu en septembre 1981 sur la nouvelle loi d'orientation en matière d'éducation et d'enseignement, d'importants réajustements et aménagements ont été préconisés dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive. La pratique des activités physiques et des sports doit donc retrouver sa place à l'école. Les jeunes scolarisés doivent donc jouir d'une éducation très appropriée du physique, améliorant leur santé et les rendant aptes au travail quotidien. Pour répondre à ces préoccupations, des réaménagements des textes officiels seront opérés.

C-1.1. REAMENAGEMENT DES TEXTES OFFICIELS

Pour faire reprendre à l'école le goût des activités physiques et sportives, et dissiper la léthargie qui minait les maîtres de l'école primaire, des actes administratifs ont été pris dans ce sens et qui sont :

- Pour l'enseignement de base (ancien enseignement primaire) :

L'arrêté interministériel n° 440 du 13 juin 1985 instituant des épreuves d'EPS au Contrôle des Etudes de fin d'Enseignement de Base (CEFEB) ;

L'arrêté interministeriel n° 0020 du 19 janvier 1984 portant réorganisation du contrôle des Etudes de Fin d'Enseignement de Base (CEFEB) ;

La lettre-circulaire conjointe n° 150 du 20 février 1987 portant relance de la pratique des Activités physiques et sportives.;

.../...

L'instruction officielle n° 049 du 28 juillet 1980 portant organisation des épreuves d'EPS aux examens scolaires.

Pour les Enseignements Moyen et Supérieur :

Le Décret n° 80-342 du 29 novembre 1980 portant réorganisation du déroulement des examens du Baccalauréat, réaménagé par le décret rectificatif n° 84-131 du 19 mars 1984 réorganisant les examens du Baccalauréat ;

L'arrêté interministériel n° 80-1021 du 15 septembre 1980 portant organisation des épreuves d'EPS aux examens scolaires.

Les nouvelles dispositions qu'imposent les actes administratifs réglementaires ont incité les établissements scolaires à s'investir à nouveau, chacun à sa manière au niveau des activités physiques et sportives.

Pour coordonner et améliorer l'effort du terrain, un service de l'Inspection et de la Méthodologie a vu le jour au Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (MCJS) conformément à l'arrêté 86-156 du 4 août 1986.

Ces différentes actions sont souvent soutenues par des séminaires et journées d'étude.

C - 1.2. SEMINAIRES ET JOURNEES D'ETUDE

Tout autant que les textes officiels, les Séminaires et les Journées d'étude, grands moments de réflexion ont aussi permis de se pencher sur le sort du sport à l'école.

En 1981, au séminaire national de Ouando à Porto-Novo, fut posé le diagnostic. A cette époque déjà, le souhait a été formulé de redynamiser et d'encourager l'activité physique et sportive à l'école. Ce séminaire fut suivi par un autre tenu à Cotonou. En effet, le Séminaire national organisé en Novembre 1985 au stade de l'Amitié sur la stratégie de développement

du sport a en outre, au regard des insuffisances précédentes, formulé un certain nombre de propositions pour améliorer l'avenir du sport. Il convient d'en retenir notamment.

- Pour le Sport scolaire :

- . Généraliser, encourager et soutenir l'animation sportive dans l'enseignement
- . Redynamiser le sport scolaire et Universitaire ;
- . Réinstituer les brevets sportifs ;
- . Lutter contre la délivrance anarchique des dispenses au sport ;
- . Recycler périodiquement les instituteurs sur l'organisation, la conduite et les règlements des sports ;
- . Doter les écoles d'installations et du matériel sportifs.

Le dernier séminaire national tenu en Août 1987 à l'INFOSEC (Institut de Formation Sociale, Economique et Civique) sous le thème "La Place de l'EPS Dans l'Enseignement de Base en République Populaire du Bénin", reprend toutes les idées-forces contenues dans les deux précédents.

Autant de répétitions qui justifient remarquablement cette dichotomie existant entre la parole et les actes.

C - 1.3. LA FORMATION DU MAITRE

S'agissant de la formation du maître d'école, il convient de remarquer l'existence de deux formes habituellement utilisées :

- La formation initiale
- La formation continue.

La première survient à l'école normale où un programme d'EPS est dispensé. Il comprend trois rubriques dont le respect est sans nul doute un gage de réussite.

.../...

- La phase théorique se dispense en salle où un certain nombre d'outils sont mis à la disposition du futur maître. Ils vont de la connaissance générale de l'activité physique et sportive à la mise en place de l'infrastructure en passant par la formation pédagogique. La phase théorique est évaluée trois fois dans l'année.

- La phase physique concerne les élèves-maîtres eux-mêmes. Ils se retrouvent en situation d'athlètes et vivent les réalités des différentes disciplines. En effet il n'est pas aisé de se mettre dans la peau de celui qu'on pousse à l'effort si on l'a pas connu soi-même. Et c'est là qu'apparaît l'erreur de dosage. Raison pour laquelle le programme prévoit un créneau hebdomadaire de descente sur le terrain. Elle est évaluée deux fois dans l'année.

- La phase pratique, quant à elle, met les futures enseignants en situation face à leurs élèves. Ils doivent se souvenir des cours théoriques et des séances physiques pour concevoir la séance pratique. Phase la plus importante, la pédagogie pratique exige une préparation antérieure, une organisation de l'espace, une motivation des enfants à la séance et une post-évaluation. Cette phase pratique dure un mois par trimestre et est sanctionnée par une note.

La formation initiale est parfois harassante. Une fois terminée, l'instituteur se sent libéré des contraintes du centre de formation. Il oublie donc de se maintenir et d'actualiser ses connaissances. C'est pour ces raisons que la formation continue est instaurée.

La formation continue se fait de plusieurs manières. Elle peut prendre la forme de séminaire. A cette occasion, il est opéré un regroupement d'instituteurs par zone et sous la conduite d'instructeurs ou d'animateurs pédagogiques. Il leur est rappelé les principes pédagogiques de l'Éducation physique et des sports. Ils se familiarisent avec les nouvelles méthodes

d'enseignement et s'informent sur l'évolution des disciplines et de leurs règlements.

Elle peut aussi prendre le caractère de stage de recyclage. Avec cette formule, elle regroupe en séances théoriques et pratiques des stagiaires qui vivent les activités. Cette forme permet une mise en forme totale du stagiaire. Ces stages sont encadrés par une équipe itinérante de l'Institut National d'Enseignement d'Education Physique et Sportive (INNEEPS) de Porto-Novo. C'est le cas en 1984 où dans une envergure nationale presque tous les instituteurs ont été recyclés en deux mois.

Elle peut aussi prendre l'allure de conférences. Sous la responsabilité de spécialistes, des thèmes spécifiques sont développés et le débat qui s'en suit, la lumière jaillit sur les zones d'ombres.

Enfin la formation continue peut être faite sous forme de colloque. Cette forme d'échange est peu utilisée contrairement au séminaire et au stage de recyclage.

Les différentes formations accordées aux maîtres de l'enseignement de base visent à les aider dans l'accomplissement correct de leur mission d'éducation. A ce titre, la formation initiale connaît une intensification avec l'intervention des professeurs certifiés d'EPS dans l'encadrement des élèves-maîtres des écoles normales. Tandis que la formation continue devient régulière et généralisée.

Ces différentes formations consacrées aux instituteurs doivent transparaître dans leurs enseignements, lesquels seront jugés au contrôle des Etudes de Fin des Enseignements de Base (CEFEB) au travers des prestations de leurs élèves.

C - 1.4. INTRODUCTION D'EPS AU CONTROLE DES ETUDES DE FIN DES ENSEIGNEMENTS DE BASE (CEFEB)

.../...

Depuis la suppression du Brevet Sportif en 1966, il a fallu attendre les années 1985 pour voir renaître effectivement les activités physiques aux examens de fin du cycle primaire, conformément à l'article 8, point 9, de l'arrêté n°0020/MEMB/MEM.GTP/DGM/DSEC/DEB du 19 Janvier 1984, portant réorganisation de l'examen du contrôle des Etudes de Fin d'Enseignement de Base (CEFEB). Il est désormais institué au CEFEB une épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive (EPS) notée de 0 à 20.

La renaissance de l'EPS au CEFEB a été le voeu de plusieurs séminaires avec espoir qu'elle apportera un sang nouveau à la vie sportive des écoles.

La relance de l'éducation physique et sportive à l'école tant prônée par les autorités nationales n'est pas réalisée sans heurt. Elle est confrontée à de graves problèmes d'infrastructures et de matériel. L'implantation des écoles ne respecte pas toujours la réglementation en vigueur. Ainsi beaucoup d'écoles du territoire national et plus particulièrement de la ville de Cotonou n'ont pas prévu d'espace pour la création d'infrastructures sportives. A cette situation très difficile s'ajoute une absence presque totale du matériel sportif.

Autant de situations qui entravent la relance effective des APS dans les écoles. Toutefois une lueur d'espoir pointe à l'horizon, eu égard aux efforts de ces dernières années et aux résultats d'ensemble.

C - 2. LA POLITIQUE DU SPORT DE MASSE

"Le seul malheur de l'homme, a dit Mao, c'est de ne point avoir le corps". Eu effet connaître son corps, avoir conscience de ses potentialités, les développer, les améliorer, constitue un précieux capital social. Mieux si l'on peut faire du sport un puissant moyen de développement de l'homme apte à la production, l'Etat a le devoir de l'organiser dans le cadre d'une ligne sûre d'épanouissement. C'est dans cette perspective qu'en 1976, la charte des Sports en République du Bénin a légitimé le sport de masse

conformément à la loi 76-16 du 29 mars 1976.

Il fut introduit dans les services et unités de production une leçon foncière, une séance globale d'éducation physique en vue d'un dérouillage musculaire et articulaire, d'élimination progressive des toxines du sang, d'une diminution de la graisse ou de la cellulite, bref d'une mise en condition physique.

L'objectif n'est donc pas la recherche de la performance ou du record, ni même de la prouesse, mais un travail physique régulier, nécessaire à l'entretien et au bon fonctionnement des organes, et par conséquent contribuant à la conservation de la santé qui rend l'homme apte à la production ; c'est dire qu'à ce niveau il ne s'agira pas du tout de s'inscrire dans une discipline spécialisée comme le football, le basket-ball, le hand-ball, le saut en hauteur ou le 1 500m ; tant s'en faut.

Les pouvoirs publics, pour consacrer leur avancée en matière de sport de masse, ont décrété en 1987 la semaine nationale des Sports, qui va du dernier Vendredi du mois de Mars au premier Samedi du mois d'avril. Pendant cette période de semaine nationale, tout citoyen béninois, quels que soit sa classe, son âge ou son rang social, doit se consacrer au moins à une activité sportive de son choix.

L'initiation sportive relève d'une pratique à un autre niveau, celui de l'association sportive du village ou du quartier. Elle doit aboutir à la formation du citoyen qui aspire au sport de compétition. Elle rend impérieuse l'obligation d'une acquisition d'installations sportives adéquates. La répartition des heures de travail 8h - 12h 30 et 15h - 18h 30 réduit le temps d'entraînement étant donné que les quelques installations sportives disponibles dans les villages et quartiers de ville ne sont pas éclairées la nuit. Face à cette situation, l'Etat avait déclaré la journée continue de travail (7h à 14h et les samedi : 7h à 12h) afin de libérer les après-midi pour l'initiation sportive.

.../...

L'Etat comprend que le sport de masse et celui de compétition apparaissent liés et complémentaires. Cependant, comme le souligne si bien Bernard JEU : "Le champion sert de modèle et joue un rôle essentiel dans la pratique de la masse, ne fut-ce qu'à titre de propagande. Mais le champion lui-même sort de la masse et a d'autant plus de chance d'apparaître quand cette masse est nombreuse."

Autrement dit, le sport de compétition nourrit le sport de masse et s'alimente à partir de la pratique de la masse au sein de laquelle les dons naturels et l'entraînement adéquat révèlent les meilleurs.

Sans pourtant vouloir négliger l'élite existante ou naissante, l'Etat a opté pour la pratique du plus grand nombre. Ce choix fait dans un système de sport d'Etat, exige de ce dernier un apport dont l'absence à un moment donné, a largement contribué au ralentissement des clubs.

Le bilan de 1982 constata l'échec dans la mesure où l'absence d'installations suffisantes et de moyens matériels ne permettait pas de meubler efficacement les après-midi dégagés au profit de la pratique sportive. Ainsi la journée continue de travail fut supprimée en 1985.

Dans leurs tentatives de règlements du problème de la pratique sportive et de recherche de performance, les pouvoirs publics choisiront une nouvelle voie, celle de la préparation de la relève dans les centres sportifs.

C - 3. LES CENTRES DE DEVELOPPEMENT SPORTIF (CDS)

Les CDS constituent un des plus beaux fleurons du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports du Bénin. Ils surviennent à une époque où le désarroi s'empare du monde sportif. Ils ont pour mission de permettre une pratique sportive précoce de la part du jeune Béninois et de fournir à l'avenir une relève capable de prestation sur l'échiquier international.

.../...

Cette mission ne peut se réaliser sans heurt, c'est pourquoi dans les lignes qui suivent, nous essayerons de retracer le chemin parcouru par ce dernier-né du MCJS et de situer le reste du parcours.

C - 3.1. - HISTORIQUE ET OBJECTIFS DES CDS

Depuis 1981, après le Séminaire organisé à Abidjan par la CONTEJES sur la pratique des Activités Physiques et Sportives (APS) dans l'optique du sport de masse, les responsables du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, et du Ministère des Enseignements Matériel et de Base (MEMB) ont adopté une stratégie visant à vulgariser la pratique des activités physiques et sportives dans les écoles de base. Dès lors l'animation sportive est devenue une réalité dans la plupart des écoles.

La nécessité de motiver davantage les jeunes a entraîné des actions de brassage dont le but est de déceler les meilleurs talents. Aussi dans le souci de préparer la relève, le Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports a-t-il entrepris la création des Centres de Développement Sportif (CDS). Ainsi, dès 1987-88, la création des centres a été proposée par le MCJS, sur toute l'étendue du territoire national. C'était une opération de masse en faveur de la pratique sportive. Elle s'adressait prioritairement aux jeunes des écoles de base et des collèges.

Ainsi un certain nombre de centres ont vu le jour et sous l'impulsion des Directeurs Provinciaux de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, et des cadres sportifs particulièrement motivés, de nombreuses manifestations ont pu avoir lieu avec succès.

Ces centres ont pour but d'accueillir les jeunes talents qui sont soumis à des séances d'initiation et de perfectionnement techniques dans toutes les disciplines sportives, le but essentiel étant la création de la source d'une jeune élite sportive.

.../...

C - 3.2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES CDS

C - 3.2.1. Structures des Centres

L'organisation des Centres sportifs prend en compte trois grandes formules différentes à intérêt certain, initiées par les directeurs provinciaux. Il s'agit :

- de la mise en place au niveau des clubs civils, des clubs de quartiers, des clubs de district et des clubs scolaires, des centres d'initiation à la pratique sportive diversifiée (CIS). Ces centres regroupent des jeunes de 8 à 12 ans et pendant une année (1938-39) doivent alterner entraînements et compétitions, au niveau d'une pratique diversifiée ;

- de la mise en place des centres de perfectionnement sportif (CPS) dont la mission est la formation et le perfectionnement de l'élite de 11 à 14 ans pendant trois ans après leur détection. La formation et le perfectionnement s'effectuent dans des centres de regroupements locaux, spécifiques à chaque spécialité. On y alterne entraînements et compétitions, au niveau d'une spécialité sportive ;

- de la mise en place des centres d'entraînements sportifs (CES) niveau I et niveau II, qui dans des regroupements locaux au niveau du district et des regroupements au niveau provincial ou national, doivent, pendant deux ans, s'occuper de la formation et de l'entraînement des cadets et des juniors issus des CPS ou d'une détection.

Par ailleurs, le Centre de développement sportif de l'école concerne les écoles de base d'un district et sollicite la collaboration des instituteurs. Pour mieux répondre à ses objectifs dans ce milieu où interviennent des enseignants de niveau modeste en sport, il est conçu un plan de formation continue des instituteurs en EPS pour soutenir l'effort des bonnes volontés. Ainsi il s'agira d'assurer en trois ans, la formation continue en EPS d'au moins un instituteur par groupe scolaire sur toute

...../.....

l'étendue du territoire. Cette formation, dont l'objectif est de soutenir le développement de la pratique sportive au Bénin, notamment chez les jeunes, portera sur les contenus pédagogiques et sur l'organisation des activités de l'Union des Associations sportives des écoles de base (UASEB).

Les deux premières formules se rapprochent plus de celles des écoles traditionnelles de sports. La troisième, outre l'action menée en faveur de la Masse, présente l'intérêt de solliciter des bonnes volontés, en dehors des cadres retenus par les Directeurs Provinciaux de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DPCJS).

Aussi apparaît-elle comme une action de substitution par rapport à la mission que l'UASEB et l'UASEM ont à mener dans les écoles de base et les collèges.

C - 3.2.2. Recrutement et Détection des talents

Le recrutement et la détection constituent des étapes importantes dans la réussite des CDS. En effet si la pratique sportive reste ouverte à tous, il n'en demeure pas moins évident que seuls certains athlètes, possèdent des qualités spécifiques, accéderont à des résultats supérieurs. C'est pourquoi le MCJS a choisi de s'adresser à la tranche d'âge des 8 - 14 ans et de permettre à la masse la plus importante possible de recevoir une formation de type perfectionnement dans les centres.

Mais il est important d'opérer une distinction entre les 8 - 10 ans et les 11 - 14 ans. Les premiers issus de la 4ème et 5ème années de l'école de base n'en sont qu'au stade de sensibilisation et d'initiation en matière de sport. L'accueil de tous dans les Centres de développement sportif ne saurait se faire sans poser de sérieux problèmes à l'encadrement.

Ainsi les rencontres sportives organisées à l'initiative des UASEB doivent permettre aux cadres techniques des Fédérations de procéder à un repérage des jeunes talents. Dès lors la collaboration entre les Fédérations sportives et celle du Sport Scolaire et Universitaire du Bénin (FSSUB) s'avère indispensable.

.../...

Le recrutement se fait donc à travers les compétitions de l'UASEB, de l'USAEM, le repérage par les enseignants d'EPS ou les instituteurs, au cours des épreuves du CEFEB.

Il conduit aux épreuves de détection après une année d'initiation. La détection se fait sur une base scientifique à partir des épreuves bien choisies et qui jadis expérimentées au plan national ont donné des résultats concluants et prouvé les qualités motrices (destérité, coordination) générales, les capacités athlétiques (rapidité, puissance etc) et les qualités physiologiques (combativité, intelligence etc) du jeune béninois. Le répertoire des épreuves est annexé au présent document.

Enfin des tests spécifiques par spécialité permettent de s'assurer de l'orientation définitive donnée au jeune athlète.

Ainsi recrutés dans la tranche d'âge 11 à 14 ans, les jeunes sportifs sont admis dans les centres de perfectionnement .

C - 3.2.3. - FONCTIONNEMENT DES CENTRES

Les centres sont dirigés par des cadres désignés et formés pour la cause. Ils sont un ensemble constitué d'enseignants d'EPS spécialistes, d'instituteurs et d'anciens sportifs bénévoles.

L'encadrement technique exécute au cours des entraînements les programmes établis par les directeurs techniques de chaque discipline sportive sous le contrôle de ceux-ci.

Des périodes de compétition bien définies et des programmes bien soutenus permettent aux jeunes élites de se confronter dans leur spécialité.

L'ensemble des centres sportifs est placé sous la supervision générale d'un expert français.

.../...

C - 3.2.4. EVALUATION ET PERSPECTIVES

Depuis la campagne menée en 1987 par le MCJS sur la création des Centres de développement sportif au Bénin, une mutation profonde s'opère dans le milieu jeune en matière de sport. Mais beaucoup reste à faire. Ainsi nous nous permettrons de faire le point sur les CDS et de situer le reste de chemin à couvrir pour réaliser les objectifs fixés.

Point sur les Centres de Développement Sportif (CDS)

A l'issue de plusieurs rencontres tenues en Octobre et en novembre 1988 sur l'initiative du Directeur de l'éducation physique et des Sports, cinquante centres de perfectionnement sportif ont été mis en place sur toute l'étendue du territoire national dès janvier 1989 et répartis comme suit :

- Au Nord : -Province de l'Atacora : 4 centres
-Province du Borgou : 5 centres
- Au Centre : -Province du Zou : 7 centres
-Province du Mono : 5 centres
- Au Sud : - Province de l'Atlantique : 15 centres
- Province de l'Ouémé : 14 centres

Cette répartition tient compte de l'importance accordée à l'activité sportive dans chaque province, l'effort personnel de chaque circonscription administrative en matière d'équipements et l'intérêt de ses habitants aux sports.

Au total dix (10) spécialités sportives sont concernées et le nombre des CPS ainsi attribué :

.../...

- Dix (10) en Football
- Huit (8) en Basket-ball
- Huit (8) en Hand-ball
- Huit (8) en Athlétisme
- Cinq (5) en Taekwondo
- Quatre (4) en Tennis de table
- Trois (3) en Tennis
- Un (1) en Judo
- Un (1) en Boxe

En février 1989, les 50 cadres retenus par le Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports sur proposition des différentes fédérations, ont suivi une formation dont la tenue est rendue possible grâce à un financement de la CONFEJES.

Depuis mars 1989, les centres sont fonctionnels et encadrent 1 200 jeunes, filles et garçons confondus, grâce à un apport en matériel sportif de l'ambassade de France au Bénin. Cependant, il reste à équiper les CDS de tennis, de Judo, de ~~Taekwondo~~ et de la Boxe.

Perspectives :

L'examen des implantations des CDS laisse apparaître de grandes zones d'ombres sur le territoire national. Une grande disparité transparaît au détriment de certaines régions.

Les services de gestion et de coordination des CDS préconisent à l'avenir de décentraliser ces implantations afin d'initier les responsables locaux à créer des clubs sportifs.

Pour la réalisation de cet objectif, il est envisagé la mise en place de 50 nouveaux centres de perfectionnement sportif ou d'encadrement dans les deux (02) ans à venir. Ce qui porterait à 100 le nombre total des centres sportifs.

Dans ce cadre, les actions suivantes sont programmées par le MCJS en 1990 et 1991 :

.../...

- "Déterminer avec les Fédérations sportives, les lieux d'implantation et ces cadres requis ;
- Organiser une formation de courte durée de ces cadres avec l'appui de la CONFEJES ;
- Doter les centres en matériel minimum ;
- Organiser, en relation avec les fédérations, deux ou trois manifestations annuelles permettant à ces jeunes élites de se confronter dans leur spécialité sportive.

Les trois dernières actions pourraient être concrétisées avec l'appui de la Mission Française de Coopération, de la CONFEJES et l'apport des sponsors.

La mise en place des Centres de développement sportif (d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement niveau I et niveau II) commencée en 1988 devrait être achevée en 1992.

Tout en continuant une politique de décentralisation pour couvrir tout le pays, et concernant les structures d'accueil, il appartiendra au MCJS, dans une dernière phase, de procéder à la création de centres de haut niveau provinciaux et nationaux."

C - 4 , DIFFICULTES LIEES AUX ACTIONS DES POUVOIRS PUBLICS.

Les efforts de redressement ne sont pas réalisés sans heurt. Certaines difficultés sont apparues dans les tentatives de relance nationale des Activités physiques et sportives. Elles peuvent être regroupées en deux grandes catégories :

- Difficultés liées à l'option
- Difficultés liées à l'organisation.

.../...

C -4. DIFFICULTES

C - 4.1. DIFFICULTES LIEES A L'OPTION

A ce niveau, l'ordonnance 76-16 du 29 mars 1976 portant charte nationale des sports en République du Bénin reste la référence et constitue le seul document législatif régissant la pratique de l'éducation physique et le sport. Dans ses principes, elle prône le sport de masse, sport où priorité est accordée à la pratique du plus grand nombre.

Ce principe, dans son essence réduit le champ du sport de haute compétition et prend moins en compte la mise en place d'une politique de relève. Ainsi il était très difficile d'initier des centres de développement sportif où l'intégration serait subordonnée aux tests de détection ce qui limiterait la chance des moins doués. Cette situation a fait traîner la prise de décision finale, autorisant la création de centre de formation de l'élite sportive.

La reconnaissance du droit à l'éducation physique et au sport définie dans le préambule de la charte, ne peut à elle seule, permettre la pratique de l'ensemble des citoyens qui en ont le désir, selon leurs capacités individuelles.

Cette démocratisation du sport doit être accompagnée de la mise en place suffisante d'infrastructures sommaires. Aujourd'hui, qu'il s'agisse de zones rurales où les espaces existent ou de centres urbains où ceux-ci sont avalés par l'urbanisation croissante, les populations disposent de moins en moins d'équipements sportifs.

Dans les grandes villes, les centres scolaires sont édifiées sans qu'on ait prévu l'espace à aménager pour la pratique physique.

C - 4.2. DIFFICULTES LIEES A L'ORGANISATION

L'écart entre l'acte et la parole constitue un lourd préjudice à l'effort de redressement.

.../...

Au terme des articles 16 et 18 de l'ordonnance 76-16 du 29 mars 1976, il est prévu la réalisation d'équipements sportifs en milieu extra-scolaire et scolaire par l'Etat :

Ainsi dans le milieu extra-scolaire, il est considéré quatre niveaux d'équipements :

- " - Les équipements de catégorie nationale réalisés et gérés par le budget national ;
- Les équipements de catégorie provinciale réalisés et gérés par le budget provincial ;
- Les équipements de catégorie inter-communale réalisés et gérés par le budget du district ;
- Les équipements de catégorie communale réalisés et gérés par le budget de la Commune."

En milieu scolaire, les équipements sportifs comportent :

- " - l'infrastructure sportive : terrains de jeu, salle de sports, piscine etc...
- Le matériel sportif ."

"Les équipements en milieu scolaire réalisés et pris en charge par les Ministères de l'Enseignement du Premier degré et des enseignements techniques et Supérieur avec la collaboration technique du Ministère chargé des Sports"

La situation présente est triste. Les objectifs sont loin d'être atteints.

En dehors de la réfection du stade de Cotonou II, des stades d'Abomey et de Lokossa édifiés dans le cadre des fêtes tournantes du 30 Novembre et du Stade de l'Amitié réalisé par l'entremise de la coopération

.../...

chinoise, plus rien d'autres ne peut être constaté en matière d'infrastructures sportives. Ces différentes réalisations sont antérieures à la charte.

Dans les établissements scolaires, il faut plutôt saluer l'effort des parents à travers les trois cent francs de contribution au sport et par élève. Parfois cette contribution, dans certains centres d'éducation ne sert pas la cause du sport.

C - 4.2.1 INEXISTENCE DU MATERIEL SPORTIF

L'absence complète des points de vente du matériel sportif dans cinq des six provinces du pays n'a fait que renforcer l'état pathologique de la pratique sportive. Seul Cotonou est pourvu de six magasins d'articles de sports qui, difficilement donnent satisfaction aux clubs de la capitale.

Aussi le coût très onéreux des articles qui y sont vendus repousse les sportifs malgré leur désir. Beaucoup, dans ces conditions, préfèrent s'adresser aux pays limitrophes malgré les risques de voyages et les problèmes de contrôle des douanes.

Ainsi le club les Lions FC de l'Atacora que nous connaissons bien, pour y avoir évolué, s'est toujours équipé à Lomé, première ville Togolaise.

Mieux, pour organiser les premières épreuves d'EPS au CEFEB en 1985, on était allé au Togo afin de se ravitailler en élastique et en balles de tennis pour les épreuves de saut en hauteur et de lancer de balles légères.

C - 4.2.2. FAIBLE PARTICIPATION DES POUVOIRS PUBLICS DECENTRALISES

Malgré l'obligation faite aux circonscriptions administratives d'oeuvrer pour l'animation sportive de leurs jeunes, beaucoup d'administrateurs oublient très souvent d'inclure la rubrique sport dans leur plan de développement. Cet oubli parfois fait à dessein permet aux autorités de mieux s'adonner aux priorités de leur programme.

Ainsi, il est fréquent d'ouïr, dans certaines localités, des responsables administratifs dire :

"J'ai des priorités pour mes administrés, je n'ai que faire de votre sport"

Aussi est-ce le moment de jeter des fleurs à d'autres qui se battent réellement pour la cause des activités physiques et sportives dans leurs circonscriptions administratives, ce qui s'explique d'ailleurs par le fait que ces derniers ont tous un passé sportif à leur actif.

Autant de difficultés sur la voie de l'effort de redressement des Pouvoirs Publics. Cette situation, loin d'être une preuve de mauvaise volonté, découle plutôt de la situation économique nationale. Et les efforts de solution doivent en tenir compte et s'ériger en conséquence pour le salut de la Jeunesse.

.../...

CONCLUSIONS PARTIELLE

L'analyse de la situation actuelle du Sport en République du Bénin révèle de graves insuffisances dont la résolution ne peut être superficielle. Cette situation est d'autant plus grave qu'elle survient en temps de récession économique aigüe. Elle exige de la part des autorités publiques des moyens appropriés et adéquats.

Face à cette réalité, l'Etat est donc contraint de choisir.

Si l'on accepte de participer aux rencontres sportives internationales et de se juger à travers les prestations, il devient impérieux pour l'Etat d'aller au-delà des sporadiques et ponctuelles actions qu'il mène et de donner les moyens de réussite aux formations sportives et aux centres d'éducation.

Mais aujourd'hui, l'Etat pourra-t-il seul, faire face aux exigences d'une telle situation ?

La grande turbulence qui embrase le pays et qui l'a même contraint à changer d'option politique le 7 décembre 1989 puis à adopter une nouvelle constitution le 26 février 1990, est née de la situation financière nationale difficile ce qui permet de répondre : non ! ...

Dès lors il faut chercher d'autres voies de solutions aux maux du monde sportif béninois. Beaucoup d'entreprises sont mortes par le passé, non pas pour faute d'objectivité mais par absence chronique de moyens. Aujourd'hui la situation ne donne plus droit à l'erreur et l'Etat a le devoir de revoir la politique de ses moyens et de l'adapter à la réalité actuelle du pays.

Le développement du sport est une mission qui nous interpelle tous. Notre contribution serait de renforcer l'oeuvre amorcée par l'Etat, en suggérant de nouvelles lignes d'action. Dans cette optique, nous formulons quelques propositions pour la mise en place des structures susceptibles de répondre aux exigences d'une politique des petites catégories sportives en renforcement de l'action des Centres de Développement Sportif.

DEUXIEME - PARTIE

QUELQUES SUGGESTIONS POUR LA POURSUITE
DE LA PRATIQUE AU SEIN DES CENTRES DE
DEVELOPPEMENT SPORTIF.

Les multiples domaines que nous venons d'explorer déterminent le centre de notre action pour élever le sport béninois au niveau de Compétitivité tant souhaité par les pratiquants du sport. Nous allons préconiser des voies qui pourront constituer des approches des solutions.

La pratique sportive dans chaque pays a ses spécificités liées à son histoire, à ses moyens et à ses capacités propres d'organiser. L'Adaptation de ces spécificités à l'évolution confère une maturité porteuse de performance. Cette conception du problème n'est pas d'après nous un manque d'ouverture sur le monde, mais plutôt une vision objective qui permet d'accepter ce qui peut être utile.

Ainsi les exemples des pays qui ont réalisé ou continuent de réaliser des résultats positifs permettront de disposer des éléments de comparaison et de retenir des moyens adaptables à notre situation sans pour autant prêter flanc au cliché.

La situation du Bénin exige de profondes et rapides réformes dont les résultats seront attendus plus tard. Il faudra dans ce sens s'éloigner de l'attente d'une satisfaction immédiate et s'atteler résolument aux résultats futurs. Le drame reste que nous ne nous situons pas souvent dans le temps. Notre présence dans le secteur du sport national ces dernières années contribue largement à l'esquisse de quelques propositions de transformation estimées nécessaires.

Dans le cadre de notre réflexion sur l'avenir du sport au Bénin et plus singulièrement sur le devenir des Centres de Développement Sportif, nous insisterons uniquement sur les aspects suivants :

- La recherche des moyens,
- La gestion des ressources,
- Les réformes structurelles.

D - RECHERCHE DES MOYENS

La préparation est la seule voie de réussite dans le monde sportif et l'histoire a donné raison à cette assertion. Les mises au vert des sportifs avant leurs participations aux diverses compétitions, de nombreuses rencontres de préparation constituent des manières essentielles de se mettre en forme et se rendre performant lors des grandes batailles contre le chronomètre, contre l'adversaire ou pour mieux s'entendre entre partenaires.

La réussite technique, la performance tactique et l'amélioration de la condition physique et athlétique ne sauraient se réaliser au hasard, ni avec un ballon déformé et soumis à la direction du vent. Elles dépendent au contraire de la préparation et des conditions matérielles mises en jeu.

Ainsi pour améliorer sa condition physique, son agilité, sa souplesse, sa résistance, son endurance et sa maîtrise technique, le sportif doit bénéficier de certaines conditions de travail dont l'acquisition est soumise à des moyens.

Autant les conditions d'entraînement sont indispensables pour la préparation aux grandes rencontres sportives, autant elles sont nécessaires au bon fonctionnement des Centres de Développement Sportif. Les moyens qui sont donc des ressources capables de faire évoluer les objectifs des Centres sont :

- Les ressources financières ;
- Les moyens matériels ;
- Les ressources humaines ;
- Les équipements.

D - 1 LES RESSOURCES FINANCIERES

D - 1.1. Rôle des Ressources Financières.

Les ressources financières jouent un rôle primordial dans la prospection, la détection, la préparation et la Compétition. L'insuffisance remarquable de ce facteur dans le sport national a favorablement contribué aux mauvaises prestations des sportifs béninois.

Si aujourd'hui l'on se plait à admirer de grands clubs " ou à saluer les résultats de "grands athlètes", il faut reconnaître qu'ils sont fondamentalement l'oeuvre d'efforts financiers consentis. En expliquant le phénomène stéphanois, Michel HIDALGO, dans son livre " Foot Ball en Liberté " écrit :

" A chaque match, un énorme mouvement de foule suractivait le commerce et le tourisme, augmentait les recettes. On a parlé de près d'un milliard de chiffre d'affaire pour un match de Coupe d'Europe ".

Le sport est devenu un support publicitaire. Les grands champions signent des contrats avec de grandes firmes, ce qui leur procurent d'importants revenus qu'ils investissent dans leur préparation et dans l'amélioration de leur vie. Les structures dirigeantes du monde sportif l'ont bien compris et pour mieux répondre aux exigences de leurs responsabilités, passent des contrats publicitaires. La FIFA, dans cette voie a signé pour les coupes du monde de FootBall de 1990, 1994 et 1998, un contrat avec un consortium qui devra payer pour les droits de retransmission la somme de 340.000.000 de francs suisse (5).

Les grands clubs sont gérés comme des entreprise, ils doivent s'autofinancer. Pour le réaliser, ils s'appuient sur les membres inconditionnels. En Afrique, certain pays expliquent leur réussite sportive par une politique d'autofinancement. En Egypte, les 13.000 membres du Zamaleck achètent leur carte en payant chacun 225.000 F CFA. soit un soutien de 2.925.000.000 de francs CFA à un club. Cette contribution donne un sens à la qualité de membre et propulse le club vers de meilleurs résultats.

(5) : 1 franc suisse vaut 200 F. CFA.

De même le club de Naples dont le budget annuel est de 10 milliard, réussit à mobiliser de ses 58.000 abonnés, bien avant l'ouverture officielle de la saison, 3 milliard de francs CFA.

Ailleurs des clubs sont parrainés par des unités de production économique. C'est le cas de l'Angola où le club Omnisport Primero AGOSTO bénéficie de l'appui financier du Centre de production et de raffinage de pétrole.

En Algérie, " l'Association Sportive de l'Entente des Plasticiens de SETIF, une entité de l'Entreprise nationale des plastiques et de caoutchouc, bénéficie d'un budget annuel d'un milliard et demi de francs CFA ; tous ses joueurs sont des professionnels et l'échelle des salaires oscille entre 450.000 et 1.000.000 F CFA. " (6).

Ces clubs pour répondre constamment à l'attente de leur public, sont tenu d'asseoir une politique de relève sportive et d'y mettre le financement nécessaire.

(6) : Jean Marc DIAKITE dans Journal " Le Soleil " du lundi 23 mars 1987.

Les ressources financières contribuent à l'amélioration de la qualité de l'acteur et partant de la qualité du spectacle. Ainsi les moyens financiers permettent aux pratiquants de jouir des avantages les prédisposant à la quiétude d'esprit réclamée par le sport de compétition.

Autant de faits qui démontrent l'importance des ressources financières dans le développement du sport. Mais la République du Bénin se cherchant dans la voie du sport de compétition, peut-elle répondre aux exigences financières de ses Centres de Développement Sportif ?

Il n'est pas certain, aux premières heures de grandes turbulances économique-politiques, de prétendre à des situations comme en Angola, en Algérie ou en Egypte. Cependant la fierté nationale du citoyen, lorsque l'information et la sensibilisation sont bien conduites, a souvent engendré la spontanéité de l'action de soutien comme ce fut le cas en certaines occasions. Cette facilité de compréhension du béninois nous amène à faire les suggestions qui suivent, dans le souci de permettre la poursuite des activités des Centres de Développement Sportif.

D.1.2. LES SUGGESTIONS

Les ressources financières à l'action des Centres de Développement Sportif peuvent provenir de trois sources.

D.1.2.1 Les Subventions

Les subventions sont destinées à aider les missions d'intérêt général des associations qui sont des collaborateurs bénévoles du service public. A ce titre les Centres de Développement Sportif peuvent recevoir des subventions de l'Etat, des Districts ou des Communes et éventuellement des établissements publics.

D.1.2.2 Ressources issues des actes à titre onéreux.

- Le Loto Sportif.

La loterie Nationale du Bénin (L.N.B.), dont la mission essentielle est de contribuer à la réalisation des oeuvres sociales, a toujours répondu à la sollicitation du milieu sportif. Dans ses contributions spontanées, on note la construction de la maison des sportifs à Natitingou dont le coût s'élève à 12 millions de F. CFA. et le don de matériel sportif au ministère de la Culture, de la Jeunesse et des sports afin de contribuer au démarrage des Centres de Développement sportif.

A présent, la situation exige de porter la contribution au-delà des assistances ponctuelles. L'Etat, dans ce sens, doit prendre des dispositions pour amener la Loterie Nationale du Bénin à verser, à titre de contribution au fonctionnement des centres de développement sportif, les 8 % des bénéfices annuels réalisés sur les activités du Loto sportif.

- LES RECETTES DE SPECTACLES

Un pourcentage perçu sur les recettes de certaines rencontres sportives doit aussi contribuer à la résolution des problèmes des centres de développement sportif. Ainsi tous les matches de l'équipe nationale pouvant générer des recettes contribueront pour 10 % des recettes de chaque rencontre. Il en sera de même :

- des 5 % des recettes de chaque rencontre du championnat national de football ;

- des 5 % des recettes de chaque rencontre de la Coupe nationale du Bénin de football ;

- des 10 % des frais de location du "Hall des Arts" et du Palais des Sports du stade de l'Amitié à chaque manifestation artistique et culturelle.

- LA SEMAINE NATIONALE DE SOUTIEN AUX CENTRES DE DEVELOPPEMENT SPORTIF (CDS)

Une semaine dans l'année sera décrétée pour soutenir les centres de développement sportif. Pendant cette période, des actions exceptionnelles de collecte de fonds seront entreprises à travers tout le pays sous trois formes :

- Les recettes de manifestations sportives animées par les sportifs des Centres de Développement Sportif dans leurs localités de résidence.

.../...

- Les ristournes prélevées sur les entrées dans les salles de Cinéma. Comme il se passe à d'autres occasions, tel le soutien aux victimes des inondations, les entrées dans les salles de cinéma seront majorées de 25F CFA tout au long de la semaine nationale de soutien aux Centres de Développement Sportif.

L'Etat, pour encourager l'action des Centres de Développement Sportif et rendre applicable ce souhait, doit prendre un acte rendant officielle la semaine nationale de soutien aux Centres de Développement Sportif et instituer la collecte de fonds sur les entrées au cinéma.

D - 1.2.3. : SOURCES DIVERSES

- Le SPONSORING

Dans le cadre de la promotion des produits commerciaux, les consortiums ou les firmes de la fabrication de divers produits commercialisés peuvent sponsoriser les manifestations sportives organisées par les Centres de Développement Sportif lors de la semaine nationale de Soutien et bénéficier du temps d'antenne consacré aux Centres de Développement Sportif.

Les produits de cette collaboration intéressée s'ajouteront aux moyens financiers déjà existants.

- LES DONS

L'attrait du jeu des enfants incite souvent de grandes personnes à octroyer des dons en nature ou en argent. A Natitingou, dans la province de l'Atacora, le spectacle qu'offrent les rencontres de football des moins de douze ans sur les aires de jeux de l'"Ecole Urbaine Centre," déplace de grandes foules acquises à la cause de cette organisation et les dons n'ont pas manqué de suivre.

C'est dire que les contributions des personnes de bonne volonté, les dons et legs des sociétés nationales et privées sont aussi nécessaires que les subventions et les collectes imposées.

D - 2. LES MOYENS MATERIELS

D-2.1. IMPORTANCE DU MATERIEL

L'utilisation au cours des entraînements d'un matériel moderne et suffisant, sur des infrastructures adéquates avec un encadrement compétent mène inévitablement à de bonnes prestations sportives. Le coût aussi élevé du matériel entrave l'organisation correcte de la préparation des équipes ou des sportifs démunis.

La réussite technique, la performance tactique et l'amélioration de la condition physique et athlétique dépendent de la préparation et du matériel mis en place.

Aujourd'hui ce matériel est très varié. Il y a :

- Les balises, les buts amovibles, les chasubles, les casques de protection, les coquilles de protection, les chronomètres, les ballons, les gilets, les dossards, les équipements pour les salles de musculation et de soins.

Le développement de la technologie met à la disposition du consommateur un nouveau matériel de perfectionnement :

- Les mannequins pour déterminer les angles de tir et l'exécution des coups francs. Matériel préféré du sélectionneur Michel PLATINI qui, durant sa carrière de footballeur, a consacré le quart de ses heures d'entraînement au travail avec mannequins. Ce qui lui vaut la précision au coup franc ;

- Le Canon lance, ballons pour l'entraînement des gardiens de buts et l'exécution de reprise de volée.

L'amélioration des moyens de préparation constitue la clé de la réussite des gestes techniques et de réalisation des performances. Leur acquisition exige des disponibilités financières appropriées.

Dans le cadre du fonctionnement des Centres de Développement Sportif au Bénin, il convient de situer les besoins et d'esquisser des voies d'acquisition de ce matériel indispensable.

.../...

D - 2.2. BESOINS EN MATERIEL

Au plan matériel, les Centres de Développement Sportif ont fondamentalement besoin pour les entraînements et l'organisation des manifestations sportives de :

FOOTBALL : . Ballons (entraînements et compétition) - dossards
. Plots, Buts amovibles, Hampes en plastique,
. Chronomètre, Sifflet, tableau synoptique,
. Balises, chasubles.
. Maillots, Culottes, Chaussures de sports et bas.

BASKET-BALL. Ballons de mini-basket, Dossards, sifflet
. Ballons de Basket, Chronomètre, Balises
. Maillots, Culottes, Chaussures, Bas.

HAND-BALL . Ballons (entraînement et Compétition)
. Dossards, Chasubles, Balises, Sifflet.
. Chronomètre, Maillots, Culottes, Chaussures,

. Coquilles protectrices, chaussettes
. Matériel de protection (genou, coude, tibia)

VOLLEY-BALL
. Ballons, Dossards, Sifflet,
. Maillots, Culottes
. Chaussures de jeu, chaussettes

TENNIS ET : Raquettes de Tennis, balles de Tennis

TENNIS de TABLE

- . Tables de Ping-Pong, Raquettes de Ping-Pong (entraînement et compétition)
- . Serviettes, Chaussures de Sport, Chaussettes et balles de Ping-Pong

ATHLETISME : Balles lestées, Javelots, disques à Lancer
. Poids à lancer, Starting-bloc, Claquoir
. Témoins de relais, Plots d'indication de départ
. Haies à Sauter (en Plastique pour débutants et de compétition)

.../...

TAEKWANDO : . Kimonos, Casques de protection, Sac de Frappe, Protège tibia, Coquilles protectrices, Gilet de protection.

B O X E : G nts de boxe, Casques de boxe,
. Compteur de temps manuel.

La quantité de matériel est relative et dépend de l'effectif de chaque centre.

D - 2.3. VOIES D'OBTENTION DU MATERIEL

La dotation des Centres de Développement Sportif (CDS) en matériel passe par une politique de ravitaillement. Elle consistera :

- à rapprocher des consommateurs les points de vente de matériel sportif ,
- à permettre une acquisition à coût réduit.

Concernant le rapprochement des points de vente, l'effort consistera à installer des zones de ravitaillement dans les chefs-lieux de province et les multiplier plus tard dans tout le pays. Dans l'immédiat, les multiplier plus tard dans tout le pays. Dans l'immédiat, les plus importants magasins basés à Cotonou tels que : ODIFIC, CICA-SPORT, LE PARC DES PRINCES, LE SPORTIF, pour répondre à la sollicitation des pratiquants, doivent périodiquement organiser la vente itinérante à travers le territoire. Ces prestations de vente peuvent s'appuyer sur les directions provinciales chargées des sports dont la mission serait de recueillir les besoins des associations sportives et le communiquer aux magasins avant leur descente dans les provinces .

Quant au second aspect, les exemples de certains pays africains dans ce domaine pourront nous être utiles.

Au Sénégal, l'arrêté interministériel 016469 du 10 Décembre 1987 portant application de la loi n°84-59 du 23 Mai 1984 portant charte du sport et définissant le régime fiscal du matériel sportif admet en franchise des droits et taxes perçus à l'entrée et de la T.V.A,

.../...

l'importation de matériel de sport défini comme le matériel dont l'usage exclusif est l'éducation physique et la pratique sportive.

Pour bénéficier de la franchise des droits et taxes perçus, le matériel de sport dont la liste est annexée à l'arrêté n°016469 doit être acquis à titre onéreux ou gracieux par :

- Les services administratifs compétents du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;

- Le Comité National Olympique et Sportif du Sénégal ;

- Les Fédérations et les Groupements reconnus.

Au Togo l'Etat subventionne pour 25 % la vente du matériel de sport sur l'étendu du territoire national. Cette mesure met en demeure les vendeurs de diminuer de 25 % la valeur à la vente de leurs articles, ces 25 % étant pris en charge par l'Etat Togolais. Cette formule diminue le prix d'achat du consommateur. Ainsi elle crée une augmentation de la demande. Ce qui d'ailleurs explique l'affluence de la demande béninoise à ce pays voisin.

Par cette politique d'aide à la pratique sportive, le gouvernement togolais crée le marché de vente et par des taxes fiscales proportionnelles imposées aux commerçants parvient à récupérer les fonds investis dans la subvention.

Autant de dispositions qui peuvent bien s'adapter à notre condition et atténuer les difficultés d'acquisition du matériel de sport nécessaire au Bénin.

Le choix du sport de compétition et l'application de ses mesures d'accompagnement ne peuvent se réaliser sans sacrifice. Les vendeurs de matériel de sport doivent faire preuve de nouvelles initiatives et rapprocher plus leurs articles des utilisateurs.

.../...

L'Etat, quant à lui, doit lâcher un peu du sien. En plus des subventions possibles à octroyer, il doit accepter des importations de matériel de sport exonéré de taxes fiscales au profit des consommateurs. Ce matériel devant servir à l'usage exclusif de l'éducation physique et du sport, on ne saurait permettre aux commerçants véreux de détourner à leur profit, les nouvelles mesures qui seront prises pour le ravitaillement des sportifs.

Dans cette perspective, l'acte d'autorisation doit déterminer le champ d'exploitation des mesures et surtout prévoir des sanctions contre les contrevenants.

Le matériel acquis doit contribuer à l'action pédagogique des encadreurs et favoriser une pratique efficiente des sportifs.

D - 3. RESSOURCES HUMAINES

Le fonctionnement des Centres de Développement Sportif investit deux principales catégories d'hommes : L'encadrement et l'encadré ou sportif. Autour d'eux gravitent d'autres dont la contribution est non moins négligeable : le corps médical et celui de la presse. Chacun dans sa spécificité tient une mission et ne saurait se désolidariser sans être un frein.

D - 3.1. L'ENCADREMENT TECHNIQUE

Le travail dans les écoles de sport pose le problème de l'encadrement technique. L'encadreur est appelé à assurer la préparation et la formation des jeunes sportifs dont il a la charge. Son action qui recouvre les aspects technique, tactique, physique, social et moral de même que l'élaboration d'un programme de travail, lui exige une aptitude pédagogique et une disponibilité à bien conduire les jeunes enfants, à qui une erreur de formation pouvait être fatale. Ainsi surgit le problème de compétence dont doit se prévaloir l'encadrement.

De ce point de vue, il devient impérieux de s'appuyer sur les enseignants d'éducation physique optionnaires, sur les instituteurs passionnés de la pratique sportive, de mettre à contribution les bénévoles, ceux-là mêmes qui par le passé ont consacré leur temps à la pratique d'une discipline sportive bien maîtrisée et ont défendu les couleurs nationales.

Enfin solliciter le concours des militaires et para-militaires dans l'organisation du sport dans les zones reculées. L'encadrement ainsi dégagé doit se montrer disponible et suivre une formation adéquate.

D - D.1.1. LA DISPONIBILITE DES CADRES TECHNIQUES

Caractère fondamental de toute réussite, la disponibilité permet de ne pas découdre avec des inconscients qui souvent deviennent eux-mêmes un problème à résoudre. De cette manière, on éviterait de se retrouver avec les jeunes enfants sans leurs encadreurs techniques.

Cette conscience professionnelle tant recherchée se note remarquablement bien dans le rang des instituteurs. Educateurs avertis, les enseignants des écoles de base (écoles élémentaires) ont toujours manifesté leur disponibilité quand ils sont convaincus de la justesse de la cause dont ils sont sollicités. C'est dire qu'en associant les instituteurs "passionnés" du sport à la formation au sein des Centres de Développement Sportif, la bataille serait gagnée.

Les militaires et les para-militaires, soumis à une "discipline rigoureuse" trouveront dans cette nouvelle mission un cadre expressif. Leur participation à l'action de mise en place et au fonctionnement des petites catégories s'impose pour exporter le phénomène vers d'autres contrées du territoire national.

En effet les différents corps de l'armée sont présents dans toutes les localités du pays. Leur mission de protection et d'assistance aux populations les y oblige. Mais au-delà de cette mission première, les militaires et les para-militaires peuvent être bien associés au fonctionnement des Centres de Développement Sportif.

Le choix se portera sur ceux présentant des garanties sûres à travailler avec des enfants. Ils seront donc conviés à animer dans leur localité, des structures sportives qui permettront aux jeunes enfants de se livrer précocement aux activités physiques et sportives. Certains des leurs ont déjà fait la démonstration. Ce sont notamment :

- Le Capitaine HOUEGDONOU Boniface, pongiste, ancien champion national, a contribué à la relance du tennis de table dans la province de l'Atacora ;

.../...

- Le Sous-brigadier de police OROU Pascal s'est associé à l'encadrement de l'équipe de football de Natitingou du temps où il y était en fonction.

Les anciennes étoiles du football national, regroupées au sein de l'Amicale Béninoise des Anciens Footballeurs (ABAF) souhaitent ardemment participer à l'encadrement sportif de la jeunesse. Par une lettre de leur secrétaire général en date du 24 mars 1983, les anciens footballeurs ont saisi le Ministre chargé des sports et ce après l'audience qui leur a été accordée le mardi 21 mars 1983 et ont manifesté leur disponibilité.

Cet exemple de l'ABAF traduit la volonté des anciens à contribuer au relèvement du niveau de la pratique sportive dans le pays.

Autant d'éléments qui mettent en exergue la volonté des bénévoles. Mais il ne suffit pas seulement d'avoir un bon passé sportif et de la bonne volonté pour mieux transmettre. Leur mise à contribution doit passer par la formation de courte durée dont l'objectif est de prémunir les encadreurs de dispositions à travailler avec les jeunes enfants.

D - 3.1.2. FORMATION DES CADRES BENEVOLES

Lorsqu'on parle de la formation des cadres sportifs, il faut entendre trois catégories de personnes :

- Les administrateurs du sport ;
- Les entraîneurs ;
- Les arbitres.

A ces trois pourront éventuellement s'ajouter les sportifs. Leur formation relève de plusieurs structures, d'une part des fédérations sportives sous l'égide de leurs directeurs techniques et d'autre part de l'INEEP structure universitaire de formation des cadres sportifs.

Notre étude nous limite à celle des entraîneurs bénévoles dont la formation est assurée par les structures de l'INEEPS sous forme de stage. La formation de courte durée que nous préconisons recoupe les aspirations de l'administration centrale des Centres de Développement Sportif et doit porter sur :

.../...

- La connaissance de l'enfant ;
- La pédagogie ;
- La remise en ordre de ses propres connaissances pratiques.

Le contenu du programme de formation est laissé à l'appréciation de l'Institut dont la compétence dans ce domaine n'est plus à prouver.

Nous dirons simplement que cette formation puisse donner les armes nécessaires à l'encadrement des jeunes aspirants sportifs.

Concernant la connaissance de l'enfant, l'animateur doit pouvoir situer les limites de l'enfant, intégrer ses problèmes et agir sur son environnement pour mieux le motiver. Ils sont donc responsables d'un être encore fragile et l'erreur dans tous les cas n'est pas permise.

En plus de la psychologie de l'enfant, les animateurs bénévoles doivent être soumis à l'acquisition de la pédagogie des enfants. Le travail physique qui en découlera doit considérer l'état de croissance de l'enfant et respecter les règles d'hygiène.

Il serait dangereux d'axer le travail physique sur le développement de la résistance ou sur la musculation chez un enfant de huit ans. La musculation à cet âge déprime les cartilages de conjugaison, responsables de la croissance de l'enfant.

Le travail de résistance par contre provoque le développement du muscle cardiaque et tonifie le coeur. Cette situation précoce provoque un rétrécissement des cavités du coeur et limite le volume de sang capable d'être expulsé du coeur vers les organes. Ce rétrécissement cavitaire très favorable au phénomène de l'essoufflement, diminue l'enfant et l'expose à des accidents cardiaques dans sa carrière sportive.

L'importance de la formation des encadreurs n'est plus à démontrer et son suivi avec attention réduirait les risques d'accidents auxquels s'exposerait l'encadreur.

La participation des bénévoles à l'encadrement des jeunes sportifs des Centres de Développement Sportif contribuera à reculer les difficultés en cadres techniques et réduire le coût onéreux qu'engendre une telle entreprise. Leurs actions auront pour cible première, le sportif.

.../...

D - 3.2. LE SPORTIF

Au centre des actions des Centres de Perfectionnement sportif se trouve le sportif dont les aptitudes se développent à partir de la pratique, c'est à dire au contact fréquent de l'engin. Même dans cette condition il n'en demeure pas moins évident que seuls certains athlètes possédant des qualités spécifiques accéderont à des résultats supérieurs. Dès lors le recrutement du sportif s'impose comme un moment déterminant dans la formation de l'athlète. C'est l'objectif de chacun. Cette vérité a amené le ministre béninois chargé des Sports à s'intéresser davantage à la pratique sportive des jeunes enfants, en limitant la formation naturelle, grâce aux Centres de Développement Sportif.

L'école béninoise, peuplée de 68 % des enfants et des jeunes dont l'âge oscille entre 7 et 21 ans, devient inévitablement un cadre de recrutement des futures valeurs sportives.

Les activités physique et sportive à l'école dont le but est de favoriser par des exercices les conduites motrices de l'enfant et lui permettre d'acquérir les formes essentielles des activités physiques de la vie sociale, constituent un cadre d'apprentissage de jeunes talents qui déboucheront aux Centres de Développement Sportif.

De ce fait les activités de la Fédération du Sport Scolaire et Universitaire du Bénin (FSSUB) prennent une importance et nécessitent une dynamisation. Notre proposition dans ce but consiste à la mise en place de deux manifestations sportives à l'école de base (école élémentaire), le secondaire connaissant régulièrement un championnat qui d'ailleurs, fournit aux clubs civils des joueurs de talent. Ce sont :

- Le Tournoi de l'Espérance, en sports collectifs
- Le Tournoi des Espoirs, en athlétisme.

D - 3.2.1. LE TOURNOI DE L'ESPERANCE

Le Tournoi de l'Espérance regroupe toutes les écoles primaires d'un même district administratif et reconnues par la Division du District de l'Enseignement (DDE). Le tournoi, dont le but est d'animer annuellement les structures de l'UASEB (Union des Associations Sportives des Ecoles de Base) et de permettre la réalisation des objectifs de l'école, prend un caractère obligatoire pour son organisation.

- Organisation :

Le Tournoi de l'Espérance retient pour ses premières années trois sportifs collectifs (Football, Hand-ball et Basket-ball) dont deux tirés au sort constituent les disciplines de l'année. Ce tirage aura lieu au cours de la première réunion préparatoire de la pré-rentree scolaire qu'organise la Division du District de l'Enseignement avec les directeurs d'écoles. Les résultats du tirage de chaque district sera communiqué à la Direction Provinciale des Enseignements et les Commissions techniques mises en place à cet effet seront supervisées par le responsable UASEB du district.

- Déroulement

Le tournoi de l'espérance se déroulera de Janvier à Mars de chaque année et comprendra deux phases :

Phase I :

Durant un mois et demi maximum, les écoles au sein de la même unité pédagogique s'opposeront en éliminatoire directe dans les communes. A la fin de ce parcours se dégageront les deux meilleures équipes (une équipe par discipline sportive de l'année). Les deux équipes représenteront la commune dans la suite de la compétition.

Phase II :

La seconde phase dure un mois au cours duquel se dérouleront les rencontres inter-communes. Ils seront constitués pour cette phase II, deux foyers de rayonnement sportif en tenant compte de la situation géographique des communes en compétition. Chaque foyer de rayonnement sportif dégagera la meilleure école par discipline.

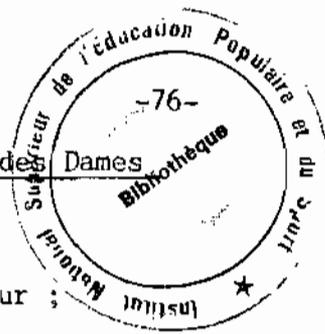
La rencontre des meilleures équipes sera la finale. Elle aura lieu le dernier Samedi du mois de mars au chef-lieu du district en présence des maires, des directeurs d'écoles, du R/DDE, du R/UASEB et du Chef de district.

D - 3.2.2. LE TOURNOI DES ESPOIRS

Le tournoi d'athlétisme des "ESPOIRS" retient les épreuves suivantes :

.../...

Epreuves des Dames



- Vitesse : 60m ;
- Le Saut en hauteur ;
- Le Saut en Longueur ;
- Le Lancer de Poids : 3Kg et 4kg ;
- Le Relais 4 x 100m ;
- Le Demi-fond : 600m.

Epreuves des Hommes

- Vitesse : 80m ;
- Le Saut en hauteur ;
- Le Saut en longueur ;
- Le Lancer de Poids : 4Kg et 5Kg ;
- Le Relais 4 x 100m ;
- Le Demi-fond : 800m.

ORGANISATION

Le tournoi d'athlétisme, des "ESPOIRS" regroupe toutes les écoles de la même province et se déroulera en deux grandes étapes ou phases étalées de Novembre à Janvier.

a) Phases Eliminatoires

Les éliminatoires dureront un mois (15 novembre à 17 Décembre) et seront constituées de 3 étapes :

- Chaque école organise au cours de la première semaine de Novembre une réunion d'athlétisme. Cette dernière permet à chaque école de dégager trois représentants par épreuve.

- Rencontre au Sein des Unités Pédagogiques (UP)

Les trois représentants de chaque école s'opposeront au niveau de l'UP. A l'issue de la rencontre, les trois meilleurs athlètes seront retenus pour la prochaine étape. Cette rencontre devra se dérouler le dernier mercredi du mois de Novembre.

.../...

- Rencontre de la Commune

Elle aura lieu le premier mercredi de décembre. Les représentants des Unités Pédagogiques (UP) s'affronteront au niveau Communal. Les épreuves sacreront les trois meilleurs concurrents de la commune par épreuve et par sexe.

- Rencontre du District

Tout comme les précédentes, la rencontre du district sera l'occasion pour désigner deux représentants par épreuve et par sexe. La rencontre du district, la dernière des éliminatoires s'organisera au cours du premier samedi des congés de Décembre.

b) Phases Finales

Après trois semaines de préparation, les athlètes issus des rencontres des districts s'affronteront en finale. La première finale se déroulera au Chef-lieu de province. A la fin des épreuves, un tirage au sort désignera le district qui abritera la prochaine édition.

Les dispositions d'animation des activités physiques et sportives permettront aux encadreurs des Centres de recruter de jeunes éléments à intégrer aux Centres de Développement Sportif. Ainsi les jeunes qui sont parvenus en finale peuvent être reversés aux centres de Perfectionnement des sportifs. Ils doivent cependant répondre au critère d'âge dont la fourchette les place entre 7 et 12 ans.

D - 3.3. L'ENCADREMENT MEDICAL

Le sport bien pratiqué peut limiter les fléaux de l'époque que sont l'alcoolisme, le tabagisme, l'excès de graisse et le stress. Il est donc indispensable d'accorder plus d'attention au sport et préserver la santé.

Cependant ce n'est toujours pas le cas. L'inadéquation entre la couverture médicale et le besoin sanitaire qui s'accroît fait que les stades continuent de faire des victimes innocentes. Comment pourrait-on justifier les nombreux cas de mort survenus sur les stades à une époque où la science et la médecine font leur prouesse ?

.../...

Au Sénégal, "Le Stade Iba Mar DIOP porte le nom d'un martyr du football. Au mois de Septembre 1980 au Stade Lamine GUEYE de Kaolack, le jeune Amanekh DIENG, sociétaire de l'Association Sportive des Forces Armées, s'affale sur le gazon. Il ne devait plus se relever.

Le Samedi 30 Mai 1981, Cheikh Tidiane NIANC de la Linguère, Footballeur à ses heures libérés et instituteur de profession né le 27 Janvier 1954 à Saint-Louis, rendit l'âme après avoir reçu un ballon meurtrier au Stade Ely Manel FALL." (7)

Au Nigéria, lors des dernières éliminatoires de la Coupe du monde de football Zone Afrique, Sam OKUA RADJI, meilleur ailier gauche des "GREEN EAGLES" du Nigéria, s'est effondré à la pose du match Nigéria-Angola joué au mois de Septembre 1989 pour ne plus revenir en vie.

Le mercredi 7 mars 1990 à Los Angeles, lors du championnat universitaire de basket-ball, un joueur s'est effondré en présence de sa mère, après avoir récupéré une balle au rebond sous son propre panier. Quelques tentatives de réanimation par massage cardiaque n'ont pas suffi pour le sauver. Il meurt 2 heures après à l'hôpital.

Autant de décès qui prouvent que la carrière du sportif est jonchée d'accidents. Lorsqu'ils surviennent, ne laissent pas souvent la chance aux moyens curatifs ; c'est pourquoi il est utile de mettre plus l'accent sur les moyens de prévention.

En face de cette réalité, il faut prendre des dispositions utiles pour préserver la vie des jeunes qui s'engagent dans les structures de perfectionnement des Centres de Développement Sportif. A cet effet, notre souhait est de voir les enfants soumis à une visite d'intégration au centre et périodiquement faire l'objet de contrôle médical de routine.

- Pour la cause, placer chaque Centre de Développement Sportif sous la tutelle de surveillance d'un centre de santé de district (CSD) ;

(7) : Doudou SENE, Contribution à la Redynamisation du Foot-ball Sénégalais, 1988, p. 60

- Donner aux médecins la chance de se spécialiser en médecine du sport et proposer aux auxiliaires la formation adéquate ;

- Doter ces praticiens des moyens suffisants en vue d'assurer avec efficacité le suivi médical des sportifs.

D - 3.4. LA PRESSE

Précieux instrument de vulgarisation, la presse doit cesser d'être seulement un moyen de retransmission et se consacrer à sa fonction véritable. Elle doit informer, sensibiliser et éduquer. Donc contribuer à la création d'un cadre de pratique sportive sereine. Ainsi dans le cadre de la vulgarisation des Centres de Développement Sportif, elle a la mission de :

- Faire connaître les différentes structures des Centres de Développement Sportif et présenter leurs objectifs. Des émissions radiophoniques et télévisuelles autour du sport national doivent amener la presse béninoise à présenter ce nouveau produit peu connu du public malgré qu'il fait du chemin. Par ce même canal rendre régulièrement compte de la prestation et de l'évolution des Centres de Développement Sportif ;

- Sensibiliser l'opinion public sur les difficultés des Centres.

Comme toute entreprise, les centres sont appelés à faire face à des charges. Lorsqu'on comprend que les centres constituent un patrimoine commun, il devient plus aisé d'affirmer que le peuple doit être le premier à aider à sa survie. Son action en ce moment consistera à fournir à ces centres les moyens de leur politique. La réaction n'est toujours pas celle qu'on attend d'où l'importance de l'action de sensibilisation par la presse. Cette action doit porter essentiellement sur l'effort à consentir, le soutien à apporter aux centres pour éviter leur disparition. Ainsi par ce biais, les parents des jeunes sportifs doivent comprendre que la réussite vient avec la pratique régulière et accepter de libérer leurs enfants pour les entraînements et les compétitions ;

- Enfin éduquer les sportifs et le public.

.../...

La presse doit faire prendre conscience aux sportifs de leurs capacités et de leurs responsabilités dans cette entreprise. Par cette occasion faire connaître au public les vertus du sport et son éthique. .

La presse, par l'information, la sensibilisation et l'éducation, règle l'essentiel des difficultés du monde sportif. Mais ce n'est toujours pas le cas. Parfois sous l'effet de la passion ou à la solde d'un groupe souvent inefficace, la presse devient la première responsable de l'embrassement des stades. Aujourd'hui dans la plupart de nos pays, des efforts sont entrepris pour endiguer ce flot de sentiments qui peuvent nuire à un métier aussi noble qu'est la presse.

L'acquisition des ressources n'est pas toujours facile. Elle est l'objet de sacrifice et de magnanimité des masses. Cet effort ne peut se poursuivre que lorsqu'il y a une bonne gestion des structures de formation et de préparation des sportifs. Dans cette optique nous délimitons cette dernière partie en deux rubriques essentielles :

- Les Fonctions de l'administrateur du sport
- Les Réformes structurelles.

E - LES FONCTIONS DE L'ADMINISTRATEUR DU SPORT

Aujourd'hui l'administration du sport se présente comme une gestion d'entreprise au regard des données économiques juridiques, techniques et sociales qui interviennent dans l'organisation du sport. La mise en place d'une politique sportive implique le développement d'une pensée logique qui prend en compte les problèmes de gestion pour agir avec plus d'efficacité. Ainsi l'administrateur du sport devient un manager, c'est à dire capable de planifier, d'organiser, de diriger et d'évaluer. Pour l'accomplissement de ces objectifs, il s'inspire de plus en plus du développement de la pensée managériale fondée sur les apports de l'économie, des Sciences sociales, des méthodes et techniques nouvelle de gestion.

E.1. LA PLANIFICATION

Elle consiste à bâtir un programme constitué d'objectifs bien précis avec des tâches bien définies et dont l'exécution serait confiée à des structures désignées suivant leur compétence.

.../...

E - 2. L'ORGANISATION

Elle est une phase de mise en oeuvre du plan. Elle requiert :

- La détermination du plan des actions à mener ;
- La connaissance des rôles et tâches assignés ;
- La répartition des tâches ;
- L'élaboration d'un calendrier des activités ;
- L'établissement des liens de coordination générale.

E - 3. LA DIRECTION

La principale mission d'un manager consiste à diriger et à communiquer avec des hommes. Il doit tenir compte de leur capacité et de leur nature. La direction comporte :

- L'administration des ressources de toute nature ;
- Les mesures assurant le fonctionnement quotidien ;
- L'application rigoureuse des décisions ;
- L'animation et l'information ;
- Les relations humaines.

E - 4. L'EVALUATION

Elle constitue la phase d'analyse et d'interprétation des résultats. Elle a pour objet de déceler les difficultés du système d'organisation mis en place et y proposer des solutions en vue d'en améliorer le fonctionnement. Elle consiste également à vérifier si les objectifs qu'on s'est fixé ont été atteints.

Par ailleurs d'autres exigences paraissent incontournables dans la vie du sport national. Ce sont les réformes structurelles.

F - LES REFORMES STRUCTURELLES

A l'issue du constat fait, nous avons jugé de la nécessité d'apporter quelques réformes structurelles dans le but de répondre aux exigences de l'administration du sport contemporain. Elles touchent essentiellement :

.../...

- L'ordonnance 76-16 portant charte des sports ;
- La restructuration de la Direction de l'Education physique et des Sports
- Le réaménagement des comités de Direction des Centres de Développement Sportif.

F - 1. EXAMEN DE L'ORDONNANCE 76-16.

L'évolution constante des problèmes dans le milieu sportif national engendre la mutation des textes qui le régissent sous peine de dépassement.

Depuis les conseils nationaux des sports, tenus en novembre 1985, la nécessité s'est faite de permettre une ouverture du champ d'action de cette ordonnance 76-16 portant charte nationale des Sports. Les participants aux conseils sont unanimes à reconnaître que la Charte conçue pour résoudre le problème de la pratique sportive du plus grand nombre, ne peut avoir les moyens de sa politique, si tout doit venir de l'Etat comme le prévoit la dite loi en ses chapitres 1er et 2e du titre IV.

Notre souhait est que le réaménagement donne plus de chance à l'initiative privée. Ceci éviterait à l'Etat des charges trop lourdes dont il n'a plus les moyens de ^{les} assumer en ces temps de grande récession économique. Nous proposons la création d'une commission d'étude et de faisabilité pour réfléchir et proposer un nouveau contenu à la charte.

F - 2. LA RESTRUCTURATION DE LA DIRECTION DE L'EDUCATION
PHYSIQUE ET DES SPORTS (DEPS)

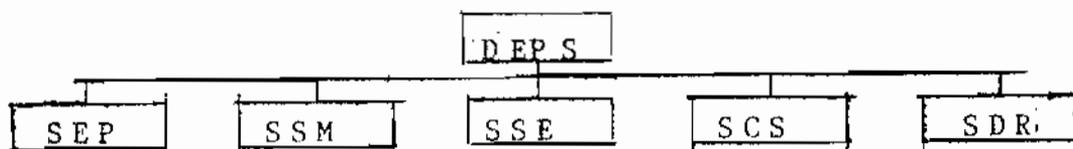
A une époque où l'évolution se vit dans tous les domaines, il est utile de conjuguer les efforts pour affronter les épreuves qu'impose le redressement du niveau de la pratique sportive au Bénin. C'est dire que la dichotomie flagrante entre le service de l'inspection et de la méthodologie (S3) relevant de la DEPS et la nouvelle Direction de l'Inspection de la Jeunesse et des Sports, n'est pas de nature à contribuer à ce redressement. Le temps n'est donc plus à la dispersion des forces et à la création de mécanisme trop lourd.

.../...

Ainsi nous souscrivons à l'unification du service de l'inspection et de la méthodologie de la DEPS et la Direction de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, deux entités qui ont la même vocation au sein d'un même ministère.

Quant aux tâches assignées à la Direction de l'Education Physique et des Sports par l'arrêté n° 013 MCJS/DGM/DAFA/DEPS/SAA du 6 février 1989 portant attribution, organisation et fonctionnement de la DEPS, il convient d'ajouter celles qui concernent la constitution, la conservation, la production et la diffusion de la documentation relative au sport.

Ce secteur jusque là inexistant, nous semble très important et constitue un cadre d'échange d'idées. Dès lors qu'apparaît ce nouveau cadre de réflexion, conformément aux nouvelles exigences du développement du sport, une restructuration de la DEPS s'impose et se présenterait comme suit :



- DEPS : Direction de l'Education Physique et des Sports.
- S E P : Service de l'Education Physique
- S S M : Service du Sport de Masse
- S S E : Service du Sport d'Elite
- S C S : Service du Contrôle et du Suivi
- S D R : Service de la Documenttion et de la Recherche

.../...

D'autres mesures nous semblent incontournables pour une grande efficacité de la DEPS. Elles sont :

- L'organisation et le suivi de la politique sportive en relation avec les Directions Provinciales ;
- L'évaluation périodique des programmes d'action ;
- La coordination et le Contrôle de l'exécution des tâches assignées aux organismes sportifs ;
- La dotation des différents services de la DEPS de personnel qualifié ;
- La dotation en moyens logistiques.

La Direction de l'Education Physique et des Sports (DEPS), dans cette nouvelle forme, répondrait mieux à la mission de développement de l'Education physique et du sport conformément aux directives de l'arrêté 013 du 6 février 1989 et engendrerait des réformes au niveau des structures de gestion des Centres de Développement Sportif.

F - 3 . MISE EN PLACE ET REAMENAGEMENT DES COMITES DE DIRECTION DES CENTRES DE DEVELOPPEMENT SPORTIF.

Les Centres de Développement Sportif, une initiation du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, n'ont cependant pas dans ce département une structure de direction et d'assistance, le projet étant directement géré par Monsieur Jacques ESTER, assistant français, professeur à l'Institut National d'Enseignement d'Education Physique et Sportive (INEEPS). Il est en relation directe avec les encadreurs des Centres d'animation et ceux des centres de perfectionnement sportif.

Si cette situation au niveau national ne présente pas de grandes difficultés parce que tout peut s'arranger rapidement, elle crée par contre l'isolement en milieu local où il n'existe presque pas de suivi et de contrôle de la Direction Provinciale de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DPCJS) sur le fonctionnement des Centres de Développement Sportif (CDS) relevant de leurs circonscriptions administratives. Les entretiens issus des différents contacts que nous avons eu avec les encadreurs des centres et les directeurs Provinciaux de la Culture, de la Jeunesse et des Sports du Mono et du Zou ont révélé des insuffisances qui ne sauraient susciter de contestation.

.../...

En effet les Centres sont des structures de préparation au sport d'élite et la Direction de l'Éducation Physique et des Sports du Bénin ne dispose pas de service dont les objectifs et les attributions cadrent avec une telle option. Les seules tentatives avec les "Espoirs du Bénin" (8) de 1979 à 1981 n'ont été qu'une action éphémère ne reposant sur aucune base administrative et juridique si bien que le départ du ministre initiateur a marqué la fin de l'oeuvre.

Nous estimons qu'avec la proposition de restructuration de la DEPS, les Centres trouveront au service du sport d'élite le cadre adéquat d'assistance et de direction pour un accomplissement correct de leur mission.

L'organisation de direction et d'assistance aux Centres de Développement Sportif nécessite la création et la réorganisation des comités de gestion aux niveaux national et local.

- Le Comité National de gestion des Centres de Développement Sportif.

Le Comité National de gestion des Centres de Développement Sportif est une structure d'administration et de gestion dont la mission première est d'organiser le fonctionnement des Centres. Dans cette perspective, il doit centraliser les différents problèmes liés à la vie des Centres, les analyser pour enfin proposer des solutions suivant les moyens disponibles. Placé sous la présidence du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, il rassemblera sous la conduite du Directeur de l'Éducation Physique et des Sports, tous les directeurs techniques nationaux des sports et les Présidents des Fédérations sportives.

Par ailleurs, le Comité National de Gestion mettrait à la disposition de chaque centre un programme d'activités conçu par les Directeurs techniques Nationaux, et créera des conditions de travail pour chaque centre.

- Au Plan local se retrouvera le Comité Provincial de Gestion des Centres de Développement Sportif. A l'instar du Comité National de Gestion, les Comités Provinciaux de gestion ont vocation de suivre dans les provinces,

(8) "Espoirs du Bénin" ; Une école de Football créée en 1979 par le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans la province de l'Ouémé sur l'initiative du Ministre François KOUMÉSI.

l'organisation et l'évolution des différentes structures des Centres de Développement Sportif.

Placés sous la double tutelle politique et technique du Préfet, Président du Conseil Provincial des Sports et du Directeur Provincial de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, ils regrouperont :

- Le Chef du Service de l'Education Physique et des Sports
- Les animateurs des Centres
- Les Conseillers Techniques des Ligues sportives
- Les Présidents des ligues
- Quelques supporters actifs et influents.

Le Comité Provincial de Gestion des Centres de Développement Sportif, doit se réunir tous les deux mois pour étudier les différents problèmes que rencontrent les Centres situés sur le territoire de leur circonscription administrative. Cependant il peut de façon extraordinaire se réunir sur la demande de son président. Le Comité Provincial de Gestion est chargé de l'organisation des manifestations de la Semaine nationale d'Assistance aux Centres de Développement Sportif et de la centralisation des recettes pour les acheminer au Comité National de Gestion des Centres de Développement Sportif.

- Dans les districts où existe un Centre de Développement Sportif, le Comité Provincial de Gestion doit installer une antenne dont la mission serait d'assister les encadreurs des Centres de Développement Sportif de district dans les tâches d'organisations des manifestations sportives, de centraliser les recettes et dons puis à acheminer au Comité Provincial de Gestion du Centres de Développement Sportif.

II ONCLUSION

L'organisation du travail sur les Centres de Développement Sportif (CDS) nous a permis de faire l'analyse de la situation actuelle du sport au Bénin.

Dans la perspective d'une démarche méthodique et après avoir pris en considération les structures historiques, nous avons cru dégager les causes fondamentales et les actions de redressement entrepris par les pouvoirs publics, puis souligner les faiblesses et les difficultés y afférentes en vue de proposer les actions visant à soutenir la poursuite de la formation dans les différents Centres sportifs.

Dans leurs apports, les autorités publiques ont touché l'important du problème de la pratique sportive au Bénin. Leurs efforts sont orientés dans trois directions dont les résultats doivent constituer un capital pour l'avenir.

- Sur le front du sport scolaire, la lutte fut âpre. Il devient utile dans ce secteur de régénérer l'ambiance jadis instaurée par le colonisateur. Il a fallu une bonne douzaine d'années de patience pour assister à l'émergence de la vie sportive dans le milieu scolaire de base ;

- Sur le terrain du sport de masse, la grande confusion et les diverses interprétations ont désservi la noble mission placée dans cette option. Les conditions de réussite de la pratique de masse sont inexistantes et l'option devient un voeu pieux ;

- La dégradation des prestations au plan international, a conduit les pouvoirs publics à modifier implicitement l'option politique en matière de sport. Ainsi les Centres de Développement Sportif ont vu le jour avec la mission de consacrer l'effort de préparation aux jeunes enfants. Cette nouvelle orientation a eu la bénédiction des partenaires extérieurs dont les contributions ont permis d'aboutir à l'effectivité du projet, le projet étant une structure de mise en route que la contribution locale doit suppléer.

En effet, dès 1992 le soutien extérieur doit céder le pas à la contribution nationale. Et c'est dans ce transfert de rôle que nous plaçons, d'une part notre inquiétude, eu égard à la turbulence économique-politique dont les effets ont bloqué la vie nationale jusqu'au 26 mars 1990.

.../...

La réussite des Centres de Développement Sportif conduit inmanquablement au développement du sport de compétition. Mais elle ne saurait se réaliser sans le sacrifice nécessaire et sans la participation de tous.

- L'encadrement technique doit se prémunir d'un courage et d'une volonté inébranlable pour s'adonner à la recherche afin de mieux situer le niveau de formation du sportif dont il a la responsabilité et l'insérer dans un contexte technique en évolution ;

- L'administration, en ce qui le concerne, doit soutenir et respecter les exigences du fonctionnement des Centres de Développement Sportif. Dans ces conditions, elle doit s'unir à l'encadrement, c'est-à-dire vivre ses problèmes pour mieux les résoudre. Pour y parvenir, elle doit se donner le profil du dirigeant sportif ;

- La Santé et la Presse ont chacune un rôle de choix. Le suivi médical du sportif et de son encadrement rend efficient le travail technique. La sensibilisation des masses, par la presse autour des problèmes financiers et matériels des centres doit faire naître la spontanéité du peuple à contribuer au développement du sport et à son couronnement ;

- Les parents, pour leur part, doivent faire violence sur eux-mêmes et comprendre que la pratique des activités sportives n'a jamais constitué un handicap aux prestations scolaires de leurs enfants. L'histoire a d'ailleurs bien prouvé qu'il faut être intelligent pour faire carrière dans le sport. Le comportement d'un joueur sur un terrain, le sens de placement dans le jeu, le temps de décision pour une action à entreprendre, la détermination des repères sur une piste et le grand courage du sportif à affronter l'épreuve sont autant d'actes qui relèvent de l'intelligence et de l'éducation. Les parents doivent donc permettre à leurs enfants de s'entraîner pour une bonne pratique sportive et surtout les aider à concilier le sport et les études. C'est ainsi que nous ferons des Centres de Développement Sportif, la voie de réussite de notre sport de compétition.

.../...

L'adoption des Centres de Développement Sportif, suite aux mauvaises prestations dans les compétitions internationales, constitue un choix non avoué du sport d'élite. Et les Centres de Développement Sportif, dans leur avènement, constituent aux yeux des promoteurs la voie du salut au regard des difficultés du moment. Mais il faut, au-delà des satisfactions qu'il peut engendrer, reconnaître que le sport d'élite perd souvent son caractère éducatif et devient même antinomique à la santé. Le dépassement de soi qu'il exige surpasse parfois les limites de la capacité humaine. Cette situation est empirée aujourd'hui par le mercantilisme dans le sport, si bien qu'à la limite de ses capacités physiques, le sportif a souvent recours à des méthodes anti-sportives et nuisibles à la santé. Le dopage devient utile pour gagner.

Il est cependant réconfortant de noter que la pratique précoce de l'activité physique et l'entraînement régulier contribuent largement à l'amélioration de la capacité physique et permettent des résultats sans l'usage d'anabolisants. Aussi nous estimons que les encadreurs, sauront assumer leur mission en associant l'enseignement de la morale à la pratique physique et sportive.

Enfin, pratiqué avec mesure, le sport fortifie le corps et fait la joie de vivre. Cet état d'esprit que procure le sport bien fait, est un facteur précieux dans le décollage économique national. Raison pour laquelle le développement des Centres de Développement Sportif ne doit pas empêcher la poursuite du sport de masse et surtout la recherche des moyens de son application.

La recherche de ces moyens incombe à tout citoyen sensible à la vie du peuple. C'est pourquoi pour paraphraser le Roi Ghézo, nous disons : Si tous les fils du Bénin venaient par leurs moyens soutenir le sport national, celui-ci serait sauvé.

B I B L I O G R A P H I E

OUVRAGES

- Pierre CHAZAUD - Le Sport et sa Gestion
Editions VIGOT, Paris 1983
- Michel HIDALGO - Football en Liberté -
Collection Les Temoins du Sport,
Editions Ramsey - 2e trimestre 1978.
- Edgar THILL, Raymond THOMAS et José CAJA -
Manuel de l'Educateur Sportif
Editions VIGOT, Paris 1983.
- KALA LOBE - La Vocation Africaine du Sport
in Présence Africaine, 2e trimestre 1962
- Martial Sédami COCOU - La Pratique des Activités Physiques et Sportives
au Bénin - Année 1989.
- Doudou SENE : -- Contribution à la Redynamisation du Football
Sénégalais - Mémoire Soutenu en 1988.

DOCUMENTS

- Rapport bilan sur les Centres de développement sportif au Bénin
Année 1989
- "Contribution de la République Populaire du Bénin à l'élaboration
d'une stratégie de développement du Sport Féminin"
- Lettre de l'Amicale Béninoise des Anciens Footballeurs (ABAF)
du 24 mars 1983.

BENIN

- Ordonnance 76-16 du 29 mars 1976
- Décrets 76-86 et 76-87 du 29 mars 1976
- Arrêté 1564 du 28 Septembre 1976
- Circulaire 1565 du 28 septembre 1976

SENEGAL

- Arrêté interministériel n° 016469 du 10 décembre 1987.

A N N E X E S

- Etat des Mutations subies par le Département de la Jeunesse et des Sports du Bénin de 1961 à 1989
- La Situation du Mouvement Sportif Béninois
- Les Centres de Perfectionnement Sportif Fonctionnels
- Le Planing du projet des Centres de Développement Sportif
- Les Epreuves d'évaluation des qualités physiques utilisées lors des tests de détection.

ANNEXE I

ETAT DES MUTATIONS SUBIES PAR LE DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS DE 1961 à 1989

ANNEES	D E N O M I N A T I O N S	RESPONSABLES
1961 -1964	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Culture	Michel AHOUANMENO
1964- 1966	Ministère de la Jeunesse, des Sports et du Tourisme	Issiaka KOUTHON
1965- 1967	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports	Eugène BOCO
1967- 1968	Ministère de l'Information, de la Jeunesse et des Sports	René DOSSA
1968- 1970	Commissariat Général à la Jeunesse, à la Culture et aux Sports	Spéro ADOTEVI
1970- 1972	Haut Commissariat à la Jeunesse à la Culture et aux Sports	Ambroise AGBO
1972- 1974	Ministère de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports	Hilaire BADJOGOUNME
1974- 1980	Ministère de la Jeunesse, de la Culture Populaire et des Sports	- Adolphe BIAOU - François KOUYAMI
1980- 1984	Ministère de la Jeunesse et des Sports	- Justin GNIDEOU - David GBAGUIDI
1984- 1989	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports	- Ali Moussa TRAORE - Ousmane BATOKO - Ali HOUDOU - Chabi Lafia YAROU

Les éléments de ce tableau récapitulatif nous ont été fournis par les archives
du CNOB.

SITUATION NATIONALE DU MOUVEMENT SPORTIF

Fédérations	Terrains Réfectionnés (R)	Terrains Non Réfectionnés (NR)	Cadres		Siège	Nombre de Licences	Cadres d'EPS	Observations
			F	NF				
Athlétisme	02	05	04	25	Néant	Néant	72	
Basket-Ball	12	01	12	18	Néant	Néant	36	
Boxe	1 ring	-	03	00	Néant	Néant	02	
Cyclisme	00	00	03	-	Néant	Néant	-	
Foot-Ball	05	95	45	50	OUI	1000	61	
Hand-Ball	09	15	07	15	Néant	Néant	41	
Judo	01	-	10	10	Néant	Néant	17	
Karaté	01	-	-	-	-	-	-	
Taekwando	01		01	22	-	-	-	
Tennis	15		04		Néant	Néant	-	
Tennis de Table	02 Salles		03		Néant	Néant	-	
Volley-Ball	15	28	09	15			30	
EPS							276	Avec un effectif de 90.000 élèves environ.

Documentation tirée de : "La Pratique des Activités Physiques et Sportives au Bénin." Par Martial Cocou Sédam

Année 1989 p. 67.

ANNEXE III

MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

CENTRES DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF

PROVINCE	VILLE	SPECIALITE SPORTIVE	NOM DU CADRE	* DOTATION EN MATERIE
ATACORA	ST. NATITINGOU ST. NATITINGOU ST. NATITINGOU CEMG DJOUGOU	ATHLETISME HANDBALL FOOTBALL FOOTBALL	ZOSOUNGBO B. DENADOU P. PONGOU G. FABIYI C.	X X X X
BORGOU	ST. PARAKOU LY. M. BOUKE PARAKOU CENTRE LOISIRS KANDI S.N.T.N. PARAKOU CAS PARAKOU	ATHLETISME BASKETBALL BASKETBALL FOOTBALL HANDBALL	EDOH LOKOSSA P. DJALOUNGOU D. ATIGNON G. AMOUSSA M. AHODEHOU L.	X X X X X
BOU	CEMG BOHICON LY. HOUFFON ABOMEY LY. MAFORY ABOMEY DPCJS ABOMEY CEMG LOGOZOHE SALAVOU LY. MAFORY ABOMEY PERGOLA ABOMEY	ATHLETISME BASKETBALL BASKETBALL FOOTBALL FOOTBALL HANDBALL TAEKWANDO	TCHABI D. AHOSSI J. MATRO COCOU J. EDJEKPOTO G. DJIHOUAN E. VIGNON H. HOUNTONDI J.	X X X X X X -
MONO	ST. MUNICIPAL LOKOSSA ST. MUNICIPAL LOKOSSA ST. MUNICIPAL LOKOSSA MAISON PEUPLE LOKOSSA MAISON PEUPLE LOKOSSA	ATHLETISME FOOTBALL HANDBALL TAEKWANDO TENNIS DE TABLE	EL HADJ ISSA T. ADICLES F. DJAKPO S. MOTCHO B. DASSI T.	X X X - X
OUEME	E. BASE ANAVIE E. BASE ADELAKOUN ST. PORTO-NOVO ST. PORTO-NOVO ST. PORTO-NOVO ST. DUP. III PORTO-NOVO ST. MUNICIPAL P. - NOVO ST. PORTO-NOVO E.B. KANDEVIE P. - NOVO INEEPS PORTO-NOVO INEEPS PORTO-NOVO DAHO PORTO-NOVO PORTO-NOVO ST. PORTO-NOVO	ATHLETISME ATHLETISME BASKETBALL BASKETBALL BOXE FOOTBALL FOOTBALL HANDBALL HANDBALL JUDO TAEKWANDO TENNIS TENNIS DE TABLE VOLLEYBALL	GOUTLHOWANOU D TITO A. ATTIKLEME K. TONON C. DJIOISSI N. GANGBO L. HOTEGNI H. ZINSOU J.B. KIKISSAGBE B. DOHOU DOSSOU D. BABA-MOUSSA A. SOMAKPO B. BADAROU K. FOLLY M.	X X X X X X X X X - - X X
ATLANTIQUE	E.B. CADJEHOUN COTONOU ST. AMITIE CEMG GBEGAMEY COTONOU ST. UNAFRICA COTONOU	ATHLETISME ATHLETISME BASKETBALL BASKETBALL	GBAGUIDI A. VIENISSY G. AGNIDE L. AGOUNDO A.	X X X X

LANTIQUE
suite)

ST. COTONOU III
E.BASE DJOGIO COTONOU
ST. COTONOU II
CEMG DANTOPKPA COTONOU
HALL ARTS COTONOU
MAIS. PEUPLE COTONOU II
CLUB BENIN COTONOU
CLUB ONU COTONOU
MAIS. PEUPLE COTONOU II
MAIS. PEUPLE COTONOU V
E.B. JERICHO COTONOU

FOOTBALL
FOOTBALL
HANDBALL
HANDBALL
TAEKWANDO
TAEKWANDO
TENNIS
TENNIS
TENNIS DE TABLE
TENNIS DE TABLE
VOLLEY-BALL

DANDJINOU C.
JOHNSON E.
METADJIS A.
AGUIDISSOU M.
AGBOTON E.
DJIGLA C.
AMEGAN L.
GODONOU G.
AVOIGNON P.
WILSON D.
QUENUM V.

x Dotation en matériel

- Pas de dotation

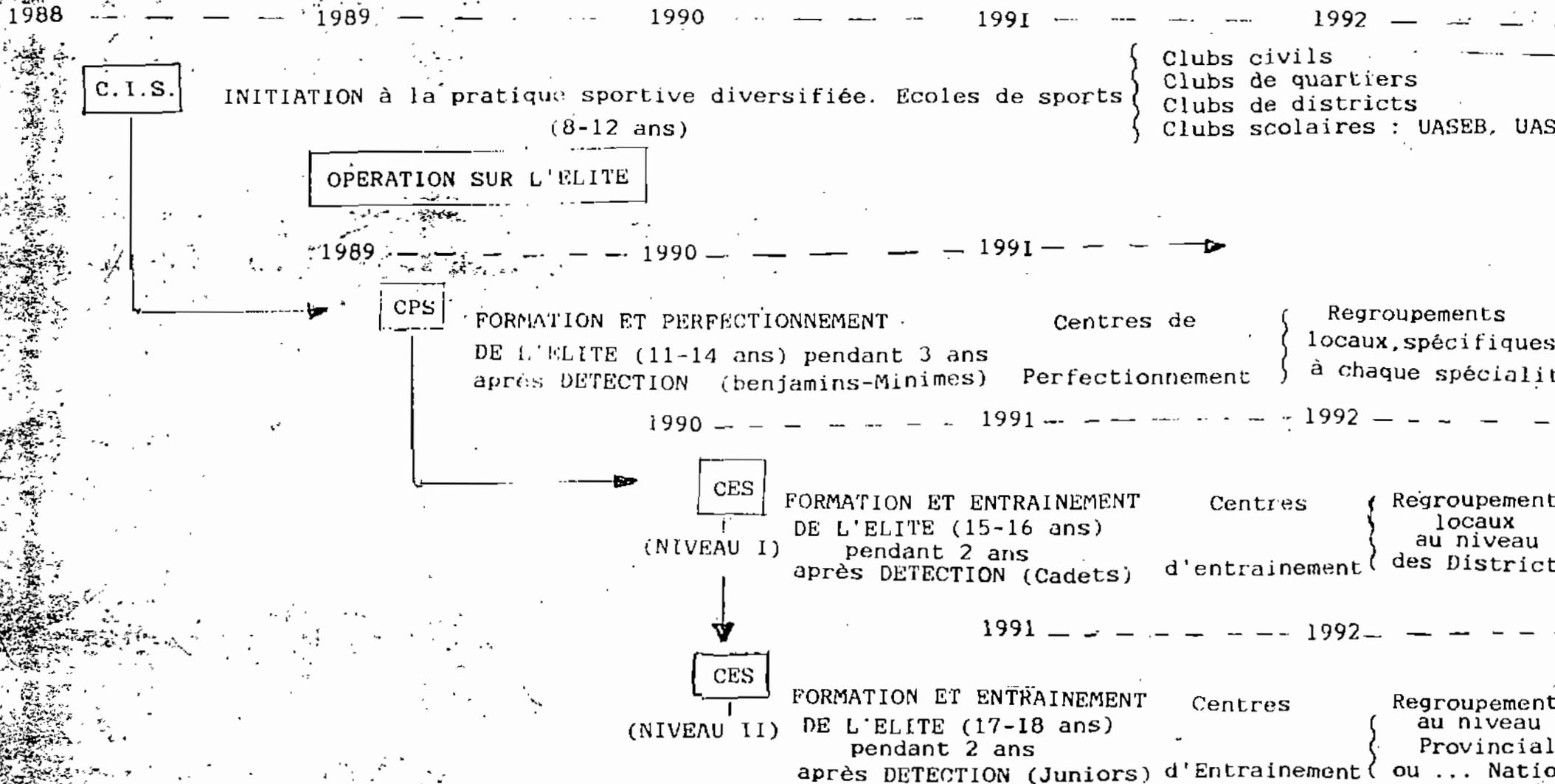
Les CPS de Sports Collectifs ont reçu 10 ballons sauf le Hand. (8).

Les CPS d'Athlétisme ont reçu 6 haies, 5 javelots, 5 disques, 5 poids, 2 montants de saut en hauteur, 1 toise et 2 élastiques.

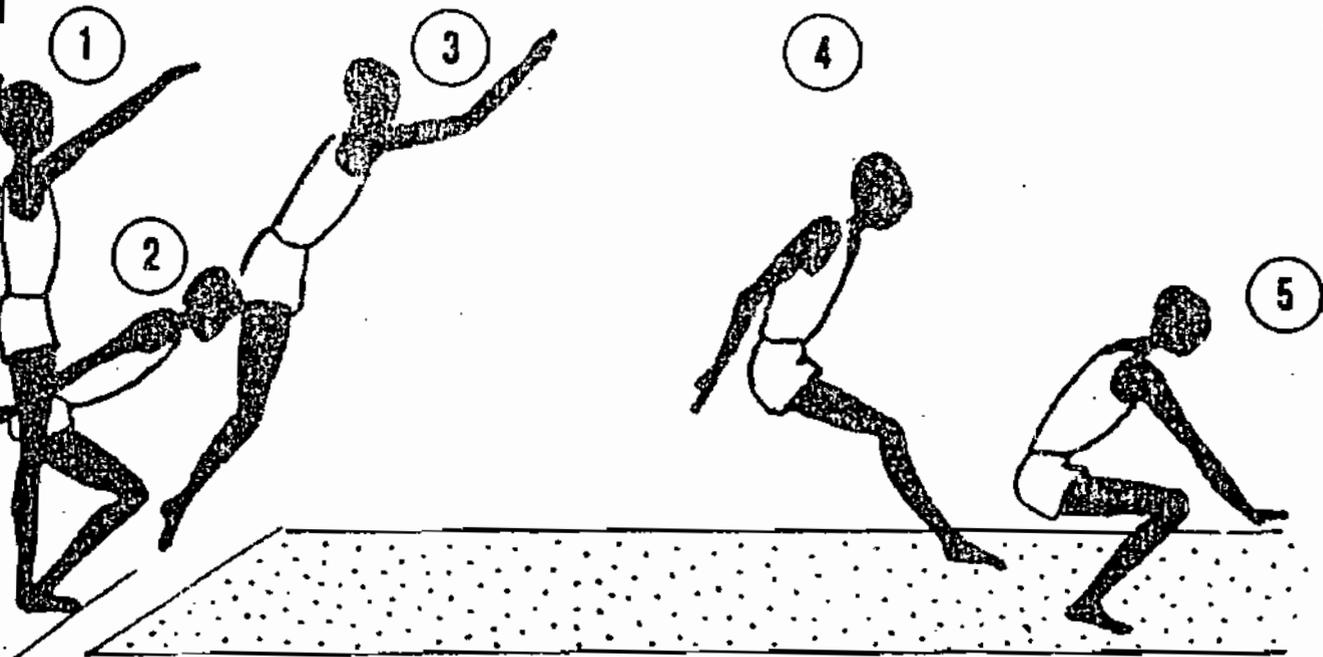
Les CPS de Tennis de Table ont reçu : 1 table, 4 raquettes, 30 Balles.

LES CENTRES DE DEVELOPPEMENT SPORTIF

OPERATION SUR LA MASSE



EVALUATION DE LA PUISSANCE DES MEMBRES INFERIEURS



DEFINITION

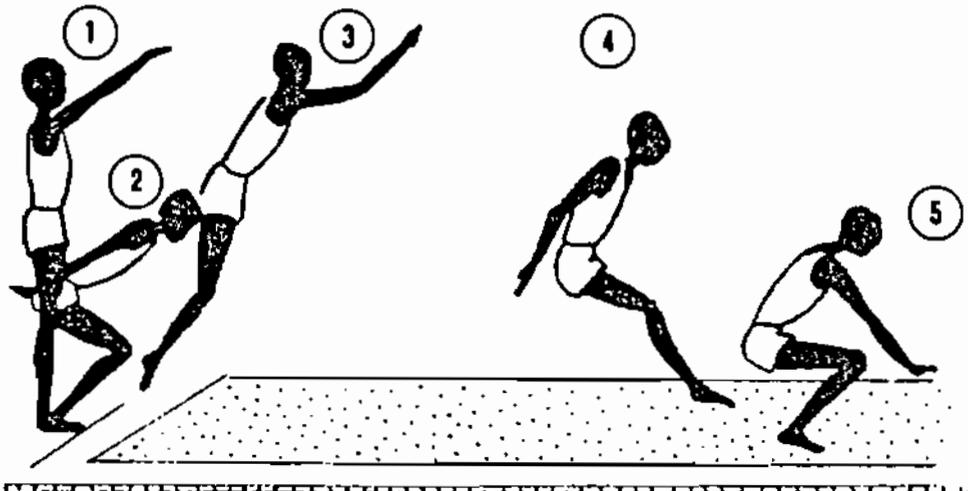
LA PUISSANCE est le produit du travail fourni (déplacement d'un objet ou de son propre corps) par le temps mis pour réaliser ce travail. Elle fait intervenir la force pour déplacer cet objet ou son propre corps (ou masse) sur une distance donnée et pendant une durée donnée. Souvent la durée est négligeable, par exemple dans un saut ou un lancer. Seules parfois sont retenues la force, et la masse déplacée par cette force, c'est le cas des sauts et des lancers à partir desquels on peut indirectement apprécier la puissance. Une définition "physiologique" de la puissance musculaire est proposée dans les deux épreuves "d'évaluation de la puissance du train supérieur" et "des membres supérieurs".

EPREUVE RETENUE

SAUT EN LONGUEUR PIEDS
JOINTS ET SANS ELAN

MATERIEL NECESSAIRE

- 1 fosse meuble ou un tapis de réception étalonné tous les 5 cm
- 1 décimètre
- de la craie
- 1 rateau pour remettre le sable au même niveau
- 1 fiche d'enregistrement des résultats



EVALUATION DE LA PUISSANCE DES MEMBRES INFÉRIEURS

DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

À la départ l'enfant ou l'adolescent est debout les bras en avant, la pointe des pieds derrière la ligne de départ (pieds légèrement écartés)

Il se prépare à sauter en se fléchissant et en portant les bras en arrière

Il saute en lançant les bras en avant

Il se reçoit au sol en amenant ses jambes sous lui
trois essais sont prévus.

MESURE ET ENREGISTREMENT DU RESULTAT

Seul le meilleur des trois essais est mesuré.

La performance est mesurée au centimètre près, derrière le talon le plus proche de la ligne de départ (le déséquilibre arrière ne pénalise pas la performance), à l'endroit de la chute.

PRÉPARATION

Cette épreuve ne nécessite aucun apprentissage. Faire la démonstration deux ou trois fois en donnant les explications habituelles. Il est recommandé de faire un léger échauffement préalable à base de flexion, extensions des membres inférieurs et de balancers coordonnés des membres supérieurs.

PUISSANCE

Exemple : 9

Saut en longueur sans élan et pieds joints

Ex. 2	2	4
m	cm	

BENIN

SAUT EN LONGUEUR PIEDS JOINTS (m.cm)

GARCONS											
BAREME	AGE										BAREME
	8	9	10	11	12	13					
20	2.24	2.24	2.34	2.37	2.56	2.62	20				
19	1.87	1.87	1.98	2.03	2.19	2.24	19				
18	1.76	1.76	1.88	1.93	2.08	2.14	18				
17	1.69	1.69	1.81	1.80	2.01	2.07	17				
16	1.63	1.63	1.76	1.81	1.96	2.01	16				
15	1.58	1.58	1.71	1.76	1.91	1.96	15				
14	1.54	1.54	1.67	1.72	1.86	1.92	14				
13	1.50	1.50	1.63	1.69	1.82	1.88	13				
12	1.46	1.46	1.59	1.65	1.79	1.84	12				
11	1.42	1.42	1.56	1.62	1.75	1.80	11				
10	1.38	1.39	1.52	1.58	1.71	1.76	10				
9	1.35	1.35	1.49	1.55	1.68	1.73	9				
8	1.31	1.31	1.45	1.51	1.64	1.69	8				
7	1.27	1.28	1.41	1.48	1.60	1.65	7				
6	1.23	1.24	1.37	1.44	1.58	1.61	6				
5	1.19	1.19	1.33	1.40	1.52	1.57	5				
4	1.14	1.14	1.28	1.35	1.47	1.52	4				
3	1.08	1.09	1.23	1.30	1.41	1.46	3				
2	1.01	1.02	1.16	1.23	1.34	1.39	2				
1	0.90	0.91	1.06	1.14	1.23	1.28	1				
0	0.53	0.54	0.70	0.79	0.86	0.91	0				

UNIVERSITE DE BORDEAUX II
 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
 A. CORSON

BENIN

SAUT EN LONGUEUR PIEDS JOINTS (m.cm)

* FILLES *														

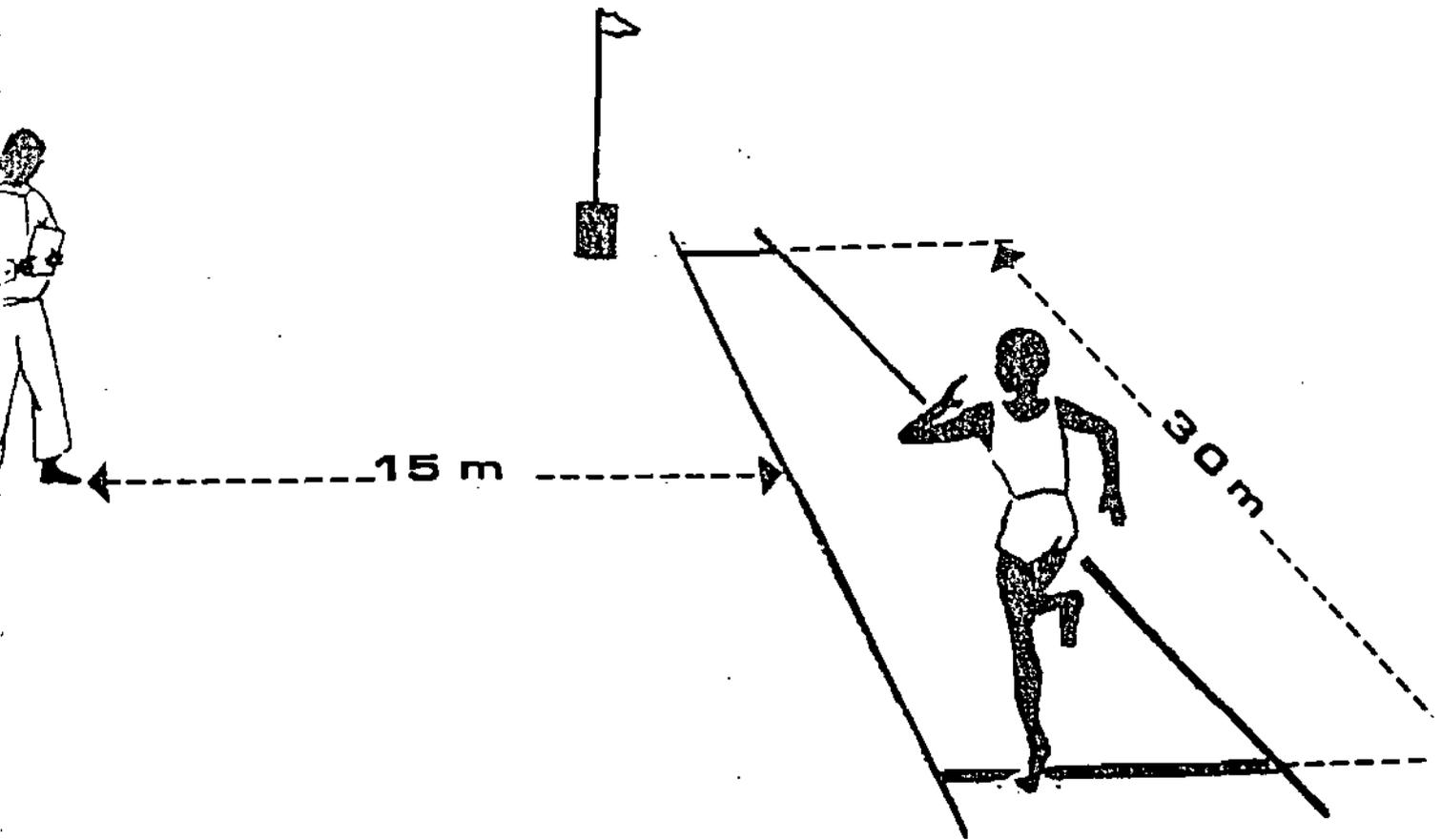
* AGE *														

BAREME	I	AGE										I	BAREME	
I	8	I	9	I	10	I	11	I	12	I	13	I		

20	I	2.06	I	2.06	I	2.11	I	2.21	I	2.48	I	2.41	I	20
19	I	1.71	I	1.71	I	1.79	I	1.87	I	2.10	I	2.06	I	19
18	I	1.61	I	1.62	I	1.70	I	1.77	I	1.99	I	1.95	I	18
17	I	1.54	I	1.55	I	1.63	I	1.70	I	1.92	I	1.83	I	17
16	I	1.49	I	1.50	I	1.58	I	1.65	I	1.86	I	1.83	I	16
15	I	1.44	I	1.45	I	1.54	I	1.61	I	1.81	I	1.78	I	15
14	I	1.40	I	1.41	I	1.50	I	1.57	I	1.76	I	1.74	I	14
13	I	1.36	I	1.37	I	1.47	I	1.53	I	1.72	I	1.70	I	13
12	I	1.33	I	1.34	I	1.44	I	1.49	I	1.68	I	1.67	I	12
11	I	1.29	I	1.30	I	1.40	I	1.46	I	1.65	I	1.63	I	11
10	I	1.26	I	1.27	I	1.37	I	1.42	I	1.61	I	1.59	I	10
9	I	1.22	I	1.24	I	1.34	I	1.39	I	1.57	I	1.56	I	9
8	I	1.19	I	1.20	I	1.31	I	1.36	I	1.53	I	1.52	I	8
7	I	1.15	I	1.17	I	1.28	I	1.32	I	1.49	I	1.49	I	7
6	I	1.11	I	1.13	I	1.24	I	1.28	I	1.45	I	1.45	I	6
5	I	1.07	I	1.09	I	1.20	I	1.24	I	1.41	I	1.41	I	5
4	I	1.03	I	1.04	I	1.16	I	1.20	I	1.36	I	1.36	I	4
3	I	0.97	I	0.99	I	1.11	I	1.15	I	1.30	I	1.30	I	3
2	I	0.91	I	0.93	I	1.05	I	1.08	I	1.23	I	1.24	I	2
1	I	0.81	I	0.83	I	0.96	I	0.98	I	1.12	I	1.13	I	1
0	I	0.46	I	0.48	I	0.64	I	0.64	I	0.74	I	0.78	I	0

UNIVERSITE DE BORDEAUX II
 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
 A. CORSON

EVALUATION DE LA VITESSE GESTUELLE



DEFINITION

LA VITESSE GESTUELLE résulte de la rapidité de contractions-relachements des groupes musculaires alternativement mis en jeu pour engendrer le maximum de mouvements sur une distance ou en un temps donné relativement court. Cette qualité est liée à l'importance du nombre d'impulsions nerveuses, à la rapidité de leur transmission musculaire, au nombre de fibres à contraction rapide des muscles mis en jeu, au pouvoir de mobilisation de l'énergie nécessaire à leur contraction (appelé aussi "puissance anaérobie alactique") et aux rapports des segments anatomiques déplacés. Qualité de base requise par la pratique de très nombreux sports (collectifs notamment) mais surtout indispensable aux coureurs de vitesse.

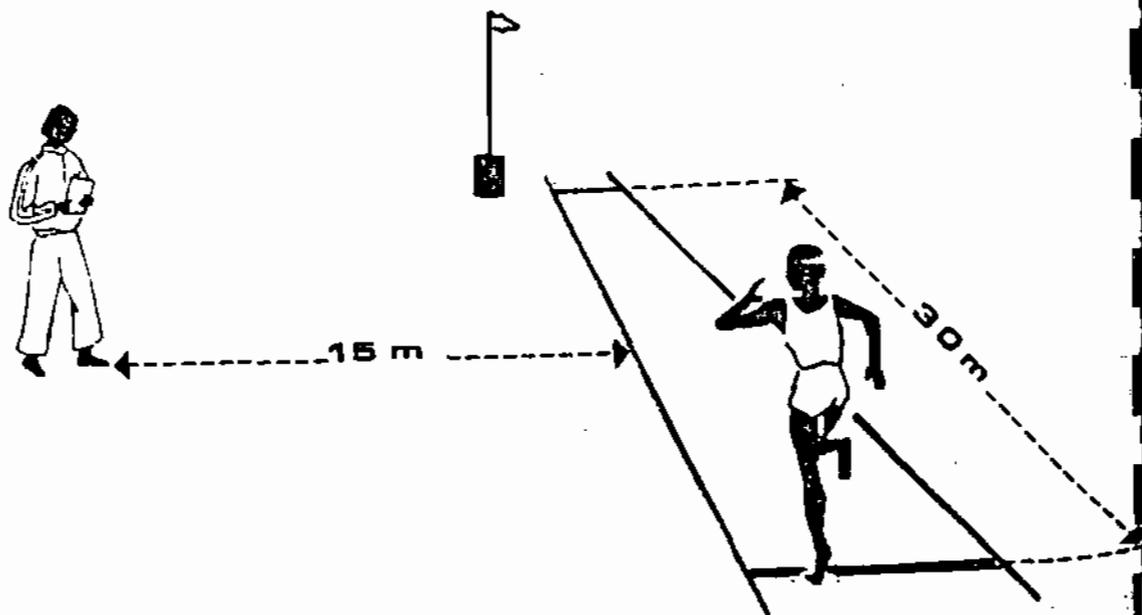
EPREUVE RETENUE:

- 30 M. DE COURSE DE VITESSE
DEPART DU CHRONOMETRE AU
PIED ARRIERE LEVE, POUR LES
ENFANTS de 8 à 11 ans
- 50 M. POUR LES ENFANTS ET
ADOLESCENTS de 12 à 18 ans
et +.

MATERIEL NECESSAIRE

- 40 ou 60 M. de piste plate sur terrain dur (par exemple macadam sans gravillons)
- 1 chronomètre
- 1 fiche d'enregistrement des résultats

Dessiner une ligne de départ et placer un piquet à 30 M. ou à 50 M. exactement.



EVALUATION DE LA VITESSE GESTUELLE

DESCRIPTION DE L'EPREUVE

L'enfant ou l'adolescent se place debout en position de départ de course à pied. Le chronométrateur se place sur un des deux cotés du coureur mais à 15 M. de la piste de course (voir dessin). A partir du moment où le chronométrateur lève un bras signifiant qu'il est prêt, le coureur peut démarrer quand il veut.

Le chronomètre est enclenché lorsque le pied arrière du coureur quitte le sol, il est arrêté lorsque le coureur passe devant le piquet.

L'épreuve est recommencée deux fois à au moins 5 minutes d'intervalle.

MESURE ET ENREGISTREMENT DU RESULTAT

Le temps est mesuré en 1/100ème de seconde ou à défaut en 1/10ème

VITESSE GESTUELLE

Exemple: 3

30 M. course départ au pied arrière levé		
1.s:	4 1/100è	3 2 *
2.s:	4 1/100è	3 8 *

- Lorsque le temps est chronométré au 1/10ème mettre dans les deux cases un chiffre suivi d'un zéro:

ex: 4 | 0 | 0

PREPARATION

Aucun apprentissage n'est nécessaire.

Placer cette épreuve en début de séance après un échauffement musculaire à base de flexions-extentions et d'étirements des membres inférieurs.

ANNEXE VI

BENIN

DEPART AU PIED : 30M DE COURSE (s.1/100)

GARCONS																
BAREME		AGE										BAREME				
	I	8	I	9	I	10	I	11	I	12	I	13	I			
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	20	I	4.89	I	4.45	I	4.52	I	4.37	I	4.31	I	4.26	I	20	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	19	I	5.53	I	5.19	I	5.17	I	5.02	I	4.94	I	4.82	I	19	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	18	I	5.71	I	5.40	I	5.36	I	5.20	I	5.11	I	4.97	I	18	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	17	I	5.83	I	5.54	I	5.43	I	5.32	I	5.23	I	5.08	I	17	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	16	I	5.93	I	5.65	I	5.58	I	5.42	I	5.33	I	5.16	I	16	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	15	I	6.01	I	5.75	I	5.67	I	5.50	I	5.41	I	5.24	I	15	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	14	I	6.08	I	5.83	I	5.75	I	5.58	I	5.48	I	5.30	I	14	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	13	I	6.15	I	5.91	I	5.82	I	5.65	I	5.55	I	5.36	I	13	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	12	I	6.22	I	5.99	I	5.89	I	5.72	I	5.62	I	5.42	I	12	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	11	I	6.28	I	6.06	I	5.95	I	5.78	I	5.68	I	5.48	I	11	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	10	I	6.35	I	6.14	I	6.02	I	5.84	I	5.74	I	5.53	I	10	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	9	I	6.41	I	6.21	I	6.08	I	5.91	I	5.80	I	5.59	I	9	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	8	I	6.47	I	6.23	I	6.15	I	5.97	I	5.87	I	5.64	I	8	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	7	I	6.54	I	6.36	I	6.21	I	6.04	I	5.93	I	5.70	I	7	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	6	I	6.61	I	6.44	I	6.28	I	6.11	I	6.00	I	5.76	I	6	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	5	I	6.68	I	6.53	I	6.36	I	6.18	I	6.07	I	5.82	I	5	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	4	I	6.77	I	6.62	I	6.45	I	6.27	I	6.15	I	5.90	I	4	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	3	I	6.86	I	6.74	I	6.55	I	6.36	I	6.25	I	5.98	I	3	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	2	I	6.99	I	6.88	I	6.67	I	6.49	I	6.37	I	6.09	I	2	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	1	I	7.17	I	7.07	I	6.86	I	6.67	I	6.55	I	6.25	I	1	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		
*	0	I	7.61	I	7.23	I	7.52	I	7.31	I	7.17	I	6.80	I	0	*
*	I		I		I		I		I		I		I	*		

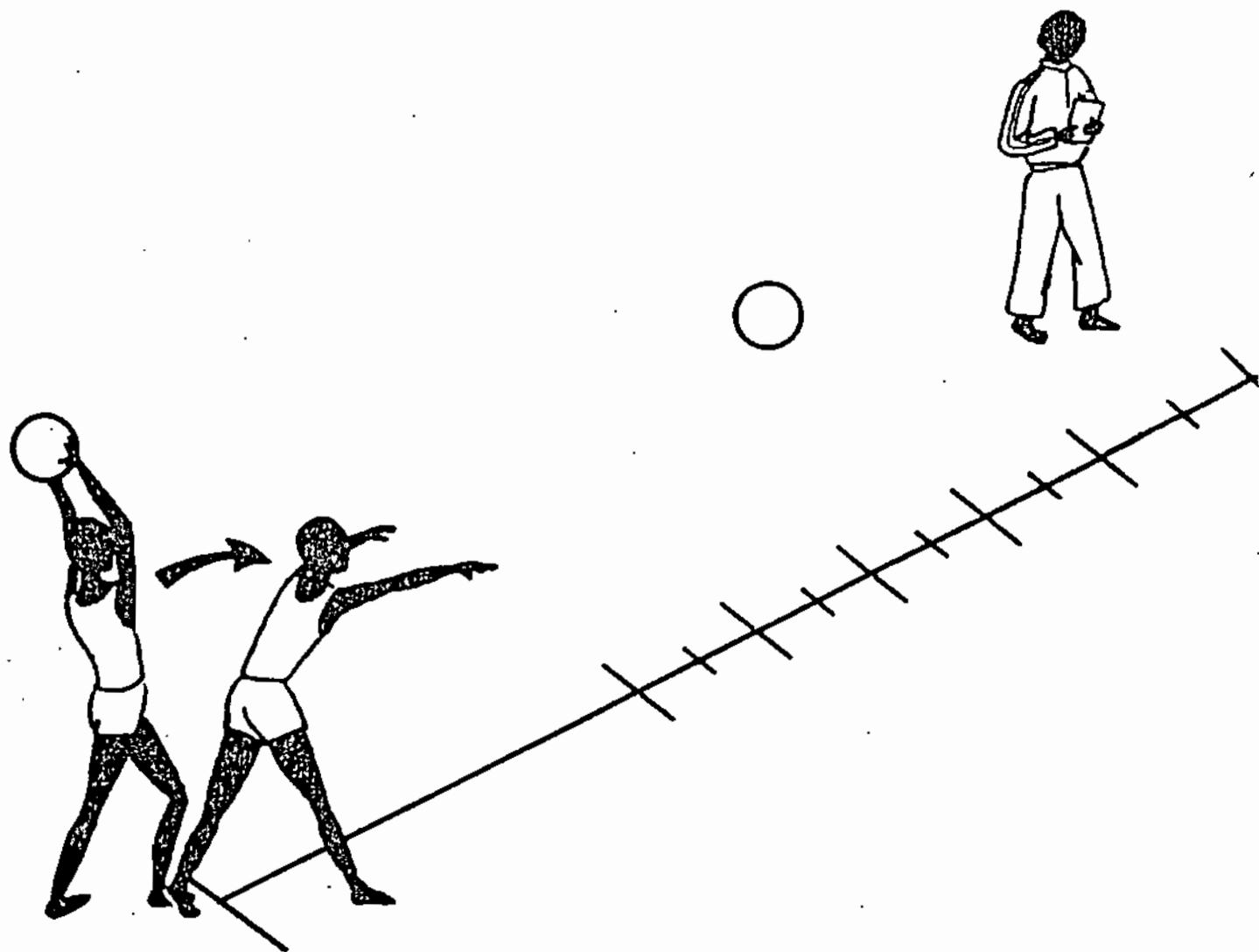
UNIVERSITE DE BORDEAUX II
 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
 A. CORSON

BENIN

DEPART AU PIED : 30M DE COURSE (s.1/100)

FILLES											
BAREME	AGE										BAREME
	8	9	10	11	12	13					
20	4.76	4.72	4.62	4.65	4.54	4.25	20				
19	5.61	5.50	5.45	5.34	5.26	4.98	19				
18	5.86	5.72	5.69	5.54	5.46	5.18	18				
17	6.02	5.87	5.85	5.67	5.60	5.32	17				
16	6.15	5.99	5.97	5.78	5.70	5.44	16				
15	6.27	6.10	6.08	5.87	5.80	5.53	15				
14	6.37	6.19	6.18	5.95	5.88	5.62	14				
13	6.46	6.27	6.27	6.03	5.96	5.70	13				
12	6.55	6.35	6.36	6.10	6.03	5.77	12				
11	6.63	6.43	6.44	6.17	6.10	5.85	11				
10	6.72	6.51	6.52	6.24	6.17	5.92	10				
9	6.80	6.59	6.60	6.30	6.24	5.99	9				
8	6.89	6.67	6.69	6.37	6.31	6.06	8				
7	6.98	6.75	6.77	6.45	6.39	6.14	7				
6	7.07	6.83	6.86	6.52	6.47	6.22	6				
5	7.17	6.92	6.96	6.60	6.55	6.30	5				
4	7.28	7.03	7.07	6.69	6.64	6.40	4				
3	7.42	7.15	7.20	6.80	6.75	6.51	3				
2	7.58	7.30	7.36	6.93	6.89	6.65	2				
1	7.82	7.52	7.60	7.13	7.09	6.86	1				
0	8.68	8.30	8.43	7.82	7.80	7.59	0				

EVALUATION DE LA PUISSANCE DU TRAIN SUPERIEUR



DEFINITION

LA PUISSANCE MUSCULAIRE associe la vitesse et la force des muscles mis en jeu, c'est pourquoi cette qualité est souvent appelée FORCE EXPLOSIVE. Elle dépend à la fois du nombre de fibres sollicitées simultanément dans un même muscle et de leur qualité de contraction. L'importance du nombre de fibres mis en jeu dépend surtout des possibilités de leur "recrutement" liées au système nerveux.

La qualité de leur contraction est subordonnée au pouvoir contractile des fibres "recrutées", c'est à dire aux nombres et au pourcentage de fibres à contraction rapide et à contraction lente respectivement sollicités.

La définition "biomécanique" de la puissance est complétée avec les deux épreuves d'"évaluation des membres inférieurs".

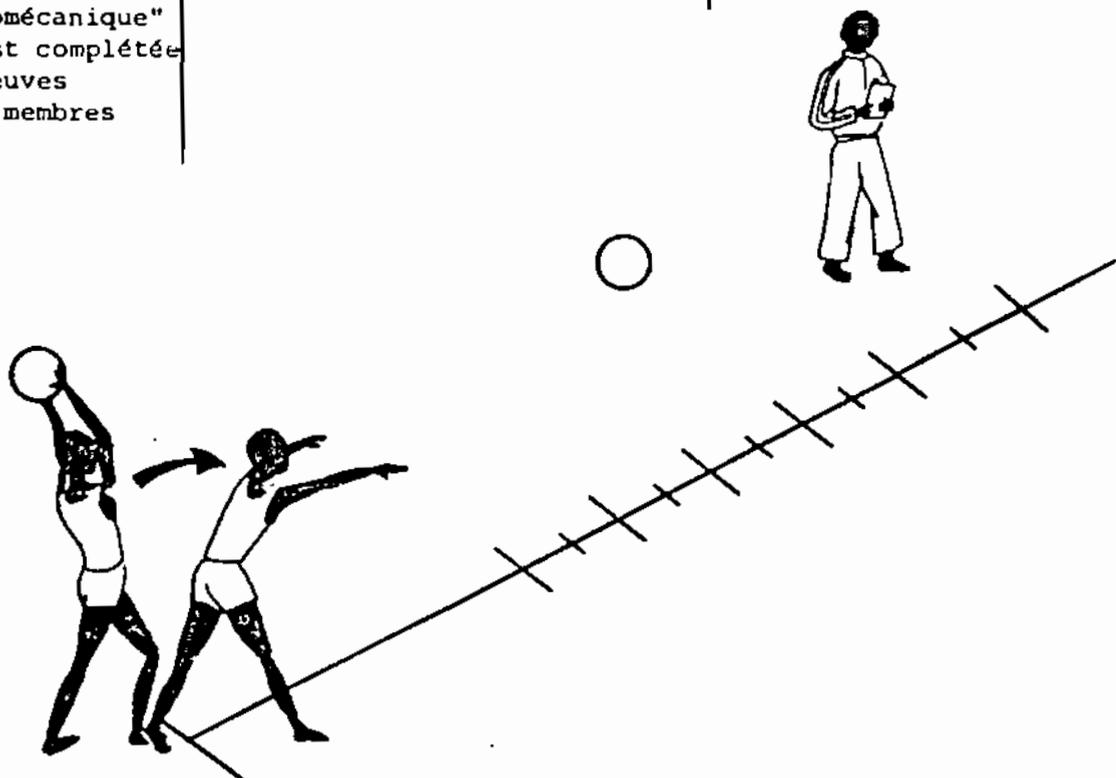
EPREUVE RETENUE

Les épreuves retenues dépendent des groupes musculaires qui travaillent habituellement d'une manière synergique. Compte tenu de leur importance dans la motricité, il s'avère nécessaire d'en évaluer la puissance. Nous n'avons retenu que . l'évaluation de la puissance du train supérieur: tronc et membres supérieurs . l'évaluation de la puissance des membres inférieurs.

LANCER D'UN BALLON DE FOOT-BALL A DEUX MAINS PAR DESSUS LA TETE (lancer touche de foot-ball).

MATERIEL NECESSAIRE

- 1 ballon de foot-ball réglementaire senior
- 1 double décimètre
- 1 surface dégagée de 30m étalonnée tous les 50cm
- 1 fiche d'enregistrement des résultats.



EVALUATION DE LA PUISSANCE DU TRAIN SUPERIEUR

DESCRIPTION DE L'EPREUVE

L'enfant ou l'adolescent lance vers l'avant à 2 mains par dessus la tête, comme pour une remise en jeu de "touche" en foot-ball.

Pieds décalés dans l'axe du lancer, l'un devant l'autre. Lors du lancer, le pied avant ne doit pas quitter le sol.

Le pied arrière peut accompagner le mouvement et dépasser la ligne de lancer.

L'évaluateur se tient sur la surface de lancer décalé par rapport à l'axe du lancer.

Trois essais consécutifs sont prévus.

MESURE ET ENREGISTREMENT DU RESULTAT

La performance correspond à la distance atteinte mesurée en centimètres au 25 cm supérieur ou inférieur le plus proche de l'endroit où est tombé le ballon. C'est le meilleur des trois essais qui est enregistré.

PUISSANCE

7

Lancer de ballon foot-
ball à deux mains

Ex.

1 8		7 5
m		cm

PREPARATION

Aucun apprentissage n'est nécessaire pour réaliser ce test.

Il peut être réalisé après un échauffement du tronc à base de flexions-extension et de rotations-torsions.

ANNEXE VII

BEMIN

LANCER GALLOW FOOTBALL (m.cm)

* GARÇONS *															

* BAREME I AGE I BAREME *															

	I	8	I	9	I	10	I	11	I	12	I	13	I		

*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	20	I	8.83	I	10.53	I	11.36	I	12.23	I	13.59	I	14.71	I	20
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	19	I	7.17	I	8.43	I	9.26	I	10.08	I	11.28	I	12.23	I	19
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	18	I	6.70	I	7.84	I	8.67	I	9.46	I	10.62	I	11.52	I	18
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	17	I	6.38	I	7.44	I	8.27	I	9.05	I	10.18	I	11.04	I	17
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	16	I	6.13	I	7.12	I	7.95	I	8.72	I	9.83	I	10.66	I	16
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	15	I	5.91	I	6.84	I	7.67	I	8.44	I	9.52	I	10.34	I	15
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	14	I	5.72	I	6.60	I	7.43	I	8.19	I	9.25	I	10.05	I	14
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	13	I	5.54	I	6.37	I	7.20	I	7.95	I	9.00	I	9.77	I	13
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	12	I	5.36	I	6.15	I	6.98	I	7.73	I	8.76	I	9.52	I	12
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	11	I	5.20	I	5.94	I	6.77	I	7.52	I	8.53	I	9.27	I	11
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	10	I	5.03	I	5.74	I	6.57	I	7.30	I	8.30	I	9.03	I	10
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	9	I	4.87	I	5.53	I	6.36	I	7.09	I	8.08	I	8.73	I	9
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	8	I	4.71	I	5.32	I	6.15	I	6.88	I	7.85	I	8.53	I	8
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	7	I	4.53	I	5.11	I	5.93	I	6.66	I	7.61	I	8.28	I	7
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	6	I	4.35	I	4.88	I	5.71	I	6.42	I	7.35	I	8.01	I	6
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	5	I	4.16	I	4.63	I	5.46	I	6.17	I	7.08	I	7.71	I	5
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	4	I	3.94	I	4.36	I	5.19	I	5.89	I	6.78	I	7.39	I	4
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	3	I	3.69	I	4.04	I	4.87	I	5.56	I	6.43	I	7.01	I	3
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	2	I	3.37	I	3.64	I	4.46	I	5.15	I	5.98	I	6.53	I	2
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	1	I	2.90	I	3.04	I	3.87	I	4.53	I	5.33	I	5.82	I	1
*	I		I		I		I		I		I		I	*	
*	0	I	1.24	I	0.95	I	1.77	I	2.38	I	3.02	I	3.34	I	0
*	I		I		I		I		I		I		I	*	

ANNEXE VII

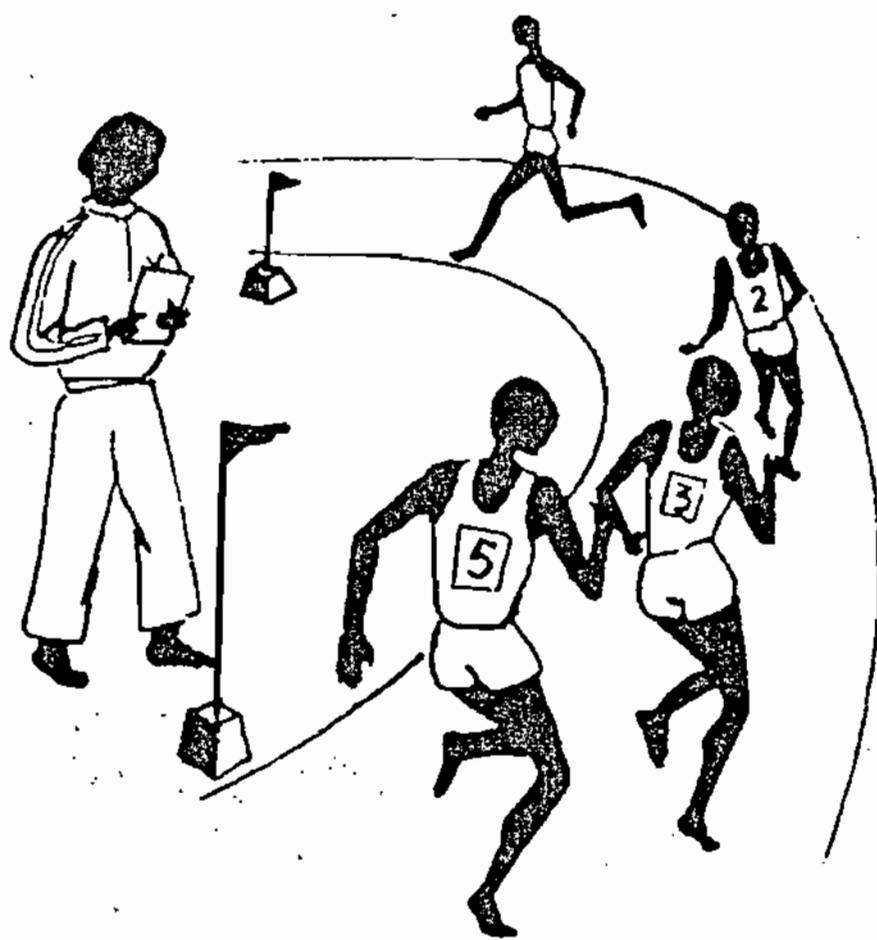
BENIN

LANCER BALLON FOOTBALL (m.cm)

FILLES										
AGE										
BAREME	8	9	10	11	12	13	BAREME			
20	7.36	7.96	10.30	10.58	11.94	12.22	20			
19	5.95	6.49	8.17	8.61	9.67	10.16	19			
18	5.55	6.08	7.56	8.05	9.03	9.58	18			
17	5.28	5.79	7.15	7.67	8.59	9.18	17			
16	5.07	5.57	6.82	7.36	8.24	8.87	16			
15	4.89	5.38	6.54	7.11	7.95	8.60	15			
14	4.72	5.20	6.29	6.87	7.68	8.36	14			
13	4.57	5.04	6.06	6.66	7.43	8.13	13			
12	4.42	4.89	5.84	6.45	7.20	7.92	12			
11	4.28	4.74	5.62	6.25	6.97	7.71	11			
10	4.14	4.60	5.41	6.06	6.75	7.51	10			
9	4.01	4.46	5.20	5.87	6.53	7.31	9			
8	3.86	4.31	4.99	5.67	6.30	7.10	8			
7	3.72	4.16	4.77	5.46	6.06	6.89	7			
6	3.57	4.00	4.53	5.25	5.82	6.67	6			
5	3.40	3.82	4.28	5.02	5.55	6.42	5			
4	3.22	3.63	4.00	4.76	5.25	6.16	4			
3	3.00	3.41	3.68	4.46	4.91	5.84	3			
2	2.73	3.12	3.27	4.08	4.47	5.45	2			
1	2.33	2.70	2.66	3.52	3.83	4.86	1			
0	0.93	1.23	0.52	1.54	1.56	2.80	0			

UNIVERSITE DE BORDEAUX II
 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
 A. CORSON

EVALUATION DE L'ENDURANCE ORGANIQUE OU ENDURANCE AEROBIE



DEFINITION

Il ne faut pas confondre l'endurance aérobie et la puissance aérobie.

L'ENDURANCE AEROBIE peut être définie comme la possibilité de maintenir le plus longtemps possible un pourcentage élevé de la puissance aérobie (ou $\dot{V}O_2$ max.) Deux variables doivent normalement être connues pour déterminer l'endurance d'un sujet:

.l'intensité à laquelle il atteint son $\dot{V}O_2$ max.
.la durée pendant laquelle il est susceptible de maintenir un pourcentage donné de cette intensité. Toutefois, à partir d'un exercice dont la durée a judicieusement été choisie, on peut estimer l'endurance sans qu'il soit indispensable de connaître la puissance du sujet.

L'endurance aérobie dépend non seulement de la qualité fonctionnelle des systèmes ventilatoire et cardiovasculaire mais aussi des réserves énergétiques (glucides, lipides) de l'organisme qui peuvent être oxydées grâce à l'apport de l'oxygène.

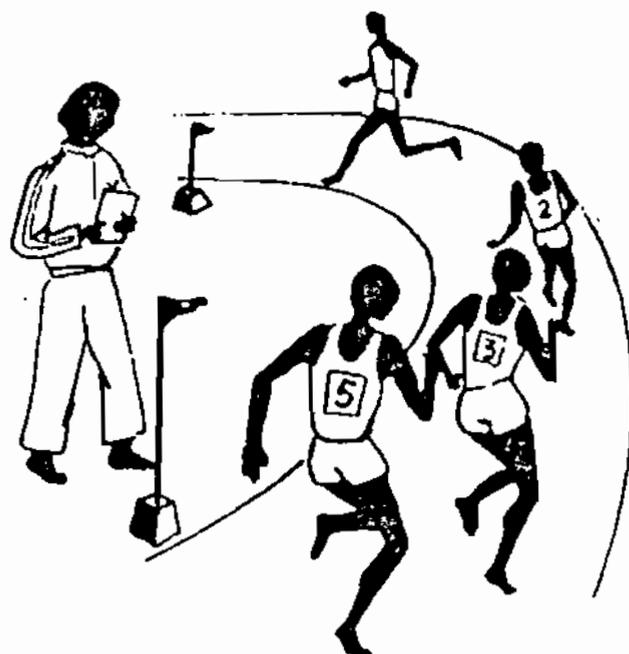
Pour ces deux raisons, l'endurance aérobie est probablement le facteur qui traduit le mieux le niveau d'activité habituel, ou d'entraînement du sujet. Elle intervient essentiellement dans les activités physiques de longue durée: marathon, course de fond, cyclisme par étapes ...

EPREUVES RETENUES

- 1 - COURSE DE 6 MINUTES
- 2 - COURSE DE 12 MINUTES (Cooper)

MATERIEL NECESSAIRE

- 1 piste de course circulaire, triangulaire ou rectangulaire, jalonnée par des piquets distants de 50 m
- 1 chronomètre
- des dossards si possible
- 1 fiche d'enregistrement des résultats.



EVALUATION DE L'ENDURANCE ORGANIQUE OU ENDURANCE AEROBIE

DESCRIPTION DES EPREUVES

A l'exception des durées les deux épreuves sont identiques.

- l'enfant ou l'adolescent doit parcourir pendant cette durée la plus grande distance possible

- afin de les aider à mieux répartir leur effort, l'évaluateur annonce toutes les 30 secondes pendant les deux tiers de l'épreuve (4 minutes pour la première épreuve, 8 minutes pour la seconde), et laisse les évalués terminer à leur propre rythme.

- la fin de l'épreuve est annoncée par un coup de sifflet audible par tous

- les enfants et adolescents doivent rester à l'endroit où ils se trouvaient au coup de sifflet final.

- la distance totale parcourue est à prendre en compte même si le jeune, maîtrisant mal son allure, a partiellement marché pendant l'épreuve.

MESURE ET ENREGISTREMENT DES RESULTATS

- pour comptabiliser le nombre de tours réalisés, il est recommandé de diviser en deux le groupe à évaluer et regrouper les jeunes deux par deux. Pendant que l'un des deux réalise l'épreuve avec son groupe, l'autre comptabilise les tours réalisés.

A la distance correspondant au nombre de tours relevé, ajouter celle correspondant au nombre de 50 m parcourus dans le dernier tour entamé.

PREPARATION

Ces épreuves nécessitent au moins trois séances de préparation au cours desquelles le jeune devra apprendre à connaître ce qu'est une course à allure régulière. Des durées variables de course (de 5 à 15 minutes) peuvent leur être proposées au cours de ces séances.

ENDURANCE ORGANIQUE

16

Nombre de mètres parcourus en 6 minutes de course

Ex.

1	0	5	0
---	---	---	---

mètres

17

Nombre de mètres parcourus en 12 minutes de course

Ex.

2	1	5	0
---	---	---	---

mètres

ANNEXE VIII

BENIN

COURSE PENDANT 12 MINUTES (m)

GARCONS													
BAREME		AGE										BAREME	
		8	9	10	11	12	13						
20	2903	2751	3100	3149	3343	3289	20						
19	2456	2401	2662	2711	2882	2893	19						
18	2329	2301	2537	2587	2750	2780	18						
17	2243	2234	2453	2503	2662	2704	17						
16	2175	2180	2386	2436	2591	2643	16						
15	2117	2134	2328	2378	2531	2591	15						
14	2064	2093	2277	2327	2477	2545	14						
13	2015	2055	2229	2279	2427	2502	13						
12	1969	2019	2184	2234	2379	2461	12						
11	1924	1984	2140	2190	2333	2421	11						
10	1881	1949	2097	2147	2287	2382	10						
9	1837	1915	2054	2104	2242	2343	9						
8	1792	1880	2010	2060	2196	2303	8						
7	1746	1843	1964	2015	2148	2262	7						
6	1697	1805	1916	1967	2098	2219	6						
5	1645	1764	1865	1916	2044	2173	5						
4	1586	1718	1807	1859	1983	2121	4						
3	1518	1665	1740	1792	1913	2060	3						
2	1432	1597	1656	1708	1824	1984	2						
1	1305	1498	1531	1583	1693	1871	1						
0	859	1147	1093	1145	1232	1475	0						

UNIVERSITE DE BORDEAUX II
 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
 A. CORSON

ANNEXE VIII

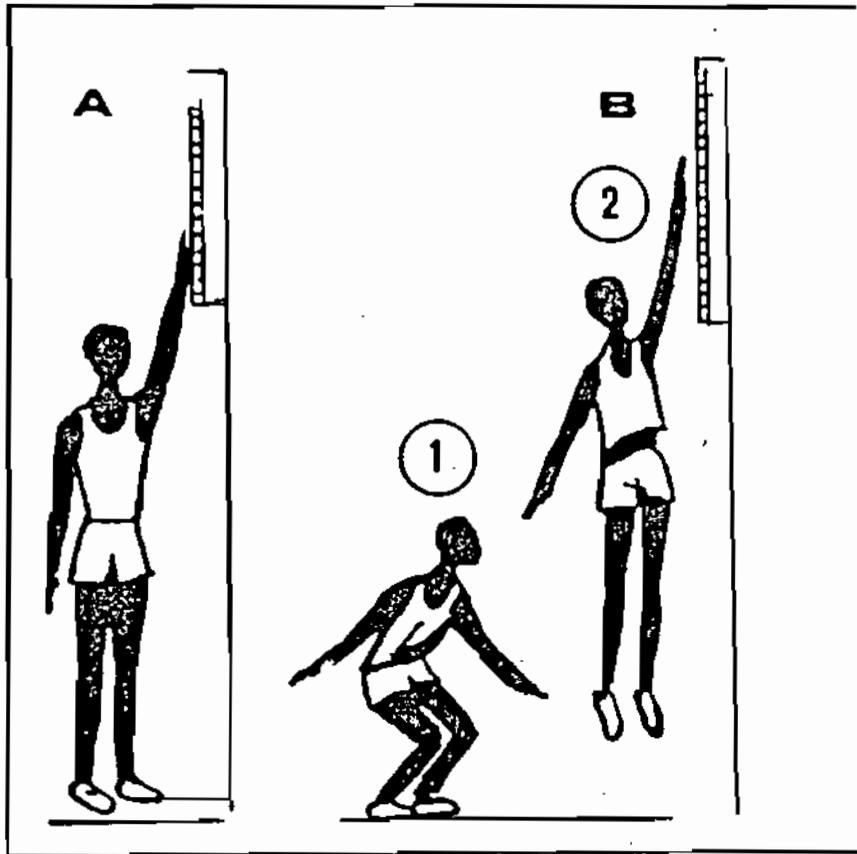
BENIN

COURSE PENDANT 12 MINUTES (m)

FILLES													
BAREME	AGE												BAREME
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
20	2739	2850	2695	3110	3208	2932	20						
19	2277	2435	2340	2613	2659	2512	19						
18	2146	2317	2239	2471	2503	2392	18						
17	2057	2237	2171	2376	2397	2312	17						
16	1987	2174	2116	2300	2313	2247	16						
15	1926	2119	2070	2235	2242	2192	15						
14	1872	2071	2028	2176	2177	2143	14						
13	1822	2026	1990	2122	2117	2097	13						
12	1774	1983	1953	2071	2060	2054	12						
11	1728	1941	1917	2021	2005	2012	11						
10	1682	1900	1882	1972	1952	1971	10						
9	1637	1860	1848	1923	1898	1929	9						
8	1591	1818	1812	1873	1843	1887	8						
7	1543	1775	1775	1822	1786	1844	7						
6	1493	1730	1737	1768	1726	1798	6						
5	1439	1631	1695	1709	1662	1749	5						
4	1378	1627	1648	1644	1590	1694	4						
3	1308	1564	1594	1568	1506	1630	3						
2	1219	1484	1526	1473	1401	1549	2						
1	1088	1365	1425	1331	1244	1430	1						
0	626	951	1070	834	695	1010	0						

UNIVERSITE DE BORDEAUX II
 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
 A. CORSON

EVALUATION DE LA PUISSANCE DES MEMBRES INFÉRIEURS



DEFINITION

LA PUISSANCE (P) a été définie antérieurement. Pour les amateurs de calculs nous compléterons ces définitions par leur formulation mathématique et physique.

La puissance est le rapport du travail (T) par le temps (t) mis pour le réaliser, soit: $P(\text{watt}) = \frac{T}{t}$

Le travail est le produit de la force (F) déployée par la distance (d) sur laquelle elle est appliquée pour déplacer un objet ou le poids de son propre corps (soit la masse M),

soit: $T(\text{joule}) = F \cdot d$

La force est le produit de la masse (M) déplacée par l'accélération (a) qui est donnée au déplacement,

soit: $F(\text{Newton}) = M \cdot a$

d'où la puissance peut s'écrire :

$$P = \frac{T}{t} = \frac{F \cdot d}{t} = F \cdot V$$

($\frac{d}{t}$ = vitesse : V)

Dans le cas de l'évaluation de la puissance, il est donc nécessaire de connaître le poids déplacé, c'est ce que fait l'épreuve proposée.

EPREUVE RETENUE

DETENTE VERTICALE COMPTE
TENU DU POIDS DE L'EVALUE

MATERIEL NECESSAIRE

- 1 surface de sol plane
- 1 mur étalonné verticalement de 1,50m à 3,50m à partir du sol (par exemple sous forme de lignes horizontales tracées de 5 en 5 cm sur un tableau, sur une feuille cartonnée ou directement sur le mur).
- 1 fiche d'enregistrement des résultats.
- 1 pèse personne.

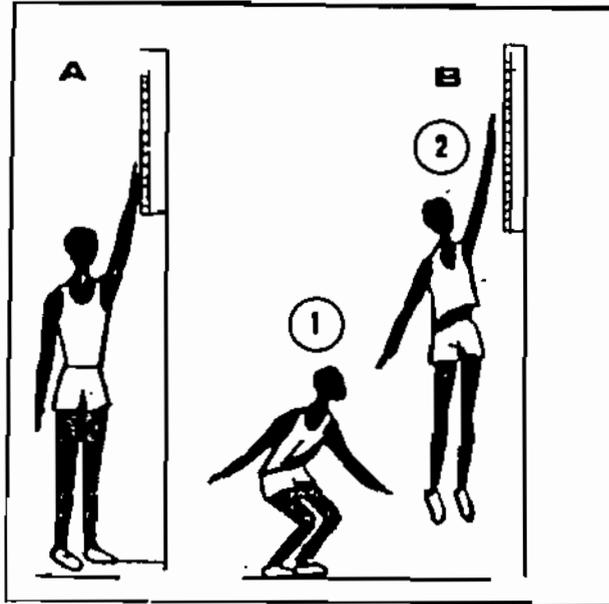
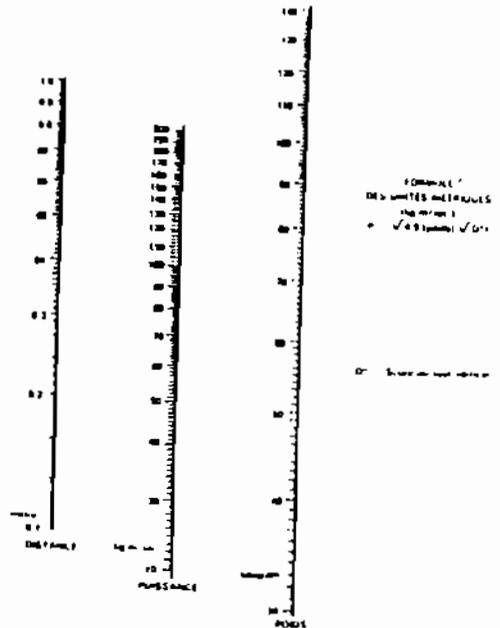


Tableau de correspondance des unités utilisées dans le système international :

P : Watt	(W)	1 W = 1 J/s
T : Joule	(J)	1 W = 6,12 kpm/min (1kpm/min = 1 kgm/min)
F : Newton	(N)	1 kgm/min = 0,1634 Watt
d : mètre	(m)	1 kg = 9,8067 Newtons
M : kilogramme	(kg)	1 kgm = 9,8067 Joules
t : seconde	(s)	

EVALUATION DE LA PUISSANCE DES MEMBRES INFÉRIEURS



DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve comprend deux mesures:

1 - Une mesure à l'arrêt ou MESURE A qui consiste à placer l'enfant ou l'adolescent de profil contre le mur, les pieds bien à plat. Le bras qui se trouve du côté du mur est levé en extension maximale de l'épaule (faire jouer la souplesse de l'épaule)

2 - Une mesure au cours de l'épreuve ou MESURE B: le sujet se place pieds légèrement écartés et de trois quart face au mur à environ trente centimètres de celui-ci. Sans bouger les pieds (sans rebond préalable) il prépare son saut en abaissant les bras et en fléchissant le tronc et les membres inférieurs.

Il saute aussi haut que possible, un bras en extension, en marquant le mur du bout de ses doigts préalablement mouillés (ou enduits de craie).

L'évalué a droit à trois essais consécutifs, le meilleur compte.

NOMOGRAMME de LEWIS - Pour obtenir la puissance placer une règle sur la distance sautée (ligne de gauche) et sur le poids du sujet (ligne de droite). Lire la puissance à l'intersection de la règle et de la ligne du milieu.

MESURE ET ENREGISTREMENT DES RESULTATS

- une pesée est indispensable avant cette épreuve.

- enregistrer la mesure A en notant la hauteur atteinte à l'extrémité des doigts allongés.

- enregistrer la mesure B c'est à dire la meilleure des trois performances de saut.
- faite la différence B - A.
- reporter sur la fiche les trois scores obtenus dans l'ordre : B, A et différence calculée.

- pour les amateurs de calculs (calculatrice conseillée), la puissance peut être obtenue en appliquant la formule :

$$P = \sqrt{4,9} \times \text{Poids} \times \sqrt{\text{Différence}}$$

(en kgm/s) (en kg) (en m)

ou extrapoler la puissance par simple lecture du nomogramme joint.

Exemple de prise de mesure :

PREPARATION

Aucun apprentissage n'est nécessaire pour réaliser cette épreuve.

Seul un léger échauffement est préalablement recommandé.

PUISSANCE 10

Saut vertical sans élan

Mesure B

2	5	5
cm		

(hauteur du saut)

Mesure A -

2	0	5
cm		

(hauteur bras levé au repos)

Différence

0	5	0
cm		

Poids de

4	5
kg	

5	0	0
gr		

l'évalué

PUISSANCE

7	0
kgm/s	

3	1	2
kgm/s		

ANNEXE IX

BENIN

DETENTE VERTICALE (m.cm)

GARCONS											
BAREME	AGE										BAREME
	8	9	10	11	12	13					
20	0.39	0.45	0.49	0.51	0.51	0.49	20				
19	0.31	0.35	0.39	0.41	0.42	0.41	19				
18	0.29	0.33	0.36	0.38	0.39	0.38	18				
17	0.27	0.31	0.34	0.36	0.37	0.37	17				
16	0.26	0.29	0.33	0.35	0.36	0.36	16				
15	0.25	0.28	0.32	0.33	0.34	0.34	15				
14	0.24	0.27	0.31	0.32	0.33	0.33	14				
13	0.23	0.26	0.30	0.31	0.32		13				
12	0.22	0.25	0.29	0.30	0.31	0.32	12				
11		0.24	0.28	0.29	0.30	0.31	11				
10	0.21	0.23	0.27	0.28	0.29	0.30	10				
9	0.20	0.22	0.26	0.27	0.28	0.29	9				
8	0.19	0.21	0.25	0.26	0.27	0.28	8				
7	0.18	0.20	0.24	0.25	0.26		7				
6	0.17	0.19	0.23	0.24	0.25	0.27	6				
5		0.18	0.22	0.22	0.24	0.26	5				
4	0.15	0.17	0.20	0.21	0.23	0.25	4				
3	0.14	0.15	0.19	0.20	0.21	0.23	3				
2	0.13	0.13	0.17	0.18	0.20	0.22	2				
1	0.10	0.10	0.14	0.15	0.17	0.19	1				
0	0.02	0.01	0.05	0.04	0.07	0.11	0				

UNIVERSITE DE BORDEAUX II
 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
 A. CORSON

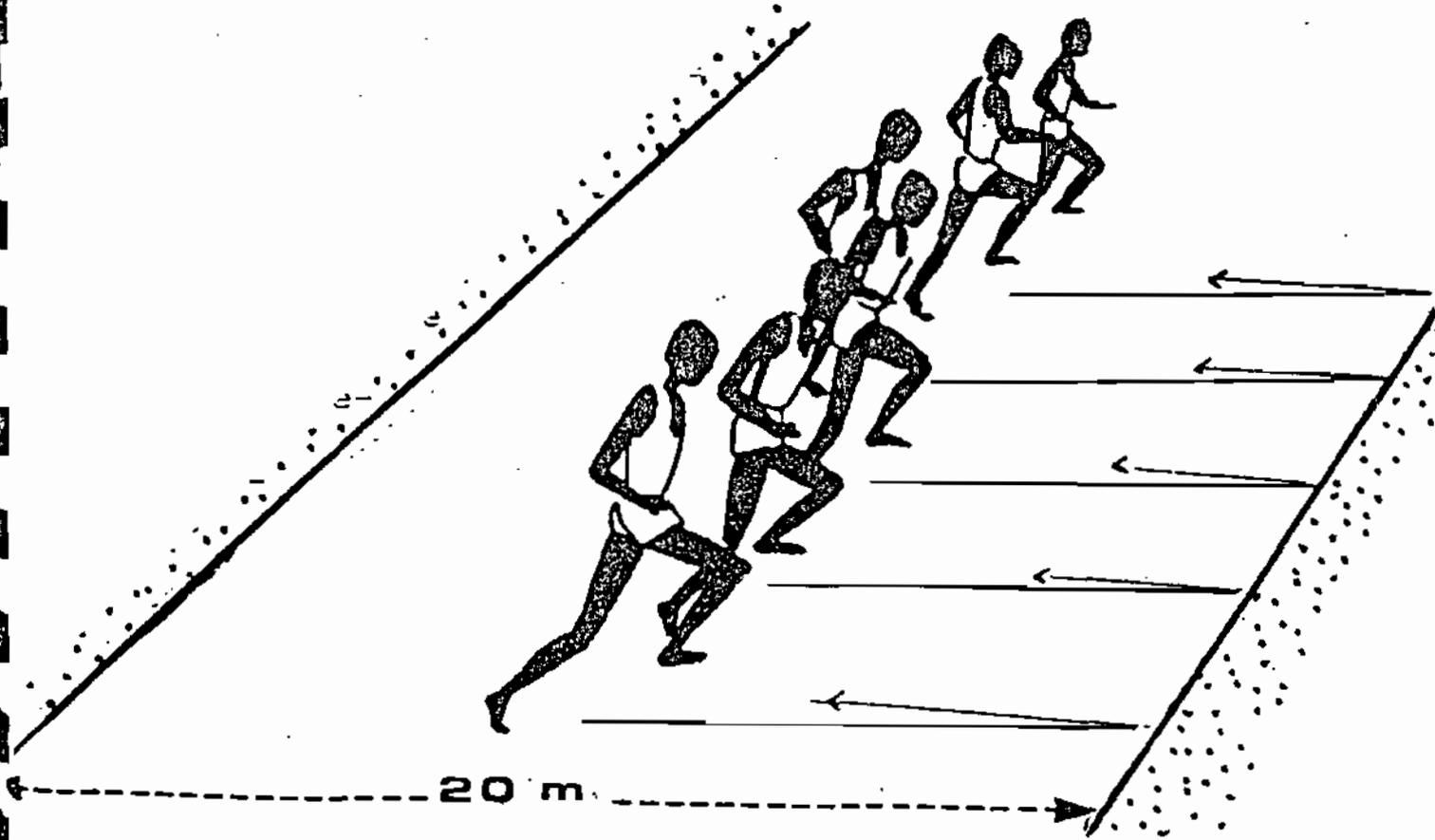
BENIN

DETENTE VERTICALE (m.cm)

FILLES												
BAREME	AGE										BAREME	
	8	9	10	11	12	13						
20	0.37	0.39	0.41	0.44	0.43	0.46	20					
19	0.29	0.31	0.33	0.35	0.35	0.38	19					
18	0.27	0.28	0.31	0.33	0.33	0.35	18					
17	0.25	0.27	0.29	0.31	0.31	0.34	17					
16	0.24	0.25	0.28	0.30	0.30	0.32	16					
15	0.23	0.24	0.27	0.29	0.29	0.31	15					
14	0.22	0.23	0.26	0.28	0.28	0.30	14					
13	0.21		0.25	0.27	0.27	0.29	13					
12	0.20	0.22	0.24	0.26	0.26	0.28	12					
11	0.19	0.21	0.23	0.25	0.25	0.27	11					
10	0.13	0.20	0.22	0.24	0.24	0.26	10					
9	0.17	0.19					9					
8		0.18	0.21	0.23	0.23	0.25	8					
7	0.16		0.20	0.22	0.22	0.24	7					
6	0.15	0.17	0.19	0.21	0.21	0.23	6					
5	0.14	0.16	0.18	0.20	0.20	0.22	5					
4	0.13	0.15	0.17	0.19	0.19	0.21	4					
3	0.12	0.13	0.16	0.17	0.18	0.19	3					
2	0.10	0.12	0.14	0.16	0.16	0.18	2					
1	0.03	0.10	0.12	0.13	0.14	0.15	1					
0		0.01	0.03	0.05	0.06	0.06	0					

UNIVERSITE DE BORDEAUX II
 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
 A. CORSON

EVALUATION DE LA PUISSANCE AEROBIE



EVALUATION DE LA PUISSANCE AEROBIE

DEFINITION

Au repos ou au cours d'une activité physique de faible intensité (marche, course, cyclisme, nage à vitesse modérée) l'organisme consomme l'oxygène de l'air ambiant, d'où le terme AEROBIE. Lorsque l'intensité de l'exercice augmente progressivement, la consommation d'oxygène augmente parallèlement jusqu'à un plateau maximum au-dessus duquel toutes nouvelles augmentations de l'intensité de l'exercice demeurent sans effet sur la consommation d'oxygène. Ce plateau est défini comme PUISSANCE AEROBIE ou CONSOMMATION MAXIMALE D'OXYGENE ou encore $\dot{V}O_2$ max

Le $\dot{V}O_2$ max. d'un sujet représente donc le volume maximal d'oxygène susceptible d'être prélevé au milieu extérieur, transporté jusqu'aux muscles en activité et utilisé par les fibres musculaires sollicitées.

Le $\dot{V}O_2$ max. reflète non seulement l'état fonctionnel mais aussi la capacité maximale de chacun des éléments intervenant dans la "chaîne des transporteurs d'oxygène": poumons, vaisseaux, hémoglobine, débit cardiaque, et de l'équipement biochimique et structurel de "l'utilisateur de l'oxygène": le muscle.

Le $\dot{V}O_2$ max. peut être défini comme la puissance ou la "cylindrée" du moteur physiologique humain. Ses limites supérieures qui peuvent être atteintes à la suite de l'entraînement, sont déterminées génétiquement.

Un bon $\dot{V}O_2$ max. permet non seulement de faire face à des exercices d'intensités et de durées élevées, mais joue aussi un rôle déterminant dans la récupération. Il revêt une très grande importance surtout dans les activités de longue durée: courses de fond et de demi-fond, cyclisme, aviron, natation...

On comprend alors tout l'intérêt et la nécessité d'évaluer le $\dot{V}O_2$ max. comme facteur d'aptitude physique.

EPREUVE RETENUE

COURSE NAVETTE PROGRESSIVE DE 20 M. - PALIERS DE UNE MINUTE (L. LEGER).

MATERIEL NECESSAIRE

- 1 magnétophone à piles, - 1 cassette pré enregistrée du protocole de l'épreuve (fournie avec le présent document), - 1 surface plane délimitée par deux lignes parallèles tracées à 20 m l'une de l'autre (lignes de touche d'un terrain de handball), - 2 zones non glissantes (sans gravillons) situées de part et d'autre de ces deux lignes, - 1 double décimètre, - 1 sifflet, - 1 tableau de correspondance, - 1 fiche d'enregistrement des résultats.

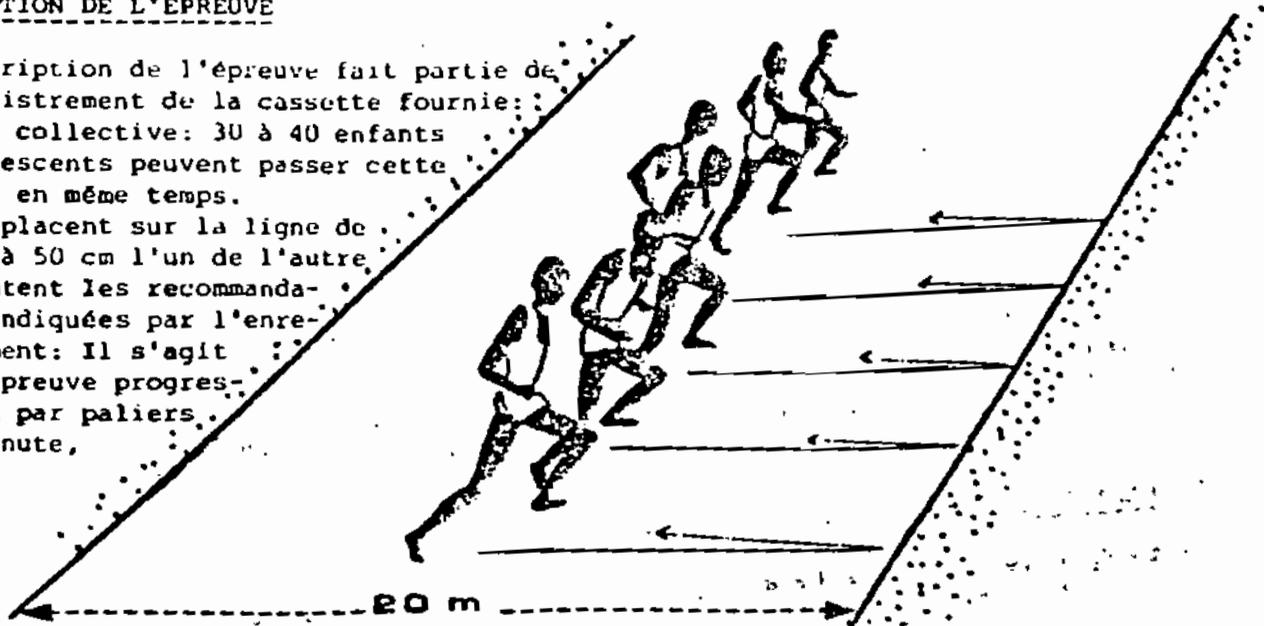
- à l'aide de votre chronomètre et du tableau placé en annexe, vérifier la vitesse de déroulement de votre magnétophone (comme référence, prendre le palier N°2).

DESCRIPTION DE L'EPREUVE

La description de l'épreuve fait partie de l'enregistrement de la cassette fournie:

Epreuve collective: 30 à 40 enfants ou adolescents peuvent passer cette épreuve en même temps.

Ils se placent sur la ligne de départ à 50 cm l'un de l'autre et écoutent les recommandations indiquées par l'enregistrement: Il s'agit d'une épreuve progressive et par paliers de 1 minute,



c'est à dire qu'il faut faire des allers-retours de 20 m, d'abord à une vitesse faible (marche rapide) puis progressivement accélérée toutes les minutes. La vitesse de course est réglée à l'aide de signaux sonores "TUT" qui correspondent au moment où le sujet amorce son retour en bloquant un de ses pieds immédiatement au delà de la ligne des 20 m.

Pour aider les enfants à mieux comprendre la notion de vitesse, l'évaluateur réalise avec eux les deux premiers paliers.

- La bande sonore indique aussi le n° des paliers: Exemple "fin du palier 4..... 4 et 1/2 etc... (ce qui correspond à 4 minutes de course... puis 4min30 s etc...). Le but de l'épreuve est de compléter le maximum possible de paliers. Lorsque l'évalué ne peut plus suivre la vitesse imposée, il s'arrête et indique à l'évaluateur le n° du palier correspondant.

Si la puissance du magnétophone n'est pas suffisante, l'évaluateur doublera les "TUT" par un coup de sifflet et le commentaire de la bande par sa propre voix.

- Après le test, il est recommandé de continuer à marcher ou à courir lentement pour mieux récupérer.

MESURE ET ENREGISTREMENT DU RESULTAT

L'intérêt de cette épreuve est d'obtenir à la fois le $\dot{V}O_2$ max. et la vitesse de course à laquelle il est atteint, ce qui permet ensuite à l'éducateur de mieux programmer les vitesses de courses en fonction des buts recherchés.

15

Exemple 10 ans:

Course navette 1 minute	
Nombre de paliers	0 4 1/2
$\dot{V}O_2$ max. ml/min/kg	4 7 5

EXEMPLE d'un enfant de 10 ans qui s'arrête au 4ème palier et demi:

- Enregistrer le palier auquel l'enfant s'est arrêté.

- Lire son résultat sur le tableau ci-dessous ou mieux sur celui placé en annexe.

Soit un $\dot{V}O_2$ max. de $47,5 \text{ ml} \cdot \text{min}^{-1} \cdot \text{kg}^{-1}$ atteint pour une vitesse de course de 10km/h.

Paliers de l'épreuve	Vitesse de course km h ⁻¹	$\dot{V}O_2$ max. exprimés en $\text{ml} \cdot \text{min}^{-1} \cdot \text{kg}^{-1}$ correspondant aux paliers atteints en fonction de l'âge des évalués (6....18 ans)												
		6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	8.5	46.9*	45.0*	43.0*	41.1*	39.1*	37.2*	35.2*	33.1*	31.6*	29.4*	27.5*	25.5*	23.6*
2	9.0	49.0	47.1	45.2	43.4	41.5*	39.6*	37.8*	35.9*	34.1*	32.2*	30.3*	28.5*	26.6*
3	9.5	51.1	49.3	47.5	45.7	43.9	42.1	40.3*	38.5*	36.7*	35.0*	33.2*	31.4	29.6
4	10.0	53.1	51.4	49.7	48.0	46.3	44.6	42.9	41.2	39.6*	37.7*	36.0	34.3	32.6
5	10.5	55.2	53.6	51.9	50.3	48.7	47.0	45.4	43.8	42.1	40.5	38.9	37.2	35.6
6	11.0	57.3	55.7	54.2	52.6	51.1	49.5	47.9	46.4	44.8	43.3	41.7	40.2	38.6
7	11.5	59.4	57.9	56.4	54.9	53.4	52.0	50.5	49.0	47.5	46.0	44.6	43.1	41.6
8	12.0	61.5	60.1	58.6	57.2	55.8	54.4	53.0	51.6	50.2	48.8	47.4	46.0	44.6
9	12.5	63.5	62.2	60.9	59.6	58.2	56.9	55.6	54.2	52.9	51.6	50.3	48.9	47.6
10	13.0	65.6*	64.4*	63.1*	61.9*	60.6*	59.4*	58.1	56.9	55.6	54.4	53.1	51.9	50.6
11	13.5	67.7*	66.5*	65.3*	64.2*	63.0*	61.8*	60.6*	59.5*	58.3	57.1	56.0	54.8	53.6
12	14.0	69.8*	68.7*	67.6*	66.5*	65.4*	64.3*	63.2*	62.1*	61.0	59.9	58.8	57.7	56.6
13	14.5	71.9*	70.8*	69.8*	68.8*	67.8*	66.8*	65.7*	64.7*	63.7*	62.7*	61.6	60.6	59.6
14	15.0	73.9*	73.0*	72.0*	71.1*	70.2*	69.2*	68.3*	67.3*	66.4*	65.4*	64.5	63.6	62.6*
15	15.5	76.0*	75.1*	74.3*	73.6*	72.9*	71.7*	70.8*	69.9*	69.1*	68.2*	67.3*	66.5*	65.6*
16	16.0	78.1*	77.3*	76.5*	75.7*	74.9*	74.1*	73.4*	72.6*	71.8*	71.0*	70.2*	69.6*	68.6*
17	16.5	80.2*	79.5*	78.7*	78.0*	77.3*	76.6*	75.9*	75.2*	74.5*	73.8*	73.0*	72.3*	71.6*
18	17.0	82.3*	81.6*	81.0*	80.3*	79.7*	79.1*	78.4*	77.6*	77.2*	76.5*	75.9*	75.3*	74.5*
19	17.5	84.3*	83.8*	83.2*	82.7*	82.1*	81.5*	81.0*	80.4*	79.9*	79.3*	78.7*	78.2*	77.6*
20	18.0	86.4*	85.9*	85.4*	85.0*	84.5*	84.0*	83.5*	83.0*	82.5*	82.1*	81.6*	81.1*	80.6*

PREPARATION

cette épreuve ne nécessite aucun apprentissage, ni échauffement. Ce dernier étant inclus dans l'épreuve.

BENIN

COURSE NAVETTE : NOMBRE DE PALIERS PAR MINUTE

GARCONS											
BAREME	AGE										BAREME
	3	9	10	11	12	13					
20	9.3	10.3	10.7	11.1	12.1	12.5	20				
19	7.2	8.0	8.4	8.7	9.5	9.9	19				
18	6.6	7.3	7.7	8.0	8.8	9.2	18				
17	6.2	6.9	7.3	7.5	8.3	8.7	17				
16	5.9	6.5	6.9	7.2	7.9	8.3	16				
15	5.6	6.2	6.6	6.9	7.5	7.9	15				
14	5.3	6.0	6.3	6.6	7.2	7.6	14				
13	5.1	5.7	6.0	6.3	6.9	7.4	13				
12	4.9	5.5	5.8	6.1	6.6	7.1	12				
11	4.7	5.3	5.6	5.8	6.4	6.8	11				
10	4.5	5.0	5.3	5.6	6.1	6.6	10				
9	4.3	4.8	5.1	5.4	5.9	6.3	9				
8	4.0	4.6	4.9	5.1	5.6	6.1	8				
7	3.8	4.3	4.6	4.9	5.3	5.8	7				
6	3.6	4.1	4.4	4.6	5.0	5.5	6				
5	3.3	3.8	4.1	4.4	4.7	5.2	5				
4	3.1	3.5	3.8	4.0	4.4	4.9	4				
3	2.7	3.1	3.4	3.7	4.0	4.5	3				
2	2.3	2.7	3.0	3.2	3.5	4.0	2				
1	1.7	2.0	2.3	2.5	2.7	3.3	1				
0				0.2	0.1	0.7	0				

BEMIN

COURSE NAVETTE : NOMBRE DE PALIERS PAR MINUTE

FILLES											
AGE											
BAREME	8	9	10	11	12	13	BAREME				
20	8.0	9.1	8.3	8.9	10.0	10.2	20				
19	6.2	6.8	6.5	7.1	7.6	7.9	19				
18	5.7	6.1	6.0	6.5	6.9	7.2	18				
17	5.3	5.7	5.7	6.2	6.5	6.7	17				
16	5.0	5.3	5.4	5.9	6.1	6.4	16				
15	4.8	5.0	5.2	5.7	5.9	6.1	15				
14	4.6	4.8	5.0	5.4	5.6	5.8	14				
13	4.4	4.5	4.8	5.2	5.3	5.6	13				
12	4.2	4.3	4.6	5.1	5.1	5.3	12				
11	4.0	4.0	4.4	4.9	4.8	5.1	11				
10	3.9	3.8	4.2	4.7	4.6	4.9	10				
9	3.7	3.6	4.1	4.5	4.4	4.6	9				
8	3.5	3.4	3.9	4.3	4.1	4.4	8				
7	3.3	3.1	3.7	4.1	3.9	4.2	7				
6	3.1	2.9	3.5	3.9	3.6	3.9	6				
5	2.9	2.6	3.3	3.7	3.4	3.6	5				
4	2.7	2.3	3.1	3.5	3.0	3.3	4				
3	2.4	2.0	2.8	3.2	2.7	3.0	3				
2	2.0	1.5	2.4	2.9	2.2	2.5	2				
1	1.5	0.9	1.9	2.3	1.6	1.9	1				
0			0.1	0.5			0				

BENIN

VOZ MAX

* GARCONS *															

* AGE *															
BAREME	I	I-----I										BAREME			
*	I	8	I	9	I	10	I	11	I	12	I	13	I		

*	20	I	61.54	I	62.60	I	62.37	I	61.94	I	63.72	I	63.33	I	20
*	19	I	56.81	I	57.26	I	56.72	I	56.09	I	57.00	I	56.59	I	19
*	18	I	55.47	I	55.75	I	55.12	I	54.42	I	55.09	I	54.68	I	18
*	17	I	54.56	I	54.72	I	54.03	I	53.30	I	53.80	I	53.38	I	17
*	16	I	53.84	I	53.91	I	53.17	I	52.41	I	52.77	I	52.35	I	16
*	15	I	53.22	I	53.21	I	52.43	I	51.64	I	51.89	I	51.47	I	15
*	14	I	52.66	I	52.58	I	51.77	I	50.95	I	51.10	I	50.68	I	14
*	13	I	52.15	I	52.00	I	51.15	I	50.32	I	50.37	I	49.95	I	13
*	12	I	51.66	I	51.45	I	50.57	I	49.71	I	49.67	I	49.25	I	12
*	11	I	51.18	I	50.91	I	50.00	I	49.12	I	49.00	I	48.57	I	11
*	10	I	50.72	I	50.39	I	49.45	I	48.55	I	48.34	I	47.91	I	10
*	9	I	50.26	I	49.87	I	48.89	I	47.98	I	47.68	I	47.25	I	9
*	8	I	49.78	I	49.33	I	48.33	I	47.39	I	47.00	I	46.58	I	8
*	7	I	49.29	I	48.78	I	47.74	I	46.78	I	46.31	I	45.88	I	7
*	6	I	48.78	I	48.20	I	47.13	I	46.15	I	45.58	I	45.15	I	6
*	5	I	48.22	I	47.57	I	46.46	I	45.46	I	44.79	I	44.36	I	5
*	4	I	47.60	I	46.88	I	45.72	I	44.69	I	43.91	I	43.47	I	4
*	3	I	46.88	I	46.06	I	44.86	I	43.80	I	42.88	I	42.45	I	3
*	2	I	45.97	I	45.04	I	43.77	I	42.67	I	41.59	I	41.15	I	2
*	1	I	44.62	I	43.52	I	42.17	I	41.01	I	39.68	I	39.24	I	1
*	0	I	39.89	I	38.19	I	36.52	I	35.16	I	32.95	I	32.50	I	0

UNIVERSITE DE BORDEAUX II
 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
 A. CORSON

ANNEXE X

BENIN

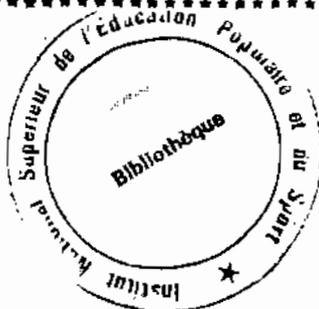
VOZ MAX

* FILLES *															

* BAREME I AGE I BAREME *															

	I	8	I	9	I	10	I	11	I	12	I	13	I		

*	20	I	58.56	I	59.79	I	56.58	I	56.60	I	58.14	I	57.34	I	20
*	19	I	54.54	I	54.47	I	52.32	I	52.09	I	52.14	I	51.24	I	19
*	18	I	53.40	I	52.95	I	51.11	I	50.81	I	50.43	I	49.51	I	18
*	17	I	52.62	I	51.93	I	50.29	I	49.95	I	49.27	I	48.33	I	17
*	16	I	52.01	I	51.12	I	49.63	I	49.26	I	48.36	I	47.40	I	16
*	15	I	51.48	I	50.42	I	49.08	I	48.67	I	47.57	I	46.60	I	15
*	14	I	51.01	I	49.80	I	48.58	I	48.14	I	46.86	I	45.89	I	14
*	13	I	50.57	I	49.22	I	48.11	I	47.65	I	46.21	I	45.22	I	13
*	12	I	50.16	I	48.67	I	47.67	I	47.18	I	45.59	I	44.59	I	12
*	11	I	49.75	I	48.14	I	47.24	I	46.73	I	44.98	I	43.98	I	11
*	10	I	49.36	I	47.62	I	46.82	I	46.29	I	44.40	I	43.38	I	10
*	9	I	48.97	I	47.09	I	46.41	I	45.85	I	43.81	I	42.78	I	9
*	8	I	48.56	I	46.56	I	45.98	I	45.40	I	43.21	I	42.17	I	8
*	7	I	48.15	I	46.01	I	45.54	I	44.93	I	42.58	I	41.54	I	7
*	6	I	47.71	I	45.43	I	45.07	I	44.44	I	41.93	I	40.88	I	6
*	5	I	47.24	I	44.81	I	44.57	I	43.91	I	41.22	I	40.16	I	5
*	4	I	46.71	I	44.11	I	44.01	I	43.32	I	40.44	I	39.36	I	4
*	3	I	46.10	I	43.30	I	43.36	I	42.63	I	39.52	I	38.43	I	3
*	2	I	45.32	I	42.28	I	42.54	I	41.77	I	38.37	I	37.26	I	2
*	1	I	44.18	I	40.76	I	41.33	I	40.48	I	36.66	I	35.52	I	1
*	0	I	40.16	I	35.45	I	37.07	I	35.98	I	30.65	I	29.42	I	0



UNIVERSITE DE BORDEAUX II
 DEPARTEMENT INFORMATIQUE
 A. CORSON